VILLE DE
PARIS

Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants

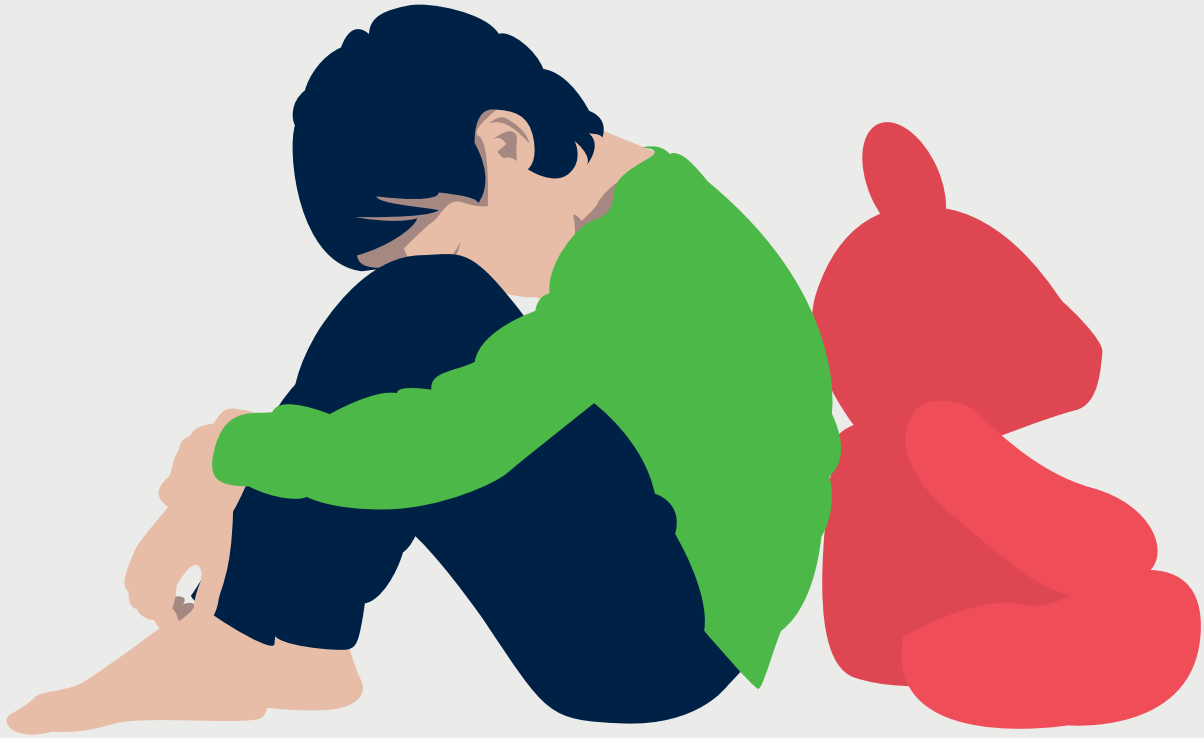

Édito

Henri Garat/Mairie de Paris

Anne Hidalgo
Maire de Paris

La lutte contre les violences faites aux enfants est un défi majeur de notre temps. Les chiffres qui mesurent cette réalité sont alarmants mais la parole se libère et encourage le changement.

Des personnes au courage inestimable osent dénoncer des crimes trop longtemps enfouis dans le huis clos familial et le silence sociétal.

Notre responsabilité collective est de tout faire pour protéger les victimes d'aujourd'hui, et empêcher qu'il y en ait d'autres à l'avenir.

Au-delà des violences intrafamiliales, le harcèlement entre enfants, amplifié par Internet, est devenu un fléau national qui produit des drames allant jusqu'à coûter la vie à des adolescents. Pour y répondre, je réunirai des États généraux consacrés à la parentalité et à l'éducation au temps du numérique.

En tant que Maire de Paris, je veux que les 380 000 enfants qui y grandissent se sentent protégés dans tous les espaces dans lesquels ils évoluent. Je m'y suis engagée auprès de leurs représentants en signant la Charte parisienne des Droits de l'enfant le 20 novembre 2020.

Avec ce Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, coordonné par mon adjointe chargée des Droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, Dominique Versini, ainsi que 15 autres adjoint·e·s de mon exécutif, Paris prend 24 engagements très forts pour permettre aux enfants de nos dix-sept arrondissements de grandir et de s'épanouir pleinement dans notre ville en sachant qu'ils y seront protégés et accompagnés en toutes circonstances.

La Mission des Droits de l'enfant se déploiera dans tous les quartiers de la ville du quart d'heure pour informer les enfants sur leurs droits et les services qui leur sont dédiés.

La Maison des Droits de l'enfant sera un lieu d'accueil de leur parole par des adultes de confiance. La police municipale sera également formée en ce sens pour apporter aux enfants la plus grande sérénité dans l'espace public.

Ce Plan a été élaboré grâce à un travail participatif et pluridisciplinaire et il trouvera sa pleine mesure dans un partenariat avec tous les acteurs institutionnels et associatifs présents dans notre collectivité, que je remercie de contribuer à nos côtés à faire de Paris une Ville résolument protectrice des enfants. Il se situe enfin dans un réseau de Collectivités françaises et étrangères résolument engagées dans la défense des Droits des enfants et la lutte contre toutes les formes de violences.

La cause des enfants est celle de l'humanité, elle ne connaît aucune frontière. Avec ce Plan ambitieux et novateur, je souhaite que Paris affirme résolument son rôle de capitale des Droits de l'enfant.

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Avant-propos

Joséphine Brueder/Ville de Paris

Dominique Versini adjointe à la Maire de Paris en charge des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'enfance, ancienne Défenseure des enfants.

Paris, ville pionnière « amie des enfants » depuis le lancement de ce label en France par l'Unicef en 2002, a décidé de se doter d'un Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et de diffuser une culture des droits de l'enfant afin de mieux lutter avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de notre Ville contre ce fléau dont sont victimes trop d'enfants.

Ce **plan fait suite à la consultation réalisée entre octobre et novembre 2020** auprès d'un groupe représentatif d'enfants parisiens. Ceux-ci ont rédigé **une Charte parisienne des droits de l'enfant** dans laquelle ils nous ont demandé de « défendre leurs droits dans six domaines qui leur paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables ». Le sujet qui a émergé avec le plus de force est leur demande d'être protégés contre toutes les formes de violences, celles subies en milieu familial du fait notamment de « parents violents » et celles vécues en milieu scolaire et périscolaire à travers « le harcèlements entre enfants ». Enfin ils ont demandé à être mieux protégés dans l'espace public, aux abords des écoles et dans les transports en commun. Cette Charte a été signée par la Maire de Paris et les enfants le 20 novembre 2020, journée internationale des droits de l'enfant.

Cette parole forte des enfants nous a amenés à créer dans un premier temps une mission parisienne des Droits de l'enfant composée de Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant, jeunes en service civique chargés de faire connaître aux 380 000 enfants leurs droits fondamentaux inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant, en allant à leur rencontre dans tous les arrondissements parisiens, dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les clubs sportifs, les établissements de l'aide sociale à l'enfance, les établissements pour enfants handicapés, les centres d'hébergement et hôtels sociaux accueillant des familles avec enfants etc. L'objectif de cette mission est également de leur transmettre tous les numéros qui leur sont dédiés en cas de danger (le 119 Allô enfance en danger, le 3020 Non au harcèlement, le 3018 en cas de cyberharcèlement) ainsi que les contacts des lieux et personnes ressources auxquels ils peuvent s'adresser en confiance lorsqu'ils se trouvent en difficulté. **En 2021, les Jeunes Volontaires des Droits de l'enfant se sont déployés dans quatre arrondissements pilotes [1] et dès la rentrée scolaire 2021-2022, ils se déploieront dans tous les arrondissements parisiens.**

Dans le cadre de notre compétence de protection de l'enfance, 4 850 enfants nous sont confiés par la justice et 4 200 autres enfants font l'objet d'une mesure éducative en milieu ouvert. L'état de stress psycho traumatique dans lequel les enfants arrivent dans nos foyers ou chez nos familles d'accueil montre bien qu'ils ont souvent vécu des violences importantes de toutes formes et que celles-ci n'ont pas toujours été repérées dès les premiers signes, d'autant que les enfants dénoncent rarement leurs parents avec lesquels ils ont des liens d'attachement très forts même dans les pires situations de maltraitances. **La période du confinement de mars et avril 2020 a entraîné une augmentation des violences dans le huis-clos familial loin de tous les regards citoyens ou de professionnels,** comme le démontre l'étude du Dr Quantin qui révèle un doublement de la part des hospitalisations d'enfants de moins de 5 ans pour violences subies durant cette période comparée aux mêmes mois des années précédentes [2].

1. 5e, 10e, 12e et 20e arrondissements

2. En France, chez les 0 à 5 ans durant la période du premier confinement lié à l'épidémie de COVID-19 : Augmentation alarmante des enfants maltraités physiquement parmi les hospitalisations, Pr Catherine Quantin, Biostatistiques et Informatique Médicale, CHU Dijon, CESP INSERM Paris-Saclay, COST Action européen 19106.

Les chiffres des violences faites aux enfants sont en effet alarmants :

1 enfant sur 10 est victime de violences sexuelles, dont 80% au sein de la famille (avec la question majeure de l'inceste qui a provoqué un véritable séisme sociétal suite aux révélations de Camille Kouchner)

1 enfant meurt en France sous les coups de ses parents tous les 5 jours (durant la période du premier confinement, le nombre d'hospitalisations d'enfants de moins de 5 ans pour maltraitance a doublé)

1 enfant sur 10 est victime de harcèlement entre enfants, phénomène amplifié par la présence quasi permanente des enfants sur les réseaux sociaux qui fait du cyber-harcèlement un fléau national.

La Maire de Paris m'a chargée de construire et coordonner **un Plan parisien de lutte contre toutes les violences physiques, psychologiques et sexuelles faites aux enfants,** afin de lutter contre ce fléau et mieux protéger collectivement les enfants parisiens. Le Plan est conçu comme un plan transversal entre la Collectivité parisienne et tous ses partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur le territoire parisien, dans l'intérêt supérieur des enfants. Il se situe dans la lignée des actions menées au niveau de l'État et du Parlement pour réduire les violences faites aux enfants. Il implique **les 16 adjoints et adjointes à la maire de Paris** qui interviennent à des degrés divers pour les enfants dans le cadre de leur délégation. Par ailleurs, un vœu de l'exécutif a été voté le 3 février 2021 à l'unanimité des Conseiller·e·s de Paris pour la mise en place d'un tel plan avant l'été 2021.

11 ateliers thématiques réunissant plus de 250 acteurs institutionnels de la protection de l'enfance, de la justice, de l'éducation nationale, de la Caisse d'allocation familiale, de la PMI, de la pédiatrie et de la pédopsychiatrie ou du monde associatif, ainsi que des chercheurs et des « Grands témoins » ont été mis en place pour construire ce plan destiné à mieux protéger les enfants en renforçant le schéma réglementaire de prévention et de protection de l'enfance. **Les participants à ces ateliers étaient des acteurs parisiens mais aussi des acteurs issus de diverses régions de France permettant de partager des bonnes pratiques mises en place dans d'autres villes.**

Les ateliers ont mis en exergue le fait que les violences subies par de trop nombreux enfants se situent dans **un continuum de violences physiques, psychologiques ou sexuelles** ; que celles-ci peuvent être le fait d'adultes ou d'autres enfants ; qu'elles peuvent survenir dans les différents lieux dans lesquels les enfants vivent ou participent à des activités scolaires ou de loisirs ; ou encore dans l'espace public et les transports. Nous avons donc mené nos travaux à partir de ces différents milieux dans lesquels les enfants et adolescents vivent leur vie d'enfants et d'adolescents.

Les ateliers portant sur les violences intra-familiales ont montré que **la famille dans laquelle l'enfant est censé être le mieux protégé est pourtant le lieu dans lequel les violences sont les plus nombreuses,** allant des violences éducatives dites « ordinaires » considérées trop souvent comme un mode normal d'éducation à des violences psychologiques ou physiques et aussi des violences conjugales ; les violences sexuelles concernent 1 enfant sur 10 et à 80 % il s'agit de violences intrafamiliales. Ces dernières violences sont les moins faciles pour l'enfant à dénoncer et les révélations récentes de Camille Kouchner dans son livre La Familia Grande suivies du tsunami déclenché par le hashtag #metooinceste ont montré que face à ce crime, il n'est pas facile pour l'enfant de parler et de faire entendre sa parole, ni de savoir à qui s'adresser. Grâce au courage de toutes ces victimes, **des avancées législatives inédites ont été faites en avril 2021** qui permettront à la justice de mieux punir à l'avenir l'inceste, reconnu désormais comme un crime, à la hauteur de la transgression qu'est ce tabou universel. **Mais la question si essentielle de la prévention et de l'accompagnement des enfants victimes reste un enjeu majeur que nous devrons relever collectivement de façon déterminée.**

Les ateliers portant sur le milieu scolaire et périscolaire, dans lesquels les enfants passent une grande partie de leurs journées, ont confirmé ce que les enfants avaient dénoncé avec force dans la Charte parisienne des droits de l'enfant : **le harcèlement entre enfants est devenu un fléau national aggravé par le cyberharcèlement** dans la mesure où les enfants et adolescents sont extrêmement présents sur les réseaux sociaux et quasiment à 100% depuis les périodes de confinement imposées par la crise sanitaire du Covid19. Tous les pédiatres et pédopsychiatres signalent une aggravation de la souffrance psychique des enfants en général ainsi que des dépressions et tentatives de suicide chez les adolescents. Si de nombreuses mesures législatives ont été votées ces dernières années pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement et si l'Éducation nationale a mis en place de nombreux dispositifs et mesures, celles-ci ne suffiront pas

tant que des mesures volontaristes ne seront pas prises au niveau européen pour mieux contrôler les plateformes. En attendant, **il y a urgence à travailler collectivement sur la parentalité et l'éducation des enfants au temps du numérique** tant tous les repères éducatifs sont bouleversés, laissant beaucoup de parents et d'éducateurs en difficulté face à des enfants qui échappent souvent à leur vigilance. **Des États Généraux seront réunis à l'Hôtel de Ville de Paris sur la parentalité et l'éducation au temps du numérique. Par ailleurs, la Ville ouvrira un lieu pour accueillir, orienter et accompagner les enfants et leurs parents** confrontés au harcèlement et cyberharcèlement.

Les ateliers portant sur le milieu sportif ou culturel auxquels les parents confient leurs enfants en confiance ont montré qu'ils n'échappent pas aux violences notamment sexuelles comme l'ont dénoncé avec force dans leurs livres la patineuse Sarah Abitbol et Sébastien Boueilh le rugbyman international[3]. Paris sera au rendez-vous de ces défis à travers la mission des droits de l'enfant qui sensibilisera tous les enfants parisiens fréquentant les clubs sportifs et par la mise en place de formations des professionnels de la Ville les encadrant.

Les ateliers portant sur les enfants vivant en établissements sociaux et médico-sociaux (enfants handicapés, enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, enfants vivant en centres d'hébergement d'urgence) ont montré que ces enfants qui ont des vulnérabilités supérieures aux autres doivent être sensibilisés à la connaissance de leurs droits fondamentaux et qu'il est essentiel de mettre en place des instances participatives au sein de ces établissements pour faire baisser les violences entre enfants ou avec les éducateurs ; ces derniers devant être tous formés à la gestion du stress notamment dans les établissements accueillant les enfants et adolescents en urgence ou des enfants à troubles importants du comportement. Sur la question spécifique des violences sexuelles, il a été souligné que les enfants handicapés ont une vulnérabilité accrue à ces violences et n'ont pas toujours la capacité de se rendre compte qu'ils en subissent. Concernant les enfants vivant avec leurs familles en centres d'hébergement ou en hôtels sociaux, ce sont plus de 5000 enfants qui grandissent dans de tels lieux, dans des conditions de promiscuité avec les parents, subissant souvent en direct des violences conjugales. Avec la Fédération des associations de solidarité (FAS) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), une attention particulière sera portée à la sensibilisation de ces enfants à la connaissance de leurs droits et à une meilleure formation des travailleurs sociaux sur la protection de l'enfance.

Enfin, les ateliers portant sur l'espace public et les transports ont confirmé la nécessité de mieux protéger les enfants lorsqu'ils se rendent à l'école ou dans leurs autres lieux d'activité. Des marches exploratoires dans les différents arrondissements pour mieux adapter l'espace public aux enfants seront organisées en lien avec les maires d'arrondisseme nts et la nouvelle police municipale sera formée pour apporter une attention particulière aux enfants présents dans l'espace public.

Tous ces ateliers ont été riches d'enseignements et ont permis de faire émerger des priorités et de véritables questions de société auxquelles Paris entend apporter sa contribution à travers les **24 actions de ce Plan de lutte contre les violences faites aux enfants réunies en 5 grands axes de travail.**

Pour conclure, l'objectif principal de ce Plan est de prévenir le plus en amont possible avec l'ensemble de nos partenaires les violences subies par les enfants vivant sur le territoire parisien, en informant les enfants de leurs droits grâce à la mission des droits de l'enfant et en leur permettant de savoir à qui s'adresser et dans quel lieu se rendre en cas de danger. Il s'agit aussi de former les professionnels au repérage des signes visibles et des signaux faibles de violences subies par des enfants tout en apprenant à mieux écouter et à recueillir la parole des enfants. Le deuxième grand objectif est de mieux accompagner les parents et l'ensemble des éducateurs à adhérer au principe d'une éducation bienveillante adaptée à la personnalité de chaque enfant en renonçant à toute violence éducative « ordinaire ». Enfin, pour les enfants victimes d'inceste, de violences conjugales ou de harcèlement et cyberharcèlement nous renforcerons notre dispositif de protection de l'enfance d'établissements novateurs qui ont fait leurs preuves dans d'autres lieux.

Merci à tous nos partenaires pour leur participation engagée à nos côtés dans les différents ateliers de co-construction de ce Plan qui contribuera à mieux protéger les enfants

Et un immense merci aux enfants consultés qui ont si bien porté la parole de leurs camarades et nous ont fait une si grande confiance en rédigeant la Charte parisienne des Droits de l'enfant !

Dominique Versini
adjointe à la Maire de Paris en charge des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'enfance, ancienne Défenseure des enfants.

3. Sarah Abitbol, Un si long silence, 30 janvier 2020 ; Sébastien Boueilh, Le Colosse aux pieds d'argile, 12 mars 2020.

Sommaire

Édito. Anne Hidalgo p. 3

Avant-Propos. Dominique Versini p. 4

I. 24 engagements pour lutter contre les violences faites aux enfants p. 11

8 mesures phares p. 12

Axe 1. Mesures transversales p. 13

- **Action 1 :** Développer la Mission Droits de l'Enfant dans tous les arrondissements à partir de la rentrée scolaire 2021 p. 13
- **Action 2 :** Ouvrir une maison des droits de l'enfant, guichet unique permettant d'accueillir, d'accompagner et/ou d'orienter les enfants, leurs parents et les professionnels confrontés à toute situation de violences p. 13
- **Action 3 :** Développer les recherches sur les violences faites aux enfants sous l'égide de l'observatoire de la protection de l'enfance p. 13
- **Action 4 :** Signer une convention entre la Ville de Paris et les numéros et services de signalement (119, 3020 et 3018) p. 14
- **Action 5 :** Intégrer les mesures du plan de lutte contre les violences faites aux enfants au Schéma de prévention et protection de l'enfance, au Projet éducatif de territoire, et au Schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales p. 14
- **Action 6 :** Développer un réseau de villes leaders des droits de l'enfant p. 14

Axe 2. Informer les enfants pour mieux les protéger p. 15

- **Action 7 :** Informer les enfants via la Mission Droits de l'Enfant sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et mettre en place des actions et campagnes de communication régulières pour mieux faire connaître aux enfants les numéros (119, 3020, 3018) et les lieux ressources qui leur sont dédiés en cas de danger p. 15
- **Action 8 :** Expérimenter des outils de recueil de la parole de l'enfant, notamment des boites aux lettres dans les écoles et lieux de loisirs culturels et sportifs fréquentés par les enfants pour recueillir des appels à l'aide des enfants p. 15
- **Action 9 :** Travailler avec nos partenaires institutionnels et associatifs pour inscrire les numéros utiles sur la plateforme numérique de l'Éducation nationale, dans les livrets d'accueil des établissements, le carnet de santé, les cartes de licenciés de clubs etc. p. 16
- **Action 10 :** Créer un festival annuel « culture et droits de l'enfant » et des espaces dédiés aux droits de l'enfant dans les bibliothèques parisiennes p. 16
- **Action 11 :** Mettre en place des marches exploratoires d'enfants dans la ville pour mieux comprendre leur ressenti dans l'espace public et mieux les protéger p. 17
- **Action 12 :** Généraliser les instances participatives pour les enfants accueillis dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, les centres d'hébergement et les structures pour enfants en situation de handicap p. 17

Axe 3. Informer et former les parents et le grand public p. 18

- **Action 13 :** Réunir à l'Hôtel de Ville des États généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique p. 18
- **Action 14 :** Développer des campagnes de communication à destination des parents et du grand public autour des numéros dédiés et de thématiques spécifiques : harcèlement, violences éducatives et conjugales, violences sexuelles p. 18
- **Action 15 :** Développer les sensibilisations et formations destinées aux parents sur l'éducation bienveillante dès le stade périnatal, durant le congé parental, et au moment de l'entrée de leur enfant en crèche, en partenariat avec la CAF, la PMI et les associations spécialisées sur ces sujets p. 19

Axe 4. Informer et former les professionnels intervenant auprès d'enfants dans tous les lieux qu'ils fréquentent p. 20

- **Action 16 :** Mieux sécuriser le recrutement des professionnels en contact avec les enfants, et renforcer les vérifications régulières en cours de carrière pour tout agent continuant à exercer ou à être en contact avec des enfants p. 20
- **Action 17 :** Mieux former les professionnels travaillant auprès d'enfants au repérage des signes de violences subies, aux modalités de signalement, à la gestion des situations de stress et de violence p. 20
- **Action 18 :** Renforcer le dispositif de signalements de violences existant p. 21
- **Action 19 :** Former les agents de la police municipale à mieux protéger les enfants présents sur l'espace public p. 22

Axe 5. Mieux prendre en charge les enfants victimes p. 23

- **Action 20 :** Ouvrir un foyer de protection de l'enfance novateur dédié aux enfants victimes d'inceste et développer la formation des professionnels de l'enfance des autres établissements parisiens p. 23
- **Action 21 :** Ouvrir un établissement novateur dédié aux enfants co-victimes de violences conjugales avec leurs mères et nécessitant une prise en charge familiale spécifique en protection de l'enfance, renforcé par une équipe mobile p. 23
- **Action 22 :** Ouvrir un accueil de jour pour les enfants victimes de harcèlement et de cyber-harcèlement. Une action de prévention des récidives sera expérimentée en mettant en place avec le Parquet des stages d'alternatives aux poursuites d'enfants auteurs de harcèlement p.24
- **Action 23 :** Signer une convention entre le Parquet, le Tribunal pour Enfants, l'Aide sociale à l'enfance et les associations spécialisées pour mieux repérer, évaluer et accompagner les adolescent·e·s victimes de prostitution p. 24
- **Action 24 :** Signer une convention avec la RATP sur les enfants en situation de mendicité dans le métro p. 24

II. La Charte parisienne des Droits de l'enfant p. 25

III. La Mission Droits de l'enfant p. 28

IV. Méthodologie partenariale : 11 ateliers et 250 participants p. 30

V. Synthèses des ateliers qui ont contribué à la conception de ce Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants p. 32

V.1 Ateliers sur les violences intrafamiliales p. 34

- **Atelier 1**
  Des violences éducatives ordinaires à la maltraitance p.36
- **Atelier 2**
  Les violences sexuelles et l'inceste p. 45
- **Journée interprofessionnelle**
  Les enfants co-victimes de violences conjugales p. 50

V.2 Ateliers sur les Violences en milieu scolaire et périscolaire p. 54
- **Les Violences en milieu scolaire et périscolaire :** Focus sur le harcèlement entre enfants et le cyberharcèlement p.55

V.3 Ateliers sur les violences en milieu sportif et culturel p. 63

V.4 Les violences au sein des établissements accueillant des enfants handicapés, confiés à l'aide sociale à l'enfance, en centres d'hébergement d'urgence ou en hôtel social p. 67
- **Atelier 1 :** les violences au sein des établissements accueillant des enfants handicapés p. 68
- **Atelier 2 :** les violences au sein des établissements et familles d'accueil accueillant des enfants confiés à l'ASE p. 71
- **Focus sur la prostitution des mineurs :** un phénomène grandissant et inquiétant p. 73
- **Atelier 3 :** Les violences au sein des centres d'hébergement et chambres d'hôtel accueillant des familles avec enfants p. 75

V.5 Les violences dans l'espace public et les transports : un phénomène urbain préoccupant p. 77

VI. Annexes p. 82
- Vœu adopté le 3 février 2021 à l'unanimité du Conseil de Paris p. 75
- Charte parisienne des droits de l'enfant p. 85
- Liste des participants aux ateliers du Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants p. 89

24
ENGAGEMENTS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

I.

8 MESURES PHARES

- Développer la Mission Droits de l'Enfant dans tous les arrondissements à la rentrée scolaire 2021 puis ouvrir une Maison des Droits de l'enfant, guichet unique sur les violences faites aux enfants
- Mettre en place des actions et campagnes de communication régulières pour mieux faire connaître aux enfants les numéros (119, 3020, 3018) et les lieux ressources qui leur sont dédiés en cas de danger
- Ouvrir un foyer de protection de l'enfance novateur dédié aux enfants victimes d'inceste et développer la formation des professionnels de l'enfance des autres établissements parisiens
- Ouvrir un établissement novateur de l'aide sociale à l'enfance dédié aux enfants co-victimes de violences conjugales avec leurs mères nécessitant une prise en charge familiale spécifique en protection de l'enfance, renforcée par une équipe mobile
- Ouvrir un accueil de jour pour les enfants victimes de harcèlement et de cyber-harcèlement
- Réunir à l'Hôtel de Ville des États généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique
- Mieux protéger tous les enfants parisiens pris en charge en renforçant la formation des professionnels au repérage des violences
- Développer un réseau de villes leaders des Droits de l'Enfant

Axe 1.
Mesures transversales

Action 1 Développer la Mission Droits de l'Enfant dans tous les arrondissements à partir de la rentrée scolaire 2021

La Mission des Droits de l'Enfant lancée en septembre 2020 s'est déployée dans quatre arrondissements pilotes (5e, 10e, 12e, 20e) avec une équipe de 11 Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant en service civique. A partir de la rentrée 2021, 34 Jeunes Volontaires seront déployés dans tous les arrondissements parisiens pour aller à la rencontre des enfants dans leurs écoles, collèges, centres de loisirs, clubs sportifs, foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, établissements pour enfants handicapés, centres d'hébergement d'urgence, etc.

Cette Mission des Droits de l'Enfant a pour objectif la sensibilisation et l'information de tous les enfants parisiens à leurs droits fondamentaux, tels que contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et la diffusion des numéros et lieux qui leur sont dédiés en cas de besoin.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Action 2 Ouvrir une maison des droits de l'enfant, guichet unique permettant d'accueillir, d'accompagner et/ou d'orienter les enfants, leurs parents et les professionnels confrontés à toute situation de violences

La maison réunira des associations, des experts du droit et de la santé pour accompagner les enfants confrontés à des situations de violences et des professionnels du droit et de l'accompagnement à l'écoute des enfants confrontés à des situations de violences (harcèlement, violences en ligne, violences physiques, psychologiques, sexuelles, etc.). Cette maison accueillera également un centre de documentation à destination des enfants sur leurs droits et aussi des professionnels parisiens.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Action 3 Développer les recherches sur les violences faites aux enfants sous l'égide de l'observatoire de la protection de l'enfance

L'Observatoire parisien de la protection de l'enfance sera chargé de développer des axes de recherches-actions sur toutes les violences faites aux enfants : psychologiques, physiques et sexuelles.

Il existe aujourd'hui peu de données chiffrées sur les violences dont sont victimes les enfants, l'Observatoire parisien de protection de l'enfance aura pour objectif de les renforcer et de les diffuser, et de produire des recherches-actions à partir des dispositifs innovants mis en place dans le cadre de ce plan, avec l'appui d'un CIFRE ou d'une bourse dédiée, en lien avec la recherche universitaire.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

- **Marie-Christine Lemardeley,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Action 4 Signer une convention entre la Ville de Paris et les numéros et services de signalement (119, 3020 et 3018)

les numéros et services dédiés aux enfants en danger et à tous les adultes confrontés à des situations de danger sont encore trop peu connus et diffusés. Ils sont toutefois un outil essentiel du repérage des situations de danger et de protection. La Ville de Paris souhaite soutenir ces acteurs indispensables en diffusant largement ces numéros. Cette convention passera notamment par le biais d'actions de communication conjointes et la diffusion de ces numéros via la Mission des Droits de l'Enfant.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Action 5 Intégrer les mesures du plan de lutte contre les violences faites aux enfants au Schéma de prévention et protection de l'enfance, au Projet éducatif de territoire, et au Schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales

Il existe différents documents cadres qui contribuent à la protection des enfants. L'ensemble de ces plans d'actions devront prendre en compte la question des violences faites aux enfants.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Nicolas Nordman,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de la prévention, de la sécurité, de la police municipale et de l'aide aux victimes

Action 6 Développer un réseau de villes leaders des droits de l'enfant, françaises, européennes et internationales

Paris s'engagera dans un plaidoyer pour la lutte contre les violences faites aux enfants et pour la promotion des Droits de l'enfant et développera un réseau de collectivités engagées afin de partager les expériences locales et d'améliorer la prévention de toutes les violences faites aux enfants.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Arnaud Ngatcha**, Adjoint à la Maire de Paris en charge des relations internationales et de la francophonie

Axe 2.
Informer les enfants pour mieux les protéger

Action 7 — Informer les enfants via la Mission Droits de l'Enfant sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et mettre en place des actions et campagnes de communication régulières pour mieux faire connaître aux enfants les numéros (119, 3020, 3018) et les lieux ressources qui leur sont dédiés en cas de danger

Parce qu'un enfant informé est un enfant mieux protégé, la Ville de Paris mènera des actions de communication à la destination des plus jeunes. La Mission Droits de l'Enfant qui sensibilise déjà les petits parisiens à leurs droits, distribue lors de chaque atelier les contacts utiles pour les enfants victimes de violences (119, 3020, 3018).

- En outre, la Ville de Paris travaillera à la création d'outils dédiés aux enfants, violentomètres thématiques sur le modèle du violentomètre crée pour les violences faites aux femmes. Ces outils permettront notamment aux enfants de mieux identifier les frontières entre les situations normales, les situations de danger et les interdits et de pouvoir ainsi donner l'alerte.

Des campagnes de communication seront lancées avec nos partenaires sur les numéros dédiés aux enfants, sur les panneaux de la ville et les réseaux sociaux.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Partenaire extérieur :

- **Éducation nationale**

Action 8 — Expérimenter des outils de recueil de la parole de l'enfant, notamment des boites aux lettres dans les écoles et lieux de loisirs culturels et sportifs fréquentés par les enfants pour recueillir des appels à l'aide d'enfants

Au-delà du repérage indispensable par les professionnels au contact des enfants, l'expérimentation d'outils (boites aux lettres, applications, etc.) pour recueillir la parole de ces derniers sera développée par la Ville de Paris. Nos échanges avec des associations comme « les Papillons » et des victimes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, ont notamment démontré la pertinence de ces outils, complémentaires aux numéros déjà existants et aux procédures de signalement.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Pierre Rabadan,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques et paralympiques.
- **Carine Rolland,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Culture.

Partenaire extérieur :

- **Éducation nationale**

Action 9 Travailler avec nos partenaires institutionnels et associatifs pour inscrire les numéros utiles sur la plateforme numérique de l'Éducation nationale, dans les livrets d'accueil des établissements, le carnet de santé, les cartes de licenciés de clubs etc.

Pour que le plus grand nombre d'enfants connaissent les numéros dont ils peuvent se saisir en cas de danger, il est indispensable que ces derniers soient le plus largement diffusés y compris dans les documents que les enfants sont susceptibles d'utiliser au quotidien. En complément des actions mentionnées plus haut, la Ville de Paris proposera à ces partenaires que le 119, le 3020 et le 3018 soient indiqués sur la plateforme numérique de l'Éducation nationale, dans les livrets d'accueil des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, des établissements pour enfants en situation de handicap ainsi que dans les centres d'hébergement d'urgence accueillant des familles, etc.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Pierre Rabadan,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques et paralympiques.
- **Anne Souyris,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé publique, des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.
- **Ian Brossat,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés.
- **Léa Filoche,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des solidarités, de la lutte contre les inégalités et l'exclusion.
- **Jacques Galvani,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap.

Partenaires extérieurs :

- **Éducation nationale. Fédération des Acteurs de la Solidarité, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF), Agence régionale de santé (ARS)**

Action 10 Créer un festival annuel « culture et droits de l'enfant » et des espaces dédiés aux droits de l'enfant dans les bibliothèques parisiennes

La création d'un festival annuel « Culture et Droits de l'Enfant » aura pour objectif la diffusion d'une large culture des droits de l'enfant par la mobilisation d'artistes adultes et enfants autour de cette thématique. Les bibliothèques, qui accueillent tant des familles que des enfants s'y rendant seuls, seront aussi mobilisées.

Adjointes concernées :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Carine Rolland,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Culture.

Action 11 Mettre en place des marches exploratoires d'enfants dans la ville pour mieux comprendre leur ressenti dans l'espace public et mieux les protéger

Les marches exploratoires sont des diagnostics de terrain menées initialement par des groupes de femmes et de jeunes lycéennes. Ces marches ont pour objectif d'identifier avec les habitantes les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité. A l'issue de ces marches des propositions d'amélioration de la situation sont élaborées et proposées aux maires. La Ville de Paris souhaite dupliquer ces marches exploratoires pour en organiser avec des enfants et adolescents qui se déplacent à pied ou en transports en commun afin de mieux comprendre leur perception de la ville et des transports et d'intégrer leurs demandes et besoins à la ville de demain.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Emmanuel Grégoire,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.
- **Hélène Bidard,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et l'éducation populaire.
- **Jean-Luc Romero,** Adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Partenaires extérieurs :

- **Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE) et RATP**

Action 12 Généraliser les instances participatives pour les enfants accueillis dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance, les centres d'hébergement et les structures pour enfants en situation de handicap

La participation des enfants à la vie quotidienne de ces établissements permet très souvent de faire diminuer les niveaux de frustration des enfants et adolescents et donc les violences en établissement. Trop peu d'établissements en sont dotés. Ce plan vise à encourager ces créations et à mettre à disposition des partenaires des outils de dialogue autour des droits de l'enfant, dont celui de participer aux décisions qui les concernent.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Ian Brossat,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés.
- **Léa Filoche,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des solidarités, de la lutte contre les inégalités et l'exclusion.
- **Jacques Galvani,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap.

Partenaires extérieurs :

- **Agence Régionale de Santé (ARS), Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL), Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS),**

Axe 3.
Informer et former les parents et le grand public

Action 13 Réunir à l'Hôtel de Ville des États généraux de la parentalité et de l'éducation au temps du numérique

Aujourd'hui, de nombreux parents et professionnels de l'enfance sont démunis face à l'utilisation par les enfants et adolescents du numérique, utilisation amplifiée par la crise sanitaire. Pour mieux protéger les enfants de certains usages, sans pour autant leur interdire cette fenêtre sur le monde, les parents et les professionnels doivent être formés et informés sur les pratiques de leurs enfants, les outils à mettre en place pour les protéger, les moyens dont ils disposent en cas de violences en ligne.

Les États généraux parisiens de la parentalité et l'éducation au temps du numérique réuniront à l'Hôtel de Ville des représentants des parents, des professionnels de l'enfance et du numérique, des experts et associations engagées pour répondre à ces interrogations et accompagner les adultes dans l'adaptation de la parentalité et de l'éducation face à la prégnance du numérique dans la vie des enfants et adolescents.

Adjoints concernés :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.

Partenaires extérieurs :

- **Caisse d'allocations familiales, Éducation Nationale**

Action 14 Développer des campagnes de communication à destination des parents et du grand public autour des numéros dédiés et de thématiques spécifiques : harcèlement, violences éducatives et conjugales, violences sexuelles

Au-delà d'actions de communication dédiées pour informer les enfants, il est indispensable d'informer également tous les adultes pour qu'eux aussi puissent se saisir de ces numéros d'urgence en cas de besoin et connaître les procédures de signalements qu'ils méconnaissent souvent.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Hélène Bidard,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et l'éducation populaire.

Action 15

Développer les sensibilisations et formations destinées aux parents sur l'éducation bienveillante dès le stade périnatal, durant le congé parental, et au moment de l'entrée de leur enfant en crèche, en partenariat avec la CAF, la PMI et les associations spécialisées sur ces sujets

En lien avec la Protection maternelle et infantile (PMI) de la Ville et la CAF, la Ville de Paris proposera des formations à l'éducation bienveillante et aux droits de l'enfant pour tous les parents et futurs parents dans l'objectif notamment de prévenir toutes les violences et en particulier les violences éducatives ordinaires.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Céline Hervieu.** Conseillère déléguée chargée de la Petite Enfance.
- **Anne Souyris,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé publique, des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.

Partenaire extérieur :

- **Caisse d'allocations familiales**

Axe 4.
Informer et former les professionnels intervenant auprès d'enfants dans tous les lieux qu'ils fréquentent

Action 16 Mieux sécuriser le recrutement des professionnels en contact avec les enfants, et renforcer les vérifications régulières en cours de carrière pour tout agent continuant à exercer ou à être en contact avec des enfants

Le renforcement de la sécurisation des processus de recrutement des professionnels de la Ville de Paris en contact avec les enfants implique une adaptation des processus d'embauche. Pour les fonctionnaires titulaires comme pour les contractuels, les épreuves pratiques de mise en situation seront développées, et des tests psychotechniques adaptés introduits. L'objectif est de placer les savoir être au cœur des compétences attendues, notamment l'empathie, la bienveillance des candidats ainsi que leur réactivité face aux signaux et signaux faibles de violence.

Le contrôle des antécédents judiciaires (vérification du bulletin B2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs) sera renforcé. La Ville de Paris va travailler avec les services de l'État afin de pouvoir opérer plus régulièrement ces contrôles tout au long de la carrière, notamment dès lors que les agents continuent à occuper des fonctions auprès des enfants.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Antoine Guillou,** Adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Pierre Rabadan,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques et paralympiques.
- **Carine Rolland,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Culture.
- **Anne Souyris,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé publique, des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.

Action 17 Mieux former les professionnels travaillant auprès d'enfants au repérage des signes de violences subies, aux modalités de signalement, à la gestion des situations de stress et de violence

Pour sensibiliser les agents aux violences faites aux enfants, et diffuser ainsi une culture commune de la protection de l'enfance au sein de nos collectifs de travail, un kit de prévention sera mis à disposition de manière dématérialisée. Véritable boîte à outils, ce kit rappellera le cadre légal, les contacts ressources internes et externes, les procédures d'alerte et d'enquête, et proposera des fiches pédagogiques thématiques. Ces kits seront adaptés aux différents milieux professionnels.

La formation continue des agents en contact avec les enfants sera aussi renforcée, notamment pour les agents référents au sein des établissements accueillant un public mineur. Des programmes relatifs à l'identification des situations de violences (détection des signaux faibles, recueil de la parole de l'enfant) et à la posture du professionnel vis-à-vis de l'enfant (lutte contre la violence institutionnelle, définition des comportements appropriés et inappropriés) seront notamment rendus obligatoires, via leur intégration aux cursus « métier » existants.

Une charte, déclinée là encore par secteur professionnel, viendra aussi compléter le dispositif, en renforçant l'engagement pris par le professionnel au moment de sa prise de poste.

Un travail sera mené avec les associations financées par la Ville et nos partenaires pour qu'ils s'emparent aussi de cette démarche de plus grand contrôle des adultes, professionnels et bénévoles, intervenant auprès d'enfants.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Antoine Guillou,** Adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Pierre Rabadan,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques et paralympiques.
- **Carine Rolland,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Culture.

Action 18 Renforcer le dispositif de signalements de violences existant

La Ville de Paris dispose de procédures, d'une ligne téléphonique et d'une cellule d'écoute permettant le signalement des violences. La Ville va toutefois compléter son dispositif en se dotant d'un outil dématérialisé de signalement des violences. Il sera rendu accessible à tous les agents, via une application mobile. Cet outil permettra de rechercher et d'accéder à de l'information, d'alerter de manière anonyme ou non et d'accéder aux contacts utiles sans avoir à échanger oralement avec un interlocuteur, tout en assurant au même titre que les autres canaux de signalement que toutes les suites nécessaires soient données. L'objectif est de donner les moyens aux victimes ainsi qu'aux témoins directs ou indirects de s'exprimer dans des délais très courts, de disposer de l'écoute nécessaire et d'être accompagnés de manière effective dans toutes les démarches que ce signalement pourrait impliquer.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Antoine Guillou,** Adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Pierre Rabadan,** Adjoint à la Maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques et paralympiques.
- **Carine Rolland,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Culture.

Action 19 Former les agents de la police municipale à mieux protéger les enfants présents sur l'espace public

La création de la police municipale parisienne donnera lieu à la formation des 5 000 agents qui composeront cette police d'ici 2024. Un module de formation sera mis en place pour sensibiliser et former les futur·e·s policiers et policières aux Droits de l'Enfant et à la question des violences faites aux enfants. Cette formation leur permettra notamment d'intervenir en cas de violences constatées sur la voie publique entre enfants ou par des adultes et de mieux sécuriser les enfants.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

- **Nicolas Nordman,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de la prévention, l'aide aux victimes, la sécurité et la police municipale.

Axe 5.
Mieux prendre en charge les enfants victimes

Action 20 Ouvrir un foyer de protection de l'enfance novateur dédié aux enfants victimes d'inceste et développer la formation des professionnels de l'enfance des autres établissements parisiens

Pour permettre une prise en charge mieux adaptée aux enfants victimes d'inceste, la Ville de Paris créera un foyer de protection de l'enfance spécialisé et développera la formation des professionnels intervenant dans les autres établissements parisiens. Un accompagnement spécifique éducatif et thérapeutique leur sera ainsi proposé, sur le modèle de la Maison créée par l'association Docteurs Bru à Agen.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Action 21 Ouvrir un établissement novateur dédié aux enfants co-victimes de violences conjugales avec leurs mères et nécessitant une prise en charge familiale spécifique en protection de l'enfance, renforcée par une équipe mobile

Beaucoup d'enfants sont co-victimes de violences conjugales et beaucoup finissent par être confiés à l'Aide sociale à l'enfance porteurs de lourds traumatismes. Cet établissement permettra de les prendre en charge le plus en amont possible avec leurs mères et leur prodiguer ensemble un accompagnement au titre de la protection de l'enfance en les soutenant tout au long de leur parcours grâce à une équipe mobile dédiée.

Adjointes concernées :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Hélène Bidard,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et l'éducation populaire.
- **Anne Souyris,** Adjointe à la Maire de Paris chargée de la santé publique, des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.

Partenaire extérieur :

- **Agence Régionale de Santé (ARS)**

Action 22 Ouvrir un accueil de jour pour les enfants victimes de harcèlement et de cyber-harcèlement. Une action de prévention des récidives sera expérimentée en mettant en place avec le Parquet des stages d'alternatives aux poursuites d'enfants auteurs de harcèlement

La Ville de Paris souhaite promouvoir l'ouverture d'un tel lieu, sur le modèle de la Maison de Marion à Orsay, afin de répondre aux demandes grandissantes d'enfants et de familles confrontées à des situations graves de harcèlements entre enfants aussi bien en milieu scolaire que lors des loisirs, et aussi via Internet.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Patrick Bloche,** Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des apprentissages ainsi que du Conseil de Paris.
- **Jean-Luc Romero,** Adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Partenaires extérieurs :

- **Parquet, Protection judiciaire de la jeunesse**

Action 23 Signer une convention entre le Parquet, le Tribunal pour Enfants, l'Aide sociale à l'enfance et les associations spécialisées pour mieux repérer, évaluer et accompagner les adolescent·e·s victimes de prostitution

Une telle convention a déjà été mise en place notamment dans le département de la Seine Saint Denis et a montré son efficacité pour une meilleure évaluation et prise en charge adaptée des jeunes filles et jeunes garçons victimes de prostitution.

Adjointe concernée :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

Action 24 Signer une convention avec la RATP sur les enfants en situation de mendicité dans le métro

Si le nombre de familles pratiquant la mendicité avec des enfants est en baisse dans l'espace public grâce à la mise en place dans la mandature précédente d'une équipe spécialisée de l'Unité d'Aide aux Sans-Abri (UASA) dotée d'éducateurs de protection de l'enfance, cette présence est toujours constatée au sein du réseau de la RATP. Une telle convention permettrait à la RATP et à la Ville de Paris de renforcer les liens déjà existants sur ces sujets.

Adjoint·e·s concerné·e·s :

- **Dominique Versini,** Adjointe à la Maire de Paris chargée des Droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.
- **Nicolas Nordman**, Adjoint à la Maire de Paris chargé prévention, de la sécurité, de la police municipale et de l'aide aux victimes

Partenaires extérieurs :

- **Parquet, RATP, Préfecture de Police**

LA CHARTE PARISIENNE DES DROITS DE L'ENFANT

II.

La Ville de Paris a fait le choix de donner la parole aux enfants. Après avoir été formés par des experts des Droits de l'Enfant [4] à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), 170 enfants parisiens de tous horizons ont ainsi rédigé, entre octobre et novembre 2020, une Charte parisienne des Droits de l'enfant signée par la Maire de Paris le 20 novembre 2020. Les enfants ont mis en avant 6 droits fondamentaux sur lesquels ils ont souhaité que la collectivité parisienne porte une attention particulière, notamment le droit des enfants à être protégés.

VILLE DE PARIS

CHARTE PARISIENNE DES DROITS DE L'ENFANT

En 1989, les dirigeants du monde ont signé la Convention internationale des droits de l'enfant qui proclame et garantit nos droits en tant qu'enfant sur toute la planète. Depuis, nos droits ont progressé et les adultes y apportent plus d'attention. Mais on peut toujours faire mieux et nous, les enfants parisiens, avons des idées pour avancer.

Par cette Charte, nous demandons à la maire de Paris de s'engager à mieux défendre nos droits dans six domaines qui nous paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables.

2 Être mieux protégés

La CIDE garantit aux enfants le droit d'être protégés contre toutes les formes de violences. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

De mieux éduquer les enfants et les adultes sur ce droit et mieux communiquer sur toutes les formes de violences

- En finançant plus les associations spécialisées sur les violences familiales
- En créant des interventions sur les violences et le harcèlement dans les écoles et les centres de loisirs
- En organisant des réunions pour les parents, avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs, sur les violences et le harcèlement
- En créant un hashtag et des campagnes pour dénoncer et lutter contre les violences envers les enfants

D'être mieux protégés contre toutes les formes de violences et mieux accompagnés quand on en est victime

- En éloignant les parents violents et en créant des programmes adaptés pour leur apprendre à canaliser leur violence
- En créant un Pacte de lutte contre le harcèlement
- En désignant des élèves référents sur les violences et le harcèlement dans nos écoles, nos collèges et nos lycées
- En ayant plus de surveillants dans la cour de nos écoles
- En sécurisant les abords de nos écoles, nos collèges, nos lycées (rues piétonnes, plus de surveillance pour éviter les bagarres)
- En adaptant les transports en commun pour qu'on s'y sente en sécurité

LA MISSION DES DROITS DE L'ENFANT

III.

La Ville de Paris a créé à l'été 2020 une « Mission des Droits de l'Enfant » au sein de sa Direction de l'Action Sociale et de l'Enfance et de la Santé.

Cette nouvelle mission a pour objectif de diffuser une large culture des droits de l'enfant auprès des 380 000 enfants parisiens, mais aussi des adultes qui participent à leur éducation.

C'est la Mission Droits de l'Enfant qui a ainsi organisé la rédaction et la consultationde la Charte Parisienne des Droits de l'Enfant. Plus largement, sur la base des droits contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Charte Parisienne des Droits de l'Enfant, elle forme et déploie des promotions annuelles de Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant. Ces jeunes en service civique forment les enfants et les adolescents aux droits de l'enfant dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs, les établissements de la protection de l'enfance, les centres d'hébergement d'urgence, les clubs sportifs, etc.

Dans le cadre de ces ateliers, les Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant transmettent également les numéros utiles et leur tchats (en particulier 119, 3020, 3018) mais aussi les lieux ressources dans lesquels les enfants peuvent se rendre en cas de besoin.

Après une phase expérimentale dans quatre arrondissements pilotes (5e, 10e, 12e, 20e), la Mission Droits de l'Enfant interviendra dans tout Paris dès la rentrée scolaire 2021[5]. Il est projeté que d'ici la fin de la mandature près de 100 000 enfants et adolescents parisiens auront été sensibilisés.

Avant d'intervenir auprès d'enfants et d'adolescents, les Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant reçoivent une formation solide par les meilleurs expert·e·s des droits de l'enfant : anciennes Défenseures des enfants, pédiatres, pédopsychiatres, enseignants, éducateurs, avocats, magistrats, mais aussi professionnels de l'aide sociale à l'enfance et de l'animation. La formation se déroule pendant un mois, dont une semaine en immersion dans une structure de l'enfance. Par ailleurs, tout au long de leur service civique, les Jeunes Volontaires des Droits sont épaulés par la Mission Droits de l'Enfant et une équipe de professionnels. Ils bénéficient également d'une formation continue, leur permettant notamment de partager leurs expériences et de bénéficier de compléments de formation sur des thèmes plus pointus. Et par ailleurs, ils sont accompagnés dans la préparation de leurs projets professionnels par des référents volontaires fonctionnaires de la Ville.

Photos issues de l'exposition en plein air en mars 2021 rue de Rivoli présentant les Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant et rappelant les numéros utiles aux enfants.

4. La mission est joignable à : missiondroitsdelenfant@paris.fr ; toute proposition d'établissement d'intervention est la bienvenue.

MÉTHODOLOGIE PARTENARIALE :

11 ATELIERS ET 250 PARTICIPANTS

IV.

Méthodologie partenariale : 11 ateliers et 250 participants

Suite à la rédaction de la Charte, la construction du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants a impliqué quelques 250 acteurs institutionnels ou associatifs ainsi que des grands témoins auditionnés dans le cadre des ateliers. Tous les partenaires ont pu participer à une session inaugurale, des auditions, et 11 ateliers de travail [6] qui ont concerné tous les types de violences (psychologiques, physiques et sexuelles) dans tous les lieux fréquentés par les enfants. Ont ainsi été traitées les violences intrafamiliales, les violences à l'école et dans le périscolaire, les violences sur internet, les violences dans les loisirs (sport et culture), les violences dans les établissements prenant en charge des enfants (structures pour enfants handicapés, établissements de la protection de l'enfance, et centres d'hébergement et hôtels sociaux) et les violences sur l'espace public et dans les transports.

Ce plan transversal, coordonné par l'adjointe en charge des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'Enfance, implique 16 adjoints de l'exécutif parisien dont les délégations sont liées à la prise en charge d'enfants. La volonté de l'exécutif parisien de se doter d'un plan contre les violences faites aux enfants a par ailleurs rassemblé l'ensemble du Conseil de Paris, qui a voté ce principe à l'unanimité le 3 février 2021 [7].

Par ailleurs, concernant l'enfant dans sa sphère familiale, ce plan trouvera des approfondissements et déclinaisons dans le nouveau Schéma parisien de prévention et protection de l'enfance 2021-2026 en cours d'écriture, et un écho dans les schémas directeurs des autres secteurs en œuvre sur le territoire parisien : école, enfance, aide aux victimes, etc.

Les ateliers organisés ont permis d'aboutir à de nombreuses propositions réunies dans ce plan sous la forme de 24 engagements.

6. Cf. annexe
7. Cf. annexe

SYNTHÈSES DES ATELIERS

V.

Synthèses des ateliers qui ont contribué à la conception de ce Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants

Les ateliers ont été conçus à partir des lieux dans lesquels les enfants vivent (familles ou établissements) ou ont des activités diverses (scolaires, périscolaires, loisirs, sports, etc.). Il en résulte que dans tous ces lieux des enfants sont susceptibles de subir des violences physiques, psychologiques et sexuelles. Ces violences peuvent être le fait d'adultes, membres de la famille ou ayant autorité sur les enfants dans le cadre d'une mission éducative (scolaire, périscolaire ou de protection de l'enfance), sportive ou culturelle. Les violences peuvent être le fait d'autres enfants en direct ou via les réseaux sociaux.

Deux ateliers et une journée interprofessionnelle ont été consacrés aux violences en milieu familial sur trois sujets particulièrement prégnants :

- Les violences éducatives ordinaires et leurs limites avec la maltraitance
- Les violences sexuelles dont l'inceste, sujet qui a été au cœur de révélations d'une ampleur inédite de la part de victimes durant la période de conception de ce plan
- Les violences conjugales, dont beaucoup trop d'enfants sont encore co-victimes

Un atelier a été consacré aux violences en milieu scolaire et périscolaire avec un focus sur le harcèlement entre enfants. Un deuxième atelier dédié au numérique a permis de compléter utilement ces échanges et d'explorer plus avant la question du cyber-harcèlement notamment.

Un atelier a par ailleurs été dédié aux violences dans les milieux sportifs et culturels, qui ne sont pas exempts de violences sur et entre enfants, comme l'ont montré les prises de parole de victimes ces dernières années.

Trois ateliers ont de plus permis d'aborder la question des violences dans les établissements sociaux et médico-sociaux prenant en charge des enfants : les établissements de la protection de l'enfance, les structures pour enfants en situation de handicap et les centres d'hébergement d'urgence ainsi que les hôtels sociaux.

Un atelier a été consacré aux questions spécifiques de prostitution des mineur·e·s.

Un dernier atelier a abordé les violences dans l'espace public (sachant que la problématique des rixes entre bandes aux conséquences extrêmement graves n'a pas fait l'objet d'un atelier dans le cadre de ce plan car elle fait l'objet d'une stratégie parisienne spécifique)[8].

Enfin, un atelier plus transversal centré sur les définitions, les dernières études sur les violences faites aux enfants et les débats juridiques a été mené.

8. Stratégie parisienne de prévention des rixes adoptée en 2019

ATELIERS SUR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

V.1

Les violences dans la famille et l'entourage proche sur les personnes mineures

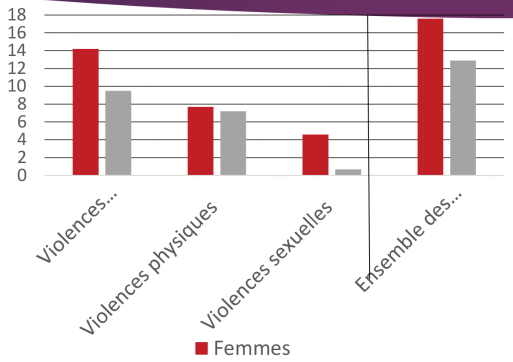

Près d'une fille sur 5 et 1 garçon sur 8. Violences psychologiques 1,5 fois plus fréquentes et violences sexuelles 6 fois plus pour les filles

- **Les violences débutent très tôt** : âge médian inférieur à 10 ans pour les violences psychologiques, à 7 ans pour les violences physiques graves et à 9 ou 10 ans pour les viols te tentatives
- **Des faits qui se répètent** (5 fois ou plus ou sur une/des périodes) : 80% des brutalités physiques, mais aussi 60% des atteintes sexuelles, des viols et tentatives (F>G) et plus de 50% des autres agressions sexuelles
- **Les violences sont répétées sur de longues durées**, les violences psychologiques et physiques plus longtemps que les violences sexuelles (âge médian de fin autour de 13 ans)

Chiffres de l'enquête Virages, de l'Institut national d'études démographiques

9. Enquête réalisée par l'Ined sur 27 000 personnes, 15 000 femmes et 12 000 hommes de 20 à 69 ans, interrogé·e·s rétroactivement sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies dans l'enfance.

Atelier 1
Sur les violences intrafamiliales
Des violences éducatives ordinaires à la maltraitance

10. Définition donnée dans l'exposé des motifs de la proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires adoptée le 2 juillet 2019.

11. Dans une étude de 2012 réalisée par la fondation pour l'enfance sur l'impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels, 85 % des parents indiquaient avoir recours à la fessée et 71,5 % à des petites gifles et la moitié y aurait recours avant l'âge de deux ans de leurs enfants et les trois quarts avant l'âge de cinq ans (Fondation pour l'enfance et Impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels, Kai-D. Bussmann, Claudia Erthal, Andreas Schroth, Déviance et Société 2012).

12. Article 222-13 Code pénal Modifié par LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 4
« Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commise : 1° Sur un mineur de quinze ans ; 2° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ; (...) Les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende lorsque l'infraction définie au premier alinéa est commise sur un mineur de quinze ans par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur. »

> Une fois que l'on s'autorise un geste violent, cela peut en entraîner d'autres. Les violences éducatives ordinaires commencent par des châtiments « légitimes », c'est-à-dire acceptés par la société, et elles poussent aux mauvais traitements voire aux sévices. Elles encouragent chez l'enfant le passage à la violence et les comportements anti-sociaux. Chez l'adolescent on retrouve des troubles comportementaux : l'anxiété, la dépression. La comparaison avec les violences conjugales est tout aussi instructive. Être énervé contre son enfant et lui donner une claque par exemple est encore largement toléré alors que cela n'est plus socialement admis vis-à-vis de sa conjointe.
>
> **Docteur Daniel Delanoë, pédopsychiatre, Maison de Solenn**

13. Daniel Delanoë « Les châtiments corporels de l'enfant, une forme élémentaire de la domination », L'Autre, 2015/1 (Volume 16), p. 48-58.

14. « Les enfants ont droit à une éducation non-violente. Les châtiments corporels, les maltraitances psychiques ainsi que toutes autres mesures contraire.s à la dignité de l'enfant sont interdites » (article 1631, alinéa 2 du Code civil allemand).

Des campagnes d'information et de sensibilisation en soutien à une interdiction des châtiments corporels

Photo. : Brochure institutionnelle suédoise, 1979, « *Peut-on élever ses enfants sans fessée ?* ».

Campagne Stop VEO 2020.

► En Suède

Premier pays à interdire les châtiments corporels en 1979 [15], la Suède a affirmé ce principe dans les années suivantes par une vague de campagnes de sensibilisation. En effet, la Suède n'a cessé de mener des actions de communication sur la loi d'interdiction et sur la nocivité des châtiments corporels. Ces actions, depuis lors constamment soutenues par diverses ONG, sont menées à plusieurs niveaux en s'adressant aussi bien aux parents qu'aux enfants du scolaire et du périscolaire. Diverses recherches internationales ont avancé que l'interdiction des châtiments corporels en Suède a favorisé le processus de **réduction de la violence éducative** et eu à cet égard une **influence considérable sur l'opinion et le comportement des parents**.

► En Allemagne

C'est en 2000 que le pays a proscrit définitivement les châtiments corporels de l'éducation familiale [16]. Le gouvernement allemand a eu recours à une stratégie publicitaire de type multimédia sous la devise « *Plus de respect pour les enfants* » afin de promouvoir la loi. La mise en place continue de campagnes et de mesures de sensibilisation propageant l'idée d'**une éducation sans violence** sur le modèle suédois continue à encourager cette évolution.

► En France

les campagnes grand public ont principalement été portées par des associations comme Stop VEO ou la Fondation pour l'enfance.

15. Loi rattachée au code parental suédois interdisant toutes les formes de violences sur les mineurs.

16. « *Les enfants ont droit à une éducation non-violente. Les châtiments corporels, les maltraitances psychiques ainsi que toute autre mesure contraire à la dignité de l'enfant sont interdites* » (art. 1631, al. 2 du code civil allemand).

La question des violences éducatives ordinaires est loin d'être résolue en France

Le 119 reçoit de nombreux appels montrant que les violences éducatives ordinaires dans le milieu intrafamilial sont courantes. Les violences psychologiques (brimades, insultes, etc.) sont les plus fréquentes. Ainsi, pour Paris, en 2020 sur 1671 appels au 119, 772 concernaient des violences psychologiques, 481 des négligences lourdes, 411 des violences physiques, 215 des violences au sein du couple, 116 des violences sexuelles. Il est constaté une hausse des appels de la part d'enfants qui se questionnent sur les actes qu'ils subissent. Du côté des parents, beaucoup considèrent qu'ils posent des actes éducatifs sans toujours se questionner sur le fait qu'ils répètent un schéma éducatif qu'ils ont connu dans leur propre enfance. Certains d'entre eux appellent toutefois le 119 car ils s'interrogent sur une correction donnée à leur enfant et sont demandeurs de conseils sur le mode d'exercice de leur parentalité.

Le Bureau social scolaire

► Paris dispose de 126 assistant·e·s de service social scolaire. Depuis le 1er janvier 2019, le **Service social scolaire est rattaché à la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance.** Ce service intervient dans toutes les écoles parisiennes publiques du 1er degré (maternelle et élémentaire), soit près de 650 établissements pour près de 120 000 élèves et suivent environ 14 000 enfants par an. Maillon indispensable sur le territoire parisien, ils effectuent la majorité des informations préoccupantes transmises à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

► L'assistant·e de service social scolaire présent·e au sein des école a un rôle d'écoute, de conseil, d'orientation et d'aide auprès des familles et des élèves qui rencontrent des difficultés. Il/elle accompagne les familles dans les domaines de l'insertion scolaire et sociale de leur enfant et de l'accès aux droits (cantines scolaires, activités périscolaires, de loisirs, vacances, aide à la scolarité, aux devoirs, (aux soins). Une attention toute particulière est portée aux enfants porteurs de handicap ou avec des besoins de soins spécifiques. Un partenariat étroit est en place avec le service de santé scolaire ainsi qu'avec les services sociaux et médico-sociaux qui connaissent et interviennent auprès de la famille.

À Paris, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)[17] reçoit des informations préoccupantes (IP) concernant 5 500 enfants chaque année faisant l'objet de violences, dont les professionnels de la cellule doivent évaluer la teneur et apporter la réponse immédiate la plus appropriée : engager une évaluation sociale pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par la famille, faire un signalement à l'autorité judicaire, ou lorsque le danger encouru par l'enfant le justifie, solliciter une mesure de protection judiciaire immédiate de l'enfant[18].

Ces informations préoccupantes montrent, comme le 119, que les violences psychologiques sont en tête avec 1600 IP pour violences psychologiques et que 150 enfants subissent des violences physiques qui entrent dans le champ de la maltraitance du fait de leur récurrence et de l'intentionnalité constatée de la part des parents. À noter qu'à Paris, la CRIP signale systématiquement à l'autorité judiciaire en vue d'une enquête tout ce qui relève des violences éducatives ordinaires répétitives qui montrent a minima des carences éducatives et un besoin de soutien éducatif pour les parents.

17. CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes, mise en œuvre par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et impliquant la création dans chaque département d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risques de danger pour l'enfant et l'adolescent

18. En 2019, les informations préoccupantes ont donné lieu à 1855 signalements à l'autorité judicaire et 883 mesures administratives.

Les boites aux lettres Papillons pour permettre aux enfants de se signaler

► Cette association lutte contre les violences faites aux enfants et cherche à faciliter la parole des enfants. Elle le fait notamment en déployant des « Boîtes aux lettres Papillons » dans les écoles primaires, les collèges, les clubs de sport et infrastructures sportives de villes. L'objectif est d'aider les enfants à libérer leur parole au sujet des maltraitances et violences dont ils sont victimes, en leur permettant de déposer des mots dans la boite aux lettres installée dans leur école suite à une séance d'information réalisée par leurs bénévoles. L'installation d'une boite aux lettres s'accompagne en effet d'une formation des enfants et des enseignants, aux droits de l'enfant, à la lutte contre les violences et au bon usage de cette boite aux lettres. Il est notamment indiqué aux enfants les informations à laisser sur leur lettre pour qu'ils puissent recevoir de l'aide (prénom, nom, classe, etc.).

La frontière est assez ténue entre les violences éducatives ordinaires et le moment où elles deviennent de la maltraitance.

Le code pénal ne fait pas la différence entre une violence éducative ordinaire et une maltraitance dans la définition qu'il fait des violences (article 222-11 et suivants) et laisse le magistrat apprécier le type de violence dont il s'agit en fonction de sa gravité et de sa récurrence. Par contre, le code pénal aggrave les peines lorsque des violences sont commises par un ascendant sur un mineur de moins de 15 ans et qu'il y a des ITT de plus de huit jours. Face à des violences aggravées, des poursuites pénales peuvent être engagées avec parfois un éloignement du parent violent du domicile. Mais a contrario lorsque les violences ont pour conséquence des ITT de moins de huit jours commises par un ascendant sur des victimes âgées de 15 à 18 ans, le code pénal prévoit que ces violences relèvent d'une contravention et donc du tribunal correctionnel et les parents ne sont pas placés en garde à vue, ce qui pose une vraie question sur la prise en compte des violences commises sur les adolescents.

La distinction entre violences éducatives ordinaires et maltraitance relève donc de l'appréciation du juge. Lorsque ce dernier considère qu'il est face à des violences éducatives ordinaires, il prend souvent des mesures qui relèvent de la pédagogie (rappel à la loi, stage de responsabilité parentale). En 2020, à Paris, 34 stages de responsabilité parentale et 12 rappels à la loi ont été prononcés. Lorsque les faits se situent entre les violences éducatives ordinaires et la maltraitance, le juge s'appuie sur différents indicateurs : à quel moment sont exercées les violences ? Est-ce qu'il s'agit de violences récurrentes ? Un objet a-t-il été utilisé ? Ces violences sont-elles culturelles et font-elles partie d'un schéma familial ? Les parents comprennent-ils à l'issue des auditions que ces violences ne peuvent être commises sur des enfants ?

Le parquet qui reçoit des signalements de la CRIP, du 119, des écoles et des hôpitaux, précise que les enquêtes sont délicates car elles placent le mineur dans une position où il doit dénoncer ses parents ce qui est d'autant plus difficile qu'il y a des liens d'attachement malgré les violences et qu'il vit à leur domicile.

L'administrateur *ad hoc* (AAH)

► La plupart du temps les titulaires de l'autorité parentale accompagnent et représentent leur enfant lorsque celui-ci est victime d'une infraction. Cependant, lorsque l'intérêt de l'enfant est contradictoire avec celui de ses parents (enfants victime de maltraitances de la part de ses parents par exemple), le magistrat (procureur ou juge des enfants) désigne une personne physique ou morale pour devenir son représentant légal lors de cette procédure : l'administrateur *ad hoc*. À ce titre, ce dernier désigne un avocat pour défendre l'enfant victime et sera à ses côtés tout au long de la procédure. L'action de l'AAH s'étend depuis la première audition de l'enfant jusqu'à l'ouverture d'un compte bancaire permettant s'il y a lieu de garantir le versement des dommages et intérêts qui seront perçus par l'enfant à sa majorité. L'administrateur *ad hoc* est une personne physique ou morale inscrite sur liste auprès de la cour d'appel. À Paris, actuellement seuls 3 administrateurs *ad hoc* sont inscrits auprès de la Cour d'appel.

Une définition plus claire des situations de maltraitance gagnerait à être introduite dans le code de l'action sociale

La Commission de lutte contre la maltraitance et de la promotion de la bientraitance du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age présidée par Alice Casagrande propose une définition commune à tous les publics en situation de vulnérabilité, qu'ils soient mineurs ou majeurs qui permettrait d'appréhender plus clairement les situations de maltraitance :

« La situation est une situation de maltraitance contre une personne en situation de vulnérabilité quand un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux et ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une situation de confiance, de dépendance, de soin, d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples au sein de ces situations. »

> Dans les urgences neuro-pédiatriques on ne voit que l'ultra violence, la face immergée de l'iceberg. On fait face avec les violences éducatives à un phénomène de grande ampleur.
>
> **Professeur Yann Mikaeloff, Chef du service Protection de l'enfance et de l'adolescence, Hôpital Bicêtre, Groupe hospitalier Paris Saclay, AP-HP**

Augmentation de la part des enfants victimes de maltraitances pendant le confinement parmi les enfants hospitalisés

► Le Professeur Catherine Quantin (Chu de Dijon), en collaboration notamment avec le Professeur Yann Mikaeloff du GHU Paris-Saclay, a rassemblé des données concernant l'augmentation des maltraitances physiques et des violences sur enfants de 0 à 5 ans lors du premier confinement lié à l'épidémie de la Covid [19].

► La comparaison du nombre d'enfants hospitalisés entre mars et avril 2020, rapportés au nombre d'enfants hospitalisés sur la même période en 2017, 2018 et 2019 est implacable : la part des enfants maltraités physiquement et hospitalisés a augmenté de 50 % et ils l'ont été dans des états plus graves.

► Pour les auteurs de cette étude, l'augmentation de ces violences peut notamment s'expliquer par le renforcement de la détresse et des troubles mentaux chez les adultes, la modification des habitudes de vie et de la charge de stress mais aussi l'isolement des enfants lors de cette période particulière durant laquelle ils n'allaient plus à l'école ni en crèche.

19. *En France, chez les 0 à 5 ans durant la période du premier confinement lié à l'épidémie de COVID-19 : Augmentation alarmante des enfants maltraités physiquement parmi les hospitalisations*, Pr Catherine Quantin, Biostatistiques et Informatique Médicale, CHU Dijon, CESP INSERM Paris-Saclay, COST Action européen 19106 « Multi-sectoralresponses to child abuse and neglect in Europe: Incidence and trends » (novembre 2020).

> Les violences éducatives ordinaires sont monnaie courante. Il faut montrer aux parents qu'on peut éduquer autrement parce que les parents parlent d'éducation quand nous, professionnels, on parle de violences. Certains parents appellent parce que qu'ils ne savent pas comment éduquer autrement, parce qu'ils sont dans un schéma qui est le seul qu'ils connaissent.
>
> **Pascal Vigneron, Directeur du 119**

L'évolution des mentalités passe par la formation des professionnels et des parents pour éviter ces situations de violences éducatives ordinaires qui peuvent aboutir à de la maltraitance

Les participants aux ateliers ont souligné notamment que des outils de formation ont été mis en place pour former les parents et l'ensemble des professionnels de l'enfance par des associations comme STOP VEO, enfance sans violence. Des consultations transculturelles sont mises en place à la Maison de Solenn, Maison des Adolescents de Cochin, pour accompagner les familles migrantes en difficulté éducative avec leurs enfants. La CAF de Paris a créé notamment un espace parents dans le 10e et subventionne des associations qui mènent des actions d'accompagnement à la parentalité. L'association Enfance et partage a créé depuis 2008 un service d'accompagnement à la parentalité « allô parents bébés » avec un numéro national vert gratuit et anonyme : 0 800 00 34 56 dont les écoutants sont des psychologues, des puéricultrices et des éducatrices de jeunes enfants. Une référente « bientraitance » a été nommée à la Direction des familles et de la petite enfance pour épauler les professionnels des crèches parisiennes. La PMI voit 80 % des femmes enceintes et la sensibilisation commence dès le stade de la périnatalité car il y a un lien entre les violences faites aux femmes et celles réalisées sur les enfants. Mais il faut aller beaucoup plus loin dans la prévention dans l'intérêt des enfants qui ont besoin d'une éducation bienveillante et non violente.

Le Service éducatif de placement à domicile du Centre Michelet, 13e arrondissement

► Le Centre Michelet est un établissement de l'Aide sociale à l'enfance parisienne assurant une mission de prévention et de protection à travers l'accueil et l'accompagnement des enfants qui lui sont confiés ainsi que de leur famille. Plusieurs services le composent dont un service éducatif de placement à domicile (dit SEPAD) de 30 places qui s'adresse à des enfants de 3 à 12 ans. Ce dispositif innovant permet de protéger l'enfant tout en maintenant le lien avec ses parents et d'offrir une alternative au placement institutionnel en évitant la séparation. Le SEPAD est amené à intervenir dans deux cas : celui d'un accueil provisoire à la demande des parents ou celui d'une décision du juge des enfants.

► Le SEPAD propose un relai et un soutien, notamment face à l'isolement social et familial, ou en cas de crise, pour prévenir les difficultés. L'équipe du SEPAD intervient du lundi au samedi. Un système d'astreinte est organisé 24h/24h, 7 jours/7 par l'équipe encadrante du Centre Michelet lorsque le bureau du SEPAD est fermé. Les parents qui se sentiraient en difficulté peuvent ainsi prendre contact si nécessaire ou en cas d'urgence.

► Le SEPAD accompagne le système familial pour qu'il évolue de sorte à ce que chacun trouve sa place et travaille avec les parents sur les compétences parentales pour conduire le / les parents à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant, en lui apportant les réponses adaptées.

Affiche de la Direction des familles et de la Petite Enfance à l'attention de ces professionnels

Le projet PACTES, une équipe mobile intervenant au sein de 5 hôpitaux parisiens de l'APHP pour améliorer la détection et la prise en charge des enfants victimes de violences

► Aujourd'hui, le secteur médical n'émet que 5 % des signalements d'enfants victimes de violences et en danger. Face à ce constat, le Docteur Céline Gréco a développé le projet PACTES (Parcours Coordonné Territorial pour les Enfants protégés et leur Santé). Ce projet vise à mieux prendre en charge les enfants victimes de violences qui souffrent d'une carence de repérage, de diagnostic et d'orientation et les enfants pris en charge en protection de l'enfance qui nécessitent un suivi médical renforcé.

► Ce projet qui se déploie en 2021 s'appuie notamment sur une équipe mobile, basée à l'hôpital Robert Debré **et qui sera amenée à intervenir sur 5 sites parisiens de l'APHP (Robert Debré, Necker, Kremlin Bicêtre, Trousseau, Jean Verdier) et deux hôpitaux en dehors de Paris (à Brest et Grenoble).** L'équipe mobile aura pour objectif : l'optimisation du repérage, de la prise en charge et de la prévention des situations de violences ; l'harmonisation des pratiques ; la fluidité des liens avec les CRIP, Parquets, services d'Aide Sociale à l'Enfance et services sociaux, préparer et organiser les interventions auprès des services de soins et des familles ; la structuration d'un réseau « sentinelle » de suivi médico-psycho-social hospitalier des enfants pris en charge, en lien avec la fédération PACTES.

► L'équipe sera par ailleurs composée dès septembre 2021 d'un médecin en temps plein, d'une puéricultrice expérimentée en protection de l'enfance et d'une assistante sociale.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Lancer des actions de sensibilisation sur les conséquences négatives des violences éducatives ordinaires dans les lieux fréquentés par les enfants et les parents et former tous les professionnels au contact d'enfants sur les conséquences des violences éducatives ordinaires afin qu'ils puissent mieux informer les parents (PMI, crèches, écoles, CHU, etc.)
- Proposer, en partenariat avec la PMI et la CAF, à tous les jeunes parents durant le temps de la grossesse et du congé parental une sensibilisation à une éducation bienveillante et non-violente, ainsi qu'au moment de l'inscription en crèche.
- Informer les enfants, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés.
- Développer le nombre des administrateurs *ad hoc* sur Paris pour accompagner les enfants victimes de violences dans leurs démarches judiciaires, lorsque les parents sont auteurs.

Atelier 2
Sur les violences intrafamiliales
Les violences sexuelles et l'inceste

> La France ne considère pas avec assez de sérieux la question des violences sexuelles sur les enfants et les adolescents.
>
> **Professeure Marie Rose Moro, pédopsychiatre,** auteure du livre : « La parole est aux enfant : abus sexuels », Bayard, 2021.

Un constat alarmant

D'après l'OMS, une fille sur cinq et un garçon sur treize subissent des violences sexuelles dans le monde [20].

Selon une étude publiée dans The Lancet, les filles en situation de handicap physique subissent trois fois plus de violences sexuelles que les autres filles en population générale et les filles en situation de handicap mental subissent six fois plus de violences sexuelles [21].

D'après les résultats de l'enquête réalisée en 2019 par l'IPSOS sur les Français et les Françaises victimes de violences sexuelles dans l'enfance, **44 % des enfants ont été victimes à l'intérieur de leur famille par des membres de la famille (49 % pour des viols) et 50 % l'ont été avant l'âge de 10 ans.**

Les conséquences à court, moyen et long terme sont extrêmement graves sur la santé mentale et sur la santé physique de l'enfant.

Selon l'enquête IPSOS « Violences sexuelles dans l'enfance », 70 à 90 % des enfants ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance en subissent les conséquences à l'âge adulte. 50 % font des tentatives de suicide et c'est le premier facteur de risque de dépression à répétition, de troubles anxieux généralisés, de stress post-traumatique et aussi de troubles alimentaires importants. C'est aussi un facteur de risque important au niveau cardiovasculaire, respiratoire, au niveau de l'immunité et des troubles gynéco-obstétriques (notamment grossesses dans l'enfance et IVG). Les conséquences sont également très importantes sur **l'insertion sociale, le risque de précarité, le risque de prostitution** et de toxicomanie. [22]

Les violences sexuelles peuvent entrainer un mécanisme de sauvegarde du cerveau de l'enfant, appelé amnésie traumatique.

> L'enfant a un cerveau extrêmement sensible à la violence et lorsqu'il subit des violences sexuelles ou des violences physiques graves, il va développer un processus de survie avec une dissociation traumatique qui fait qu'il va être complètement déconnecté et anesthésié par rapport à ce qu'il subit. Il aura ainsi beaucoup de mal à dire non lorsqu'il est confronté à son agresseur car il est en état de sidération et de dissociation. De même il aura beaucoup de mal à se souvenir de tout ou partie de ce qu'il s'est passé. C'est du fait de cette amnésie traumatique que les enfants ne parlent pas rapidement des violences sexuelles qu'ils ont subies ».
>
> **Docteure Muriel Salmona, psychiatre et présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie.**

20. Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, OMS, 2016 (données mondiales).

21. *Prevalence and risk of violence against children with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies*, Lisa Jones , Mark A Bellis, Sara Wood, Karen Hughes, Ellie McCoy, Lindsay Eckley, Geoff Bates, Christopher Mikton, Tom Shakespeare, Alana Officer, The Lancet, 2012.

22. 2019 - ENQUÊTE IPSOS 2 en partenariat avec l'association Mémoire traumatique et victimologie « Violences sexuelles dans l'enfance, enquête auprès des victimes 2019 ; L'enquête américaine « Adverse Childhood Expériences » menée à la fin des années 90 avait déjà monté à grande échelle l'impact des violences dans l'enfance sur la santé des adultes.

> Au sens psychopathologique du terme, l'agression sexuelle est une effraction. Cela signifie qu'elle fait voler en éclats cette bulle protectrice dont nous avons tous besoin pour nous sentir en sécurité physique et psychique, cette bulle qui fait que chacun de nous se sent « un », à l'abri dans sa peau et ses pensées.
>
> **Professeure Marie Rose Moro, pédopsychiatre,** auteure du livre : « La parole est aux enfants : abus sexuels », Bayard, 2021.

Iconographie extraite de *Mémoire Traumatique et Victimologie*

Un problème de santé publique majeur qui nécessite un dépistage et une prévention précoce

Du fait de l'amnésie traumatique, les enfants mettent souvent plusieurs années à parler de ce qui leur est arrivé et encore plus longtemps dans les situations d'inceste.

Des formations spécifiques à ce type de violences sexuelles doivent être mises en place pour mieux prendre en compte la parole de l'enfant et lui permettre de l'exprimer en confiance.

Lorsque les enfants parlent, il semblerait qu'ils parlent plutôt à des membres de leur famille ou à des professionnels de santé. Concernant les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance pour des raisons de violences et maltraitances graves, il est fréquent de constater qu'alors qu'une situation d'inceste n'a pas été évoquée avant la décision judiciaire de placement, l'enfant mis en confiance dans sa relation avec les professionnels qui s'occupent de lui va évoquer un inceste en milieu familial. Il est donc important de **former tous les professionnels de l'enfance et notamment les médecins qui voient tous les enfants et dont les signalements ne représentent que 5 % de ceux qui sont faits**. Afin de les accompagner dans cette détection, la Haute autorité de Santé (HAS) a produit des recommandations pour l'évaluation et la prise en charge du psycho-trauma chez l'enfant (dû entre autres à des violences sexuelles) publiées fin 2020 [23] mais aussi des recommandations plus spécifiques au repérage de l'inceste en 2011 [24].

L'ouverture à l'Hôtel-Dieu d'une UMJ pédiatrique (fin juin 2021) va permettre de mieux prendre en compte la parole de l'enfant victime de violences graves, notamment sexuelles

► Un protocole du 16 décembre 2020 a été signé entre le tribunal judiciaire de Paris, le Parquet, la Police judiciaire, l'AP-HP, le Barreau de Paris, Paris Aide aux Victimes et la Ville de Paris pour mettre en place un parcours de prise en charge au sein de l'Hôtel-Dieu des enfants victimes d'infractions pénales (notamment violences et agressions sexuelles), de violences physiques ou d'infractions particulièrement traumatisantes dont ils auraient été victimes ou témoins (violences psychologiques graves, harcèlement, enfant témoin d'un homicide conjugal ou de violences graves entre parents, etc.).

► Un espace spécifique est aménagé afin que les mineurs victimes et leurs proches, notamment leur famille, soient reçus dans un lieu dédié. L'enfant est accueilli par une infirmière puéricultrice qui lui explique le déroulement du parcours de prise en charge et de l'audition. L'audition du mineur est réalisée dans la salle d'audition de l'UMJ Pédiatrique par un enquêteur spécialement formé. À l'issue de l'audition et lorsque l'état psychologique du mineur le permet, un examen médico-légal et un examen de retentissement psychologique sont réalisés.

► L'association Paris aide aux victimes assure une permanence sur place notamment pour informer le mineur et les parents. L'antenne mineurs du barreau de Paris sera associée à l'audition filmée du mineur qui sera accompagné d'un avocat spécialisé.

23. Évaluation et prise en charge des syndromes psychotraumatiques - Enfants et adultes - Note de cadrage, HAS, novembre 2020.

24. Repérage et signalement de l'inceste par les médecins : reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur, Recommandations, HAS mai 2011.

De la nécessité d'informer les enfants le plus tôt possible de leurs droits et sur le fait qu'il existe des numéros et services dédiés auprès desquels ils peuvent se signaler ou demander des informations et de l'aide

La Mission des Droits de l'Enfant

► À Paris, une Mission des Droits de l'Enfant a été créée depuis la rentrée 2020. Cette nouvelle mission a pour objectif de diffuser une large culture des droits de l'enfant auprès des 380 000 enfants parisiens mais aussi des adultes qui participent à leur éducation.

► Sur la base des droits contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Charte Parisienne des Droits de l'Enfant, des Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant (jeunes en service civique recevant une formation pluridisciplinaire par des experts de différentes disciplines) informent les enfants et les adolescents dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs, les établissements de la protection de l'enfance, les centres d'hébergement d'urgence, etc.

► Dans le cadre de ces formations, les Jeunes Volontaires transmettent également les numéros utiles (en particulier 119, 3020, 3018 et leurs tchats) mais aussi les lieux ressources dans lesquels ils peuvent se rendre en cas de besoin. À la fin de la mandature (juillet 2026) 100 000 enfants parisiens auront été sensibilisés.

► Après une phase expérimentale dans quatre arrondissements pilotes (5e, 10e, 12e, 20e), la Mission des Droits de l'Enfant interviendra dans les 17 arrondissements parisiens dès la rentrée scolaire 2021.

Un nombre de plaintes très faibles dont les 2/3 sont classées sans suite

Dans la mesure où les enfants parlent peu et très tardivement, et souvent à l'âge adulte, le nombre de plaintes déposées durant leur minorité est très faible. Par ailleurs, les chiffres concernant les plaintes (majeurs et mineurs) montrent que dans 7 cas sur 10 elles sont classées sans suite du fait de la difficulté d'apporter des preuves [25].

Une législation qui a évolué sous la pression sociétale afin de mieux protéger les enfants

Suite à une succession de révélations fracassantes sur les violences sexuelles et l'inceste subis par des enfants devenus adultes [26] le Parlement a fait considérablement évoluer le code pénal dont les articles ne permettaient pas de suffisamment protéger les enfants et parfois même les amenaient à devoir prouver malgré leur jeune âge qu'ils n'étaient pas consentants aux actes sexuels dont ils accusaient un père, un beau-père, un oncle, un grand-père, un entraineur sportif ou un adulte sans lien de parenté.

Le Parlement a adopté le 21 avril 2021 une nouvelle loi *visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste*.

Cette loi introduit dans le Code pénal un nouvel article 222-23-1 du Code pénal qui dispose que « *constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans* ».

Si cet interdit est une réelle avancée car l'enfant de moins de 15 ans n'aura plus à prouver qu'il n'était pas consentant, la disposition dite « clause Roméo et Juliette », qui écarte cette qualification automatique lorsque l'écart d'âge est de moins de 5 ans entre un mineur et un jeune majeur, fait craindre une efficacité entravée de la loi alors que ces cas sont nombreux.

25. *Violences sexuelles et atteintes aux mœurs* : les décisions du parquet et de l'instruction, Infostat justice, mars 2018.

26. Le Consentement de Vanessa Spingora ; La Familia Grande de Camille Kouchner ; Les Chatouilles de Andrea Bescond ; Sarah Abitbol, Un si long silence ; Sébastien Boueilh, Le Colosse aux pieds d'argile.

Par ailleurs le législateur a créé un crime spécifique pour l'inceste, puisque désormais toute relation incestueuse avec un mineur de moins de 18 ans est qualifiée de viol : *« Hors le cas prévu à l'article 222-23, constitue un viol incestueux qualifié d'inceste tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque le majeur est un ascendant ou toute autre personne mentionnée à l'article 222-22-3 ayant sur le mineur une autorité de droit ou de fait. »*

Concernant la demande d'imprescriptibilité, celle-ci n'a pas été retenue mais la loi a introduit un nouveau mécanisme juridique de prescription dite « glissante » [27], c'est-à-dire que le délai de prescription – actuellement de trente ans à compter de la majorité de la victime – sera prolongé en cas de nouveau viol sur un autre mineur par le même adulte, jusqu'à la prescription du dernier crime. Si l'on comprend les obstacles constitutionnels à l'imprescriptibilité, il n'en reste pas moins que cette prescription glissante ne s'appliquera qu'aux « violeurs en série » et ne répond pas à la demande de toutes les victimes qui prennent la parole tardivement pour toutes les raisons qui ont été présentées.

Nécessité de développer des lieux d'accueil spécialisés pour accueillir les enfants victimes d'inceste et de former l'ensemble des professionnels de tous les établissements de l'aide sociale à l'enfance à cette prise en charge spécifique.

La maison Jean Bru est le seul établissement de protection de l'enfance existant en France pour jeune filles victimes d'inceste.

On constate que, désormais, il y a de plus en plus de victimes qui parlent de plus en plus jeunes grâce à ce qu'elles entendent dans les médias et sur les réseaux sociaux mais **il n'y a pas assez de lieux pour les recevoir ou ceux qui existent ont des files d'attente très longues** et la consultation avec des psychologues privés est trop coûteuse pour beaucoup d'entre elles. Lorsque les enfants victimes d'inceste osent parler c'est à leurs ami·e·s qui à leur tour l'ont répété à un adulte et notamment à l'assistante sociale ou à l'infirmière scolaire de l'école. La situation des garçons victimes d'inceste est très sous-estimée et doit être prise en charge dans un lieu adapté comme pour les filles permettant de bénéficier **de soins post-traumatiques et d'un accompagnement sur les procédures judiciaires.**

Une Maison spécialisée dédiée à l'accueil des jeunes filles victimes d'inceste

► L'association Docteur Bru a été créé à Agen en 1996. Cet établissement de protection de l'enfance est le seul établissement spécialisé en France pour l'accueil de jeunes filles victimes d'inceste en France. La Maison d'accueil Jean-Bru peut recevoir sur décision de placement par la justice 25 jeunes filles âgées de 10 à 21 ans (12 places en internat pour des jeunes filles de 9 à 16 ans, 3 places en appartement semi-protégé pour des jeunes filles de 16 à 18 ans, 10 places de semi-autonomie). L'établissement permet de prendre en compte les spécificités inhérentes aux crimes incestueux et leurs conséquences sur les victimes. Il peut permettre aux personnes accueillies d'être moins isolées, rassurées sur le fait que d'autres personnes ont vécu les mêmes situations, de pouvoir en parler grâce à une équipe spécialisée mais aussi des partenariats avec la médecine de ville pour la prise en charge médicale. L'accueil dure en moyenne 2 ans.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Créer une structure novatrice de protection de l'enfance dédiée aux enfants, filles et garçons, victimes d'inceste.
- Former les professionnels sur le repérage des violences sexuelles, le recueil de la parole de l'enfant et la prise en charge.
- Développer systématiquement une prise en charge globale de l'enfant victime : accompagnement sur le plan juridique, dans les démarches de soins, prise en compte du psycho-trauma, etc.
- Informer les enfants, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux et les numéros utiles et services dédiés, et les faire réfléchir sur le rapport au corps.

27. Le code est ainsi amendé : *« toutefois, s'il s'agit d'un viol, en cas de commission sur un autre mineur par la même personne, avant l'expiration de ce délai, d'un nouveau viol, d'une agression sexuelle ou d'une atteinte sexuelle, le délai de prescription de ce viol est prolongé, le cas échéant, jusqu'à la date de prescription de la nouvelle infraction »*

Journée interprofessionnelle
Sur les violences intrafamiliales
Les enfants co-victimes de violences conjugales

> Il est important de penser que l'enfant est victime ou co victime des violences conjugales. L'impact sur lui est si grave qu'il ne doit pas seulement être pensé comme témoin ou comme enfant exposé, mais bien comme directement victime de ces violences, comme sa mère. (...) Ce n'est pas le cas en droit pénal, sauf à ce qu'il soit lui-même victime directement de violences.
>
> **Édouard Durand, juge des enfants**

De très nombreux enfants sont touchés directement ou indirectement par les violences conjugales

En France, 4 millions d'enfants sont exposés à des violences conjugales. 80 % de ces enfants sont témoins et 40 % de ces enfants sont également directement victimes de violences physiques. Parmi ces enfants témoins, 60 % présentent des troubles post-traumatiques [28].

En cas d'homicides conjugaux, principalement des féminicides, les enfants peuvent être présents : en 2019, dans 14 % des cas les enfants étaient présents sur les lieux (témoins ou non des faits). 39 enfants ont ainsi été présents sur les lieux, 7 d'entre eux ont donné l'alerte eux-mêmes. Par ailleurs, 25 infanticides ont été commis dans le contexte de conflit conjugal [29].

Les enfants sont désormais reconnus comme co-victimes des violences conjugales

Les enfants exposés à des violences conjugales sont désormais considérés comme des co-victimes. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique signée à Istanbul le 4 juillet 2014 et ratifiée par la France, indique dans son préambule que « les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violences au sein de la famille ». Dans cette Convention, les pays signataires ont reconnu la nécessité d'accorder des mesures de protection spécifiques prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant (Article 56). Depuis 2019, le Code civil prévoit par ailleurs que l'autorité parentale puisse être retirée si l'enfant est témoin de violences [30].

28. Centre Hubertine Auclert

29. Étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple publié en 2019 par le Ministère de l'Intérieur

30. Article 378-1 du code civil : « Peuvent se voir retirer totalement l'autorité parentale, en dehors de toute condamnation pénale, les père et mère qui, soit par de mauvais traitements, soit par une consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques ou un usage de stupéfiants, soit par une inconduite notoire ou des comportements délictueux, **notamment lorsque l'enfant est témoin de pressions ou de violences, à caractère physique ou psychologique, exercées par l'un des parents sur la personne de l'autre**, soit par un défaut de soins ou un manque de direction, mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant. (...) »

Les conséquences psychologiques et physiologiques sur les enfants sont très importantes

Quelle que soit leur intensité, les violences intrafamiliales ont des conséquences sur les enfants, qu'elles soient directes (maltraitances), ou indirectes (les enfants témoins de violences sont victimes car ces violences sur leur mère sont aujourd'hui reconnues comme entraînant des traumatismes graves), comme le montrait la campagne « Cache-cache » de la Fondation Solidarité Femmes de 2014.

Ces enfants sont susceptibles de développer des conduites d'agression ou de victimisation, avec un risque plus grand pour les filles [31]. Les conséquences sur les enfants, dès le stade périnatal, directement exposés aux violences conjugales sont graves et durables, ont un impact en particulier sur leur développement psychique et mental, leurs relations interpersonnelles et leur santé. Leur apprentissage relationnel est biaisé par l'exposition aux violences conjugales et le risque de leur reproduction dans les futures relations est élevé. Les enfants exposés présentent très fréquemment des syndromes de stress post traumatique, de l'anxiété, des troubles de l'apprentissage, des difficultés de concentration, mais aussi des retards de croissance, des troubles ORL, troubles du sommeil et de l'alimentation. Par ailleurs, 40 % des violences conjugales commencent pendant la grossesse et les tout petits y sont très exposés. L'âge de l'enfant est un facteur fondamental car le traumatisme est d'autant plus fort lorsque l'enfant intériorise les violences sans pouvoir mettre des mots sur ce dont il est témoin [32].

Campagne 2014, Solidarité Femmes

31. « Violences conjugales. Garantir la protection des femmes victimes et de leurs enfants tout au long de leur parcours », rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), 2020

32. « Violences conjugales et parentalité », Juge Édouard Durand, L'Harmattan

Une prise en charge adaptée s'avère nécessaire

En France, les dispositifs de protection, d'accompagnement et de soins sont insuffisants pour ces enfants. Un nombre considérable d'enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance parisienne ont été co-victimes de ces violences et arrivent tardivement, avec des psycho traumas extrêmement importants. Ces enfants ont besoin d'une prise en charge adaptée et spécifique, alors qu'encore trop souvent, l'exposition aux violences conjugales est considérée comme un élément de contexte parmi les autres. Cela a pour conséquence de minimiser ou d'occulter les conséquences de ces violences pourtant très graves sur l'enfant [33].

Les violences conjugales ayant un véritable impact sur la parentalité et le rapport à l'enfant. Dans la prise en charge des parents comme des enfants, il est nécessaire de prendre en compte le parent victime, souvent la mère, adoptant parfois des comportements inadéquats envers l'enfant, comme le fait d'être moins disponible émotionnellement. L'exercice de violences éducatives ordinaires peut également survenir, conséquence de la violence et du stress qu'elle subit elle-même. Le plus souvent, le parent victime modifie à nouveau son comportement de parent une fois sorti des violences. La protection de la mère et celle de ses enfants sont très souvent liées [34].

À Paris, plusieurs projets innovants ont été mis en place ces dernières années pour prendre en charge les femmes et enfants victimes de violences.

Ainsi, **plusieurs centres d'hébergement et résidences sociales ont été co-financés par la Ville et l'État** ces 6 dernières années pour accueillir des femmes victimes de violences, et leurs enfants le cas échéant.

Par ailleurs, en 2020, après une première phase d'expérimentation, le suivi et l'organisation de **mesures d'accompagnement protégées** ont été

À Rennes, une équipe mobile de pédopsychiatrie associée à la gendarmerie permet d'agir le plus en amont possible et prendre en charge les enfants co-victimes de violences conjugales sur le modèle américain

► **Aux États-Unis**, un dispositif d'intervention conjointe entre la police et les équipes de pédopsychiatrie en cas de violences conjugales, mis en place à l'Université de Yale par le Professeur Steven Marans, a été étendu au niveau fédéral. Ce dispositif permet aux mères de se positionner en tant que mères protégeant leurs enfants au niveau de la plainte ce qui leur permet de partir plus facilement du domicile conjugal.

► **En France**, en s'inspirant de ce modèle, un dispositif a été mis en place à Rennes depuis 2010 dans le cadre d'un partenariat entre l'ARS, la gendarmerie nationale, le parquet et le service de pédopsychiatrie du Pr Tordjman. Les gendarmes qui interviennent sur des situations de violences conjugales, en cas de présence d'enfants, proposent à la mère ou aux deux parents un accompagnement psychologique pour leurs enfants. Dans 95 % des cas un ou les deux parents acceptent que leurs enfants soient aidés. Une équipe pluriprofessionnelle de pédopsychiatrie intervient alors dans les 48h à 72h soit au domicile de la famille, soit dans un lieu neutre (bureau mobile). Une ligne directe a été mise en place également pour avoir une permanence 24h/24h. L'accompagnement fait par l'équipe de pédopsychiatrie se déroule sur 10 séances maximum. En moyenne 5 à 6 sessions sont nécessaires. Ce dispositif a aussi permis aux femmes de porter plus facilement plainte.

33. Étude relative aux enfants exposés aux violences au sein du couple, rapport commandé par la Direction générale de la cohésion sociale du ministère des solidarités et de la santé, avril 2017.

34. « Les enfants exposés à la violence conjugale », Rapport d'étude de Nadège Séverac, Observatoire National de l'Enfance en Danger, décembre 2012.

confiés à l'association Jean Cotxet. Ces mesures visent à permettre, sur décision du Juge aux Affaires Familiales, l'exercice du droit de visite du parent qui n'a pas la garde de l'enfant (le plus souvent le père) dans un contexte de violences conjugales sans qu'il y ait de contact entre les deux parents et dans un cadre sécurisé pour l'enfant.

Enfin, **un protocole dédié à la prise en charge des enfants en cas de féminicide ou de tentative d'assassinat[35], a été signé entre la Maire de Paris, le Procureur de la République, le Président du Tribunal Judiciaire de Paris et le directeur de l'APHP fin 2019.** En parallèle de la réponse judiciaire et sanitaire concernant l'auteur et la victime, il permet de considérer immédiatement l'enfant comme co-victime. Une prise en charge dédiée lui est alors consacrée depuis la scène de crime jusqu'à la mise en œuvre d'une prise en charge suffisamment sécurisante pour l'enfant. Ce protocole est mobilisable 24h/24. Le parquet est à l'initiative de son déclenchement. La nuit et le week-end, l'hôpital Trousseau, notamment les services du Dr Gilbert Vila, responsable du centre de victimologie pour mineurs, assure l'hospitalisation de l'enfant pour éviter un placement en urgence et engager immédiatement l'évaluation de l'état de santé de l'enfant sur le plan somatique et psycho-traumatique. Un binôme de travailleurs sociaux du service social scolaire et des secteurs de l'ASE est de son côté en charge d'expliquer à l'enfant la situation et d'évaluer les personnes ressources de son entourage qui pourraient le prendre en charge. Les professionnels ont tous été formés au psycho-trauma. Deux interventions ont eu lieu depuis sa signature pour deux tentatives de meurtre. 6 enfants ont été pris en charge.

Malgré ces avancées, il nous faut encore progresser, notamment pour intervenir le plus en amont possible afin d'éviter des traumatismes durables chez l'enfant.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Créer une équipe mobile de crise intrafamiliale sur le modèle de celle de Rennes en partenariat avec l'ARS
- Ouvrir un établissement de l'ASE pour accueillir les enfants co-victimes de violences conjugales, avec leurs mères, nécessitant une prise en charge spécifique en protection de l'enfance, dont un accompagnement renforcé à la parentalité assuré par l'équipe mobile

35. Protocole relatif à la prise en charge des mineurs suite à homicide conjugal

ATELIERS SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

V.2

Les violences en milieu scolaire et périscolaire

Focus sur le harcèlement entre enfants et le cyberharcèlement

> Il y a trop d'enfants qui nous disent « je ne dirai plus rien parce qu'on m'a dit : ne te laisse pas faire, c'est sans doute de ta faute, change de classe…
>
> Beaucoup d'enfants harceleurs sont des anciennes victimes de harcèlement.
>
> **Nora Fraisse, fondatrice de Marion la Main Tendue**

Dans les ateliers mis en place avec les professionnels sur ces questions de violences en milieu scolaire ou périscolaire, la question des violences entre enfants et notamment le harcèlement et le cyber harcèlement a été la plus prégnante et de l'avis de tous les participants, nous sommes confrontés à un fléau national qui persiste malgré tous les efforts réalisés en termes législatif et de développement d'outils par l'Éducation nationale pour lutter contre ces violences.

Les chiffres sont très importants puisqu'un élève sur dix est victime de harcèlement à l'école [36] (dont 6 % de harcèlements durs [37]) et 55 % des élèves en situation de harcèlement sont touchés par la cyberviolence [38].

Dans la Charte parisienne des Droits de l'enfant, les enfants ont beaucoup parlé des violences rencontrées à l'école et dans les centres de loisirs mais aussi aux abords de l'école. Ils ont ainsi demandé à être protégés : « en créant des interventions sur les violences et le harcèlement dans les écoles et les centres de loisirs », « en organisant des réunions pour les parents avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs, sur les violences et le harcèlement », « en créant un pacte de lutte contre le harcèlement », « en désignant des élèves référents sur les violences et le harcèlement dans les écoles, collèges et lycées », « en sécurisant les abords de nos écoles, collèges et lycées (rue piétonne, plus de surveillance pour éviter les bagarres) ».

> Pendant longtemps on a oublié ce que j'appelle les « micro-violences » dont la répétition et l'association forment le harcèlement,
>
> **Éric Debarbieux, ancien Délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire**

36. Enquête de victimation et climat scolaires auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, réalisée par l'Observatoire internationale de la violence à l'école pour l'Unicef France, mars 2011.

37. Rapport du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : Politique française de lutte contre le harcèlement entre élèves (2020).

38. Deuxième édition de l'enquête nationale de victimation et de climat scolaire, Éducation nationale, 2015.

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a posé le droit à une scolarité sans harcèlement dans l'article L. 511-3-1 du code de l'éducation : *« aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »*

Malgré cette loi, la dernière enquête sur le sujet, réalisée par l'IFOP en partenariat avec l'association Marion la Main Tendue en mars 2021 [39] sur un échantillon de 2000 personnes de 15 ans et plus et de 500 enseignants montre que le harcèlement est « un phénomène perçu par les personnes interrogées comme étant en augmentation (95 %), pas appréhendé à sa juste mesure par les pouvoirs publics (92 %) et de grande ampleur en France (89 %) ». 41 % des personnes interrogées ont indiqué avoir déjà été victimes de harcèlement scolaire.

95 % des faits de violences subies par des enfants sont commis dans les écoles, principalement entre pairs, et 5 % le sont à l'extérieur [40]. Si les violences se réalisent principalement dans le milieu scolaire c'est parce qu'il s'agit du lieu de vie principal des enfants, mais en réalité il est préférable de parler de harcèlement entre enfants ou entre pairs plutôt que de harcèlement scolaire car ces violences peuvent se réaliser également dans les autres lieux de vie où se rendent les enfants, par exemple les centres de loisirs, les clubs sportifs, etc. et se poursuivre à travers les réseaux sociaux en cyber-harcèlement. La problématique très spécifique des rixes entre bandes aux conséquences extrêmement graves relève d'autres logiques et ne sera pas traitée dans ce plan car elle fait l'objet d'un plan dédié (Stratégie parisienne de prévention des rixes adoptée en 2019 [41]).

L'association Marion la Main Tendue

► L'association Marion la Main Tendue a pour objectif la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire ainsi que les cyber-violences. Cette association a été créée par Nora Fraisse, suite au suicide de sa fille Marion, 13 ans, victime de harcèlement à l'école.

► Une Maison de Marion a ouvert à Orsay fin décembre 2020. L'association y accueille, prend en charge et accompagne des enfants victimes de harcèlement et leurs familles.

► L'association intervient aussi dans les établissements scolaires pour prévenir les situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

Le 1er baromètre national sur le harcèlement entre pairs

► L'association Marion la Main Tendue et l'IFOP ont réalisé le premier baromètre national sur le harcèlement entre pairs, une enquête menée auprès d'un échantillon de 2000 répondants de 15 ans et plus. Celui-ci montre notamment que le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et extrascolaire est répandu : 41 % des répondants déclarent avoir subi du harcèlement entre pairs dans un cadre scolaire ou périscolaire, pour 80 % des victimes ces faits ont duré plus de trois ans, et dans 38 % des cas plus d'un an.

► Le résultat de cette recherche alerte également sur les conséquences à long terme du harcèlement : 39 % des personnes qui ont été victimes d'un acte relevant du harcèlement entre pairs en milieu scolaire considèrent que cela a affecté leur vie sociale, 38 % leur scolarité et 19 % leur vie professionnelle.

► Plus encore, l'enquête rappelle que les victimes de harcèlement parlent peu. Parmi les personnes qui ont été victimes seulement 31 % ont parlé de ces abus au moment où ils se sont déroulés. Parmi celles qui n'ont pas parlé, 52 % ne l'ont pas fait car elles pensaient que cela ne servirait à rien.

Le harcèlement « entre pairs » commence de plus en plus tôt

Si les faits de harcèlement sont les plus nombreux et visibles dans les années collèges notamment du fait de l'utilisation des réseaux sociaux par tous les enfants, tous les professionnels affirment qu'ils commencent dès l'école primaire, avec une forte concentration du CM1 à la 4ème. Ainsi, **les appels au 3020, numéro national contre le harcèlement, concernent à 40 % des élèves de primaire (et 48 % des élèves de collège)**. Dans 55 % des cas, ce harcèlement va jusqu'à du harcèlement physique. Certains groupes d'enfants peuvent en être davantage la cible que d'autres, par exemple un jeune LGBT sur deux dit avoir été victime de violences dans le milieu scolaire contre un hétérosexuel sur dix.

Les réseaux sociaux sont un amplificateur des harcèlements. Les réseaux sociaux cernent les jeunes victimes dans tous les lieux dans lesquels elles se trouvent et ne leur laissent aucun répit. **Depuis le mois de mars 2020, les enfants et les adolescents ont basculé à 100 % dans un environnement numérique, d'autant plus qu'ils ont dû y suivre leur scolarité**. De ce fait, internet est devenu leur seul lieu de socialisation, celui où ils ont continué à avoir des relations amicales, affectives, sexuelles ou autres en ligne avec leurs camarades et où ils se mettent parfois en danger et ou a minima dans des situations à risque.

La première semaine du confinement a vu une augmentation de 30 % des sollicitations du service de Net Ecoute [42]. **Les sollicitations au service net écoute en provenance des adolescents sont passées de 50 % à 80 % durant le confinement principalement via le tchat de l'association pour des situations de cyber harcèlement**. Durant cette période, les violences en ligne (insultes, injures et provocations) ont énormément augmenté, y compris jusque dans la classe virtuelle mise en place par l'Éducation nationale (intrusion d'élèves qui n'étaient pas de la classe, diffusion de contenus pornographiques dans des tchats en plein milieu des classes.). Il y a eu une **augmentation très importante du « revenge porn »** (diffusion d'images intimes suite à une rupture amoureuse, principalement des diffusions de photos de jeunes filles) **ou de faux « revenge porn »** (diffusion de contenus à caractère sexuel ou pornographique en utilisant l'identité numérique de jeunes lycéennes alors qu'il ne s'agissait pas d'elles sur les photos, en indiquant leur identité et même leur numéro de téléphone portable). Les comptes dit « fisha » (de « afficher » quelqu'un, l'humilier publiquement) dédiés à la publication d'images de jeunes filles se sont également développés de manière très importante depuis le confinement (le collectif « Stopfisha » a ainsi été créé en mars 2020 pour faire fermer ces groupes et conseiller les victimes). Ces comptes peuvent être également source de revenus pour ceux qui les gèrent.

Beaucoup de jeunes collégiens ont été sollicités par des profils se présentant comme des jeunes femmes qui voulaient les séduire et qui les ont amenés à avoir des comportements sexuels en ligne, **des « plans cam »** [43] , et à se faire ainsi piéger par des personnes qui voulaient leur soutirer de l'argent ou obtenir davantage de contenus à caractère sexuel en les menaçant de publier. Durant cette période, il y a eu également une augmentation des comportements de prédateurs sexuels, plus présents sur les réseaux parce qu'ils savaient que les enfants y étaient la plupart du temps.

39. Enquête IFOP « Harcèlement entre pairs en milieu scolaire : quelle est l'ampleur de ce phénomène ? », janvier 2021.

40. « Les violences sexistes à l'école - Une oppression viriliste », Éric Debarbieux avec Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn et Olivia Gaillard, Observatoire européen de la violence a l'ecole, 2018.

41. https://mmpcr.fr/wp-content/uploads/2019/09/2019_5_strat%C3%A9gie-parisienne-de-pr%C3%A9vention-des-rixes_compressed.pdf

42. Estimation du nombre de saisies par les services de l'association E-enfance via son numéro 0 800 200 000 devenu 3018 depuis avril 2021 et son tchat sur netecoute.fr

43. Plan cam = Pratiques d'exhibition via caméras interposées.

Une problématique à suivre de près :
l'augmentation des violences sexuelles commises sur le net ou via le net

► Un nombre important de sites pédo-criminels se sont développés en France dont les consommateurs sont principalement des Français et dont certains y accèdent en fournissant des images sexuelles tournées sur des enfants le plus souvent dans leur famille. Le nombre d'images et de vidéos pédo-criminelles ne cesse d'augmenter : en 2019 il y avait 70 millions d'images et de vidéos sur le net téléchargeable contre 20 millions en 2017.
La conséquence de cette croissance est l'augmentation du nombre d'enfants victimes, d'autant que le confinement de mars à mai 2020 a eu pour effet de mettre les enfants à 100 % de leur temps sur le net. Une enquête Ipsos a montré que 92 % des jeunes estiment qu'il est très simple pour des mineurs d'avoir accès à des images à contenu pornographique [44].

► **Un portail permettant le signalement des violences sexistes et sexuelles a été créé par l'Etat à destination des enfants et adolescents, accessible 24h sur 24, et sept jours sur sept et joignable via tchat [45].** Des gendarmes et policiers très bien formés répondent aux enfants et peuvent les aider à déposer plainte et à être accompagnés par des associations et des professionnels formés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Le parquet confirme l'amplification du phénomène durant la période du confinement car il a été destinataire de nombreuses situations via la brigade de protection des mineurs ou le portail Pharos [46] nécessitant des investigations techniques à réaliser sur le matériel informatique. Il est constaté que dans de nombreuses situations les enfants et adolescents n'ont pas conscience du risque que ces images restent toute leur vie sur Internet ou banalisent ces situations. De plus, l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité et diminue la conscience des conséquences de ses actes. Il peut rendre également difficile l'identification de l'auteur qui, par ailleurs, une fois les propos publiés sur la toile, ne peut plus maîtriser la diffusion de leur contenu. Les parents eux-mêmes sont souvent complètement démunis face à ces situations.

Le législateur a pourtant renforcé le dispositif législatif ces dernières années.

Tout d'abord a été créé en 2016 un nouveau délit sanctionnant le « **revenge porn** », dont la peine peut aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende [47]. Par ailleurs, le **cyberharcèlement** est désormais puni depuis 2018 [48].

Les conséquences sur la santé psychique des enfants sont très inquiétantes

Les pédopsychiatres constatent dans leurs consultations de plus en plus d'enfants présentant des signes de dépression sévère et des enfants ayant fait des tentatives de suicide, conséquences de harcèlements subis qui ont entraîné des troubles anxiodépressifs voire des psycho-traumas. Ces harcèlements, amplifiés par les réseaux sociaux

44. Enquête Ipsos, réalisé pour le fonds actions addictions, juin 2018.
45. https://www.service-public.fr/cmi
46. Pharos : Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet
47. Article 226-2-1 du code pénal (loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (art. 67)
48. L'article 222-33-2-2 du Code pénal.

en cyberharcèlements, ne laissent pas aux jeunes la possibilité de se ressourcer lorsqu'ils sont chez eux ou en vacances. Le harcèlement peut ainsi s'exercer à toute heure du jour et de la nuit, ce qui a des conséquences très importantes au niveau traumatique. **63 %** des personnes ayant été harcelées pendant plus de deux ans en gardent des séquelles psychologiques [49].

Toute cette période du premier confinement a entraîné une augmentation du mal-être psychologique chez un certain nombre de jeunes qui pouvaient déjà éprouver un certain mal-être [50].

> Sans les témoins, le harcèlement ne peut avoir lieu, les spectateurs font partie du show. Il est nécessaire de faire un travail sur le groupe d'enfants.
>
> **Professeure Sylvie Tordjman, Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent. Université de Rennes 1 et Centre Hospitalier Guillaume Régnier**

À Rennes, création d'une équipe mobile de pédopsychiatrie pour intervenir dans les situations de harcèlement entre élèves

► En partenariat avec l'Éducation Nationale et financée par l'ARS, une équipe mobile composée de pédopsychiatres et d'éducateurs a été mise en place et répond aux sollicitations des écoles primaires, des collèges et des lycées sur les situations de harcèlement. L'équipe mobile travaille sur la dynamique du groupe d'élèves via des jeux de rôle leur permettant d'éprouver chacune des situations à tour de rôle (harceleur, harcelé et spectateur).

► Les spectateurs ou témoins jouent un rôle crucial. Il ne peut pas y avoir de harcèlement s'il n'y a pas de spectateurs et il suffit souvent que l'un des spectateurs s'oppose à plusieurs reprises au harcèlement pour que le leader perde sa popularité, et se mette à moins harceler voire à stopper complètement

Les mécanismes du harcèlement entre pairs

Le Pr Sylvie Tordjman précise que l'observation de la dynamique du groupe d'enfants montre qu'il y a trois types de positionnements : des harceleurs qui sont les leaders, des harcelés qui sont les victimes et des spectateurs ou témoins. Par ailleurs, il est à noter qu'un harceleur peut être un ancien harcelé [51]. Par ailleurs, 76 % des personnes harcelées déclarent que ce harcèlement était le fait de plusieurs élèves [52].

> Il est extrêmement important d'associer les parents parce que très souvent ce sont eux qui ont repéré au domicile la situation et qui viennent en parler à l'école. On doit travailler à l'accueil du parent et aux liens familles - école.
>
> **Sophie Piwowarczyk, conseillère auprès du Recteur de Paris**

49. Enquête IFOP « Harcèlement entre pairs en milieu scolaire : quelle est l'ampleur de ce phénomène ? », janvier 2021

50. « Les violences sexistes à l'école - Une oppression viriliste », Eric Debarbieux avec Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn et Olivia Gaillard, Observatoire européen de la violence a l'ecole, 2018

51. https://mmpcr.fr/wp-content/uploads/2019/09/2019_5_strat%C3%A9gie-parisienne-de-pr%C3%A9vention-des-rixes_compressed.pdf

52. Plan cam = Pratiques d'exhibition via caméras interposées.

> Plus le problème est pris en charge rapidement, plus les choses vont pouvoir aller beaucoup mieux. Il faut une information systématique tous les ans sur les droits de l'enfant en général et sur le harcèlement
>
> **Carole Gilmas-Adel, 119**

Les parents et les professionnels de l'enfance sont insuffisamment formés au repérage des signes de mal-être chez les enfants victimes de harcèlement

Si 62 % des enseignants ont été amenés à gérer des cas de harcèlement entre élèves, seuls 35 % se sentent suffisamment formés pour y faire face[53].

Plus globalement, la majorité des professionnels intervenant dans la vie scolaire et périscolaire (enseignants, animateurs, etc.) sont insuffisamment formés au repérage des signes de mal-être chez les enfants victimes de harcèlement. Les professionnels intervenant sur les temps de restauration, les temps de sports ou de loisirs, etc. ne sont jamais formés. L'ensemble des professionnels sont également insuffisamment formés à la façon de signaler les informations préoccupantes. Beaucoup de parents ont du mal à évaluer ce qui se passe et hésitent à aller en parler à l'établissement scolaire alors que la rapidité de la réaction de l'établissement est essentielle.

À Paris, le rectorat a mis en place une équipe mobile de lutte contre le harcèlement pour soutenir les chefs d'établissement

► En plus des « référents harcèlement » présents dans toutes les académies (355 sur toute la France), le Rectorat a mis en place une Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) composée de dix personnes aux profils complémentaires, issus des métiers de l'éducation et de la sécurité.

► Cette équipe mobile a pour mission l'aide et le conseil aux établissements des 1er et du 2d degrés pour prévenir et trouver des réponses adaptées localement aux situations de violences en milieu scolaire. Deux objectifs principaux animent cette équipe mobile. D'une part, l'équipe intervient en appui aux équipes internes des établissements en cas de situations d'insécurité, dans ou aux abords de l'établissement et, selon les situations, en partenariat avec les services de police. D'autre part, elle porte assistance aux établissements en cas de fortes tensions ou d'incidents graves en contribuant à la protection des personnes et des biens, à la continuité de l'action éducative et à la sortie des situations de crise.

53. Enquête IFOP « Harcèlement entre pairs en milieu scolaire : quelle est l'ampleur de ce phénomène ? », janvier 2021.

Un défi sociétal : comment éduquer les enfants dans un tel environnement numérique ?

> Nous le constatons, à 8 ans maintenant, la majorité des enfants ont des accès numériques, ils sont sur une tablette ou un smartphone, ils sont sur les réseaux sociaux, qu'on le veuille ou non et nous devons accompagner cet usage »
>
> **Justine Atlan, Directrice Générale d'E-enfance**

> On a besoin de relais au plus proche des enfants »
>
> **Carole Gilmas-Adel, 119**

Dans la mesure où dès l'âge de huit ans, la majorité des enfants ont accès au numérique, que ce soit à travers l'usage d'une tablette ou d'un smartphone, beaucoup de parents et d'éducateurs de la protection de l'enfance sont démunis sur les principes de l'éducation par rapport aux réseaux sociaux où les enfants passent beaucoup de temps. **Les parents et les éducateurs doivent être formés et accompagnés sur l'éducation dans un environnement numérique.** Dès l'école primaire, les enfants doivent apprendre comment utiliser Internet en se protégeant soi-même, en protégeant les autres et en devenant un citoyen dans la sphère numérique.

Face au constat qu'il existe de nombreuses initiatives sur le territoire de Paris mais qu'elles sont insuffisamment connues et coordonnées, l'ensemble des participants s'accorde à dire qu'il manque **un guichet unique, un lieu où les parents, professionnels et enfants puissent venir pour être aidés face aux situations de harcèlement**, à entrer en contact avec le rectorat et les différentes institutions et associations concernées.

De même, **une équipe mobile dédiée au harcèlement sur le modèle de celle mise en place à Rennes** serait particulièrement utile pour intervenir en prévention auprès des enfants dans les écoles et les collèges et aussi auprès des parents pour les aider dans leur posture éducative ainsi qu'auprès des enseignants pour les former et les soutenir. Elle agirait de façon complémentaire à celle mise en place par le rectorat.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Lancer des États généraux sur la parentalité et l'éducation au temps du numérique
- Former tous les professionnels intervenant auprès des enfants au repérage des signes de mal-être des enfants victimes de harcèlement et notamment tous les agents du périscolaire
- Informer les enfants sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés, via des interventions de la Mission Droits de l'Enfant dans les établissements scolaires dès l'école primaire et surtout au niveau du collège
- Créer un guichet unique permettant d'accueillir les parents, les enfants et les professionnels pour les orienter et les accompagner
- Créer une équipe mobile de lutte contre le harcèlement et développer les jeux de rôle avec les groupes d'enfants
- Travailler avec le parquet à la mise en place de stages d'alternative aux poursuites pour les enfants auteurs de harcèlement

ATELIER SUR LES VIOLENCES EN MILIEU SPORTIF ET CULTUREL

V.3

Les violences en milieu sportif et culturel

> Évidemment dans le sport il y a une forme de violence car les enfants sont dans la compétition. Mais il y a des dérives sur lesquelles il va falloir travailler.
>
> **Ryadh Sallem, membre de l'équipe de France de rugby en fauteuil, Président fondateur de Cap sport art aventure amitié**

La question des violences sexuelles dans le milieu sportif a fait l'objet de peu d'enquêtes à part celle réalisée en 2008 sur les violences sexuelles dans le sport par Greg Decamps, psychologue du sport [54].

Il en est ressorti que sur environ 1400 sportifs, **11 % d'entre eux** (10 % d'hommes et 13 % de femmes) **avaient été exposés pour moitié à des actes d'exhibitionnisme ou de voyeurisme et pour l'autre moitié à des agressions**, atteintes et harcèlements sexuels dans leur environnement sportif. Les lieux les plus fréquemment mentionnés sont les vestiaires et l'internat. Beaucoup de ces violences sont le fait de pairs, mais les victimes parlent peu des violences de la part d'adultes. Les conséquences en termes psychologiques sont très importantes, d'autant plus que les jeunes sportifs en parlent tardivement et essentiellement à d'autres jeunes. Par ailleurs, une très faible proportion de plaintes sont déposées au regard des agissements déclarés.

L'association Colosse aux pieds d'argile, pour sensibiliser et informer les enfants et les adultes qui les encadrent en milieu sportif

► L'association Colosse aux pieds d'argile a été créée en 2013 par Sébastien Boueilh, ancien rugbyman international qui a été victime de ses 11 ans à ses 16 ans de violences sexuelles par son entraîneur de rugby qui était également un membre de sa famille. Son agresseur condamné, Sébastien Boueilh a créé une association qui intervient auprès des enfants dans les clubs, ligues, comités, fédérations, pour les sensibiliser notamment sur ce qu'un adulte peut ou ne peut pas faire à leur égard. L'association intervient aussi auprès des encadrants, animateurs et entraîneurs, qui peuvent avoir des façons d'agir non adéquates sans en avoir conscience. L'association les forme également au repérage des signes de mal-être chez un enfant et à savoir quoi faire au niveau administratif si une situation inappropriée se produit. La charte du colosse permet de faire savoir quelles sont les attitudes appropriées vis-à-vis des enfants en fonction des lieux (les vestiaires, lors des déplacements, etc.). L'association forme aussi les enfants et affiche la Charte pour les enfants à leur niveau. L'association dispose de 8 antennes en France.

54. Laboratoire de psychologie « Santé et Qualité de vie » EA4139 Université Victor Segalen Bordeaux 2

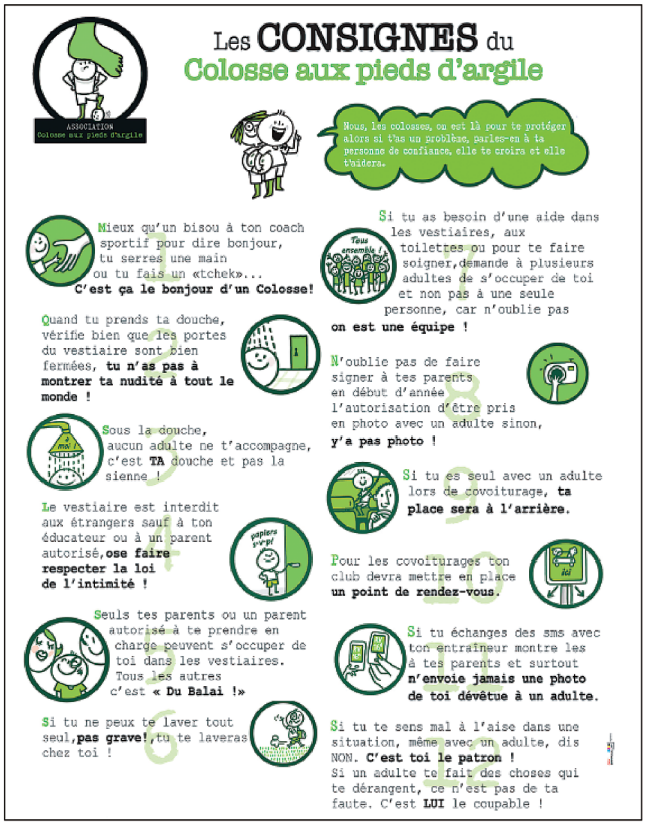

Charte du Colosse par l'association Colosse aux pieds d'argile

> Il n'y a pas un sport épargné par ce fléau. La solution passe par la prévention. Un enfant qui sait que son corps lui appartient est un enfant qui sait se protéger. Il faut faire ce travail dès le plus jeune âge
>
> **Sébastien Boueilh, fondateur de Colosse aux pieds d'argile**

Suite aux révélations fracassantes de la patineuse Sarah Abitbol dans son livre « Un si long silence » sorti en 2020, de nombreuses autres révélations ont été exprimées. Depuis, on constate une plus grande mobilisation dans le sport à la fois du ministère et de fédérations, comme la fédération française de tennis, la fédération française de football et la fédération française d'équitation (qui ont participé toutes les trois à notre atelier) et qui ont mis en place des actions de prévention et d'accompagnement. Certaines fédérations ont mis en place des dispositifs spécifiques pour lutter contre les violences dans le sport, en particulier pour les enfants, même si des efforts restent à faire. Par exemple, la Fédération de football a été une des premières à mettre en place le contrôle d'honorabilité des éducateurs et bénévoles et a imprimé le numéro 119 sur les cartes de ses licencié·e·s. La fédération de tennis s'est dotée d'un plan d'action (avec des formations, une charte de bonne conduite des encadrants sportifs, une rubrique de signalement, un accompagnement des victimes etc.), la fédération d'équitation vient de mettre en place une cellule de travail sur le sujet etc.

« Il y a 6 mois, le monde du sport s'est trouvé confronté à une série de témoignages dramatiques. Cette déflagration a brisé l'omerta qui sévissait depuis trop longtemps dans le monde du sport laissant isolées plusieurs victimes, parfois très jeunes. » Roxana Maracineanu, ministre des Sports, 2020. La Ministre a ainsi mis en place un plan, permettant notamment le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans les clubs [55].

55. Convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée le 21 février 2020 au CNOSF.

Le comité éthique et sport, un acteur sur le terrain pour sensibiliser et informer

► **Le Comité éthique et sport**

► L'association le Comité Éthique et Sport a créé une ligne d'appel téléphonique nationale 01 45 33 85 62 gérée par des professionnels et destinée aux sportifs, témoins, parents, présidents de clubs, arbitres, encadrants, etc. Par ailleurs, le Comité organise des formations, informations, groupes de paroles thérapeutiques, jeux de rôle, etc. et se déplace dans toute la France à la demande des clubs, fédérations, etc.

► L'association dispose d'un relai à travers 18 antennes régionales, qui contribuent à l'organisation de formations dans les clubs désireux d'informer leurs adhérents, jeunes sportifs dès les premiers âges des activités sportives (5-6 ans), et entraineurs sur les maltraitances, discriminations et violences.

La question des violences sexuelles reste encore taboue concernant les athlètes handisports

« Les femmes et les enfants handicapés sont en moyenne deux fois plus victimes d'actes de violences dans la société. Certains grandissent en entendant presque que leur corps ne leur appartient plus », explique Marie Rabatel, présidente de l'association francophone des femmes autistes qui reçoit de nombreux témoignages de violences sexuelles mais constate que la plupart du temps, les athlètes handisports ne souhaitent pas porter plainte. « L'autre problème c'est que certaines personnes n'ont pas forcément conscience des agressions qu'elles ont pu subir. »

Concernant le milieu culturel, aucune enquête d'envergure n'a été réalisée au niveau national à ce jour alors que différentes révélations ont été faites par des artistes devenus adultes (par exemple, le cas du sculpteur Laurent Faulon accusant l'artiste Claude Lévêque de l'avoir violé dès l'âge de 10 ans et jusqu'à ses 17 ans, ou Flavie Flament qui a publié un livre en 2016 intitulé La Consolation, puis révélé son viol par le photographe David Hamilton quand elle avait 13 ans). **Par ailleurs, des plaintes ont été enregistrées dans différents conservatoires.** À Paris, un certain nombre de mesures de prévention ont été mises en place dans le cadre de la réforme des conservatoires : les enseignements collectifs ont été privilégiés ; des protocoles d'alerte ont été mis en place pour suspendre rapidement des enseignants concernés dans un cadre légal et juridique sécurisé ; une procédure d'information des familles mais aussi des enseignants et des personnels administratifs des conservatoires a été mise en place ; une charte de déontologie a été mise en place ; le contrôle des casiers judiciaires a été mis en place en amont du recrutement des agents et des professeurs.

En février 2020, le Ministère de la Culture a lancé une enquête de perception des violences et du harcèlement sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur artistique et culturel. Cette enquête, anonyme, s'est adressée aux personnels enseignants, administratifs et techniques des 99 établissements ainsi qu'aux 37 000 élèves qui étudient dans les écoles de la Culture (architecture et paysage, art et design, spectacle vivant, cinéma, patrimoine). Elle a recueilli 9 404 réponses, provenant pour les trois-quarts d'étudiantes et d'étudiants, et a révélé plusieurs situations potentiellement graves. Aucune enquête n'a été faite spécifiquement sur des mineurs.

Un outil de prévention le « violentomètre » pour les athlètes handisports

► À l'approche des JO paralympiques de juillet 2021, le Comité para olympique et sportif français, l'association En avant toutes, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris sont en train de réaliser pour les sportifs un violentomètre qui sera mis dans les sacs de sport de tous les participants aux JO et ensuite distribué à toutes les fédérations, les clubs et tous les lieux où il y a une pratique sportive. Ce « violentomètre » permettra grâce à un code couleur avec des situations types, de mesurer si l'athlète vit une situation saine ou au contraire si la situation le ou la met en danger.

Le Centre national de la musique (CNM) créé en 2020 sous la tutelle du ministère pour soutenir les entreprises de spectacles musicaux et de variétés, avait quant à lui annoncé qu'il conditionnait désormais ses aides au respect d'un protocole de prévention et de signalement des violences. Le CNM s'inspire de la démarche du Centre national du cinéma (CNC) qui avait pris des mesures similaires dès 2019 à la suite de la dénonciation par Adèle Haenel de violences sexuelles qu'elle aurait subies adolescente dans le milieu du cinéma.

Principales recommandations issues de l'atelier :

1. Sur la partie sportive

- Former tous les professionnels sportifs et les bénévoles intervenants auprès des enfants dans les clubs sportifs, et demander que les clubs s'y engagent notamment dans les conventions qui les lient à la Ville.

- Informer les enfants dans les équipements et clubs sportifs, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés ; afficher tous les numéros d'urgence dédiés - 119, 3020 et 3018 - dans les clubs sportifs et distribuer un « violentomètre » adapté aux enfants

2. Sur la partie culturelle

- Informer les enfants dans les équipements culturels (bibliothèques, conservatoires, etc.) via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés

- Afficher tous les numéros d'urgence dédiés - 119, 3020 et 3018 - dans les équipements culturels

- Créer un festival des Droits de l'enfant pour développer une culture des Droits de l'enfant à Paris et un espace dédié aux Droits de l'enfant dans les bibliothèques

LES VIOLENCES EN ÉTABLISSEMENTS

ACCUEILLANT DES ENFANTS HANDICAPÉS OU CONFIÉS ET DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET HÔTELS SOCIAUX

V.4

Atelier 1
Les violences au sein des établissements accueillant des enfants handicapés

Selon une étude commanditée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et publiée en juillet 2012, les enfants en situation de handicap courent :

- 3,7 fois plus de risques d'être victimes d'actes de violence de quelque sorte
- 3,6 fois plus de risques d'être victimes d'actes de violence physique
- 2,9 fois plus de risques d'être victimes d'actes de violence sexuelle

Les enfants en situation de handicap ont une vulnérabilité accrue à toutes les formes de violences et notamment aux violences sexuelles.

Il semble que les enfants ayant un handicap lié à une maladie mentale ou à des déficiences intellectuelles soient les plus vulnérables, avec un risque 4,6 fois plus élevé de violences sexuelles par rapport à ceux qui ne sont pas handicapés [56].

Une étude de la DREES [57] de 2020 montre que 10 % des plaintes déposées auprès de la police et de la gendarmerie nationale le sont pour violences sexuelles. 40 % de ces plaintes sont relatives à des faits de harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles contre des mineurs handicapés commis dans des instituts médicaux éducatifs (IME), des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des structures de santé. 1/3 des harcèlements et autres agressions sexuelles faits à des mineurs handicapés sont le fait de personnes vivant dans les établissements (patients ou autres résidents). 27 % des viols d'enfant handicapés ont lieu à domicile et 48 % en établissements (pour enfants handicapés ou en prise en charge en protection de l'enfance) [58].

Il est souligné par certains participants une banalisation des violences institutionnelles ordinaires du fait de la méconnaissance des conséquences psycho-traumatiques sur les enfants de la part des professionnels. Ainsi, des micro-violences qui ne semblent pas relever au premier abord de violences, peuvent finir par stigmatiser un enfant, c'est le cas par exemple de pseudonymes donnés aux enfants de façon « affectueuse » (comme « bouboule »).

Les professionnels ne sont pas toujours formés au repérage de ces violences ordinaires ni au repérage des violences sexuelles que subissent les enfants en situation de handicap, d'autant que l'expression d'un psycho-traumatisme s'apparente souvent chez ces enfants à toutes les comorbidités qu'ils ont déjà du fait de leur handicap, notamment chez les enfants porteurs de troubles autistiques.

Une étude canadienne [59] menée sur des enfants autistes ayant une déficience intellectuelle montre que 90 % des filles ont été victimes de violences sexuelles [60]. Une étude française menée sur la vulnérabilité des femmes autistes et des violences sexuelles a révélé que 88 % des femmes autistes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dans leur enfance ou adolescence, 47 % avant l'âge de 14 ans et 31 % avant l'âge de neuf ans.

Le baromètre « Handifaction » a été créé pour permettre aux personnes handicapées de donner leur opinion sur les soins qu'ils reçoivent en

56. Sénat, mission commune d'information (MCI) Répression infractions sexuelles sur mineurs, audition de Mmes Marie Rabatel, cofondatrice et présidente de l'Association francophone de femmes autistes (AFFA), 9 avril 2019.
57. Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales, DREES, juillet 2020.
58. *Ibid.*
59. Brown-Lavoie, S.M Viecili, M.A., Weiss, J.A. (2014). Sexuel knowledge and victimization in adults with autism spectrum disorders, Journal of Autism and Developmental Disorders, citée par Muriel Salmona dans Violences sexuelles faites aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme et psycho-traumatismes, Bourg-la-Reine, octobre 2017.

remplissant un questionnaire. Toutefois, il est souligné combien il est difficile de recueillir la parole des enfants handicapés d'autant que cela doit fréquemment passer par les professionnels de l'établissement, ce qui rend difficile de signaler des maltraitances subies ou constatées. Il est suggéré de s'appuyer sur des jeunes en service civique pour aller vers les enfants handicapés dans les établissements dans lesquels ils vivent afin de recueillir leur parole de façon neutre sans porter atteinte à leurs relations avec les professionnels de l'établissement. Par ailleurs, des établissements ont mis en place avec succès le FALC (facile à lire et à comprendre) pour que les jeunes eux-mêmes et leurs parents puissent comprendre les informations qui leur sont transmises ainsi que le projet d'établissement.

Le 119, qui ne reçoit pas beaucoup d'appels d'enfants handicapés, estime également que les jeunes en service civique seraient les bons vecteurs pour entrer en lien avec les enfants handicapés et les informer des numéros et services qui leur sont dédiés.

Sur les violences constatées dans les établissements qui accueillent des enfants ayant des troubles importants du comportement, qu'il s'agisse de violences entre enfants, avec les éducateurs ou de violences institutionnelles

Dans les établissements qui accueillent des enfants ayant des troubles du comportement très importants, il est constaté fréquemment des violences entre enfants et avec les éducateurs mais aussi des violences institutionnelles générées du fait des pathologies des enfants et de l'insuffisance de formations adaptées des professionnels. La méthode MAPA mise au point en Angleterre semble correspondre le mieux à la gestion des situations de crise qu'il importe de savoir désamorcer sans violence, de même que l'analyse des pratiques qui est indispensable pour travailler a postériori sur ces situations et mieux en comprendre les mécanismes.

> Mon idée très concrète est de s'appuyer sur des services civiques parce que je pense que ce sont des personnes qui ont la possibilité d'aller vers les gens et de recueillir leur parole en étant des personnes neutres sans toucher à la relation avec les professionnels du lieu de vie
>
> **Noémie Nauleau, Handidactique**

> La formation est un axe fondamental pour avoir des professionnels formés qui comprennent les enfants qu'ils ont en face d'eux, et sont capables de ne pas répondre en miroir à la violence qui est posée parfois par les enfants.
>
> **François Delacourt, directeur de la Mutuelle La Mayotte**

Enfin, la question de la vie affective et sexuelle des enfants et jeunes adultes en situation de handicap est souvent taboue dans les établissements. Cela peut conduire à des situations de violence institutionnelle par méconnaissance et par difficulté à aborder ce sujet très tabou dans ces établissements.

60. Étude menée par Docteur David Gourion, Séverine Leduc et Marie Rabatel présentée au congrès de l'encéphale en 2019.

Former les professionnels à des méthodes de gestion de crise (MAPA ou TOP) pour éviter les violences

► **Exemple des Structures innovantes mises en place par l'ASE et l'ARS de Paris pour des enfants porteurs de troubles du comportement ou du spectre autistique**

► Deux structures ont été créées et confiées à la Mutuelle la Mayotte : l'une ouverte en 2019 à Montlignon, l'autre dont l'ouverture se fera en 2021 sur Paris et Saint-Denis. S'agissant de la première structure, elle peut accueillir 20 jeunes entre 9 et 20 ans affectés de troubles du comportement ou relevant du spectre autistique. Diverses modalités d'accompagnement sont proposées en fonction des besoins de l'enfant : accueil en journée, en internat complet ou en intervention à domicile et cela, sur toute l'année, sans période de fermeture. L'association a mis en place la formation de ses équipes à la méthode MAPA.

► Développée aux États-Unis depuis 1992 par le Crisis Prevention Institut, cette méthode axée sur la prévention enseigne des techniques pour aider les professionnels à désamorcer les situations de crise en toute sécurité. La formation a pour objectif de doter les professionnels de méthodes concrètes pour faire décroître l'intensité des comportements difficiles, tout en respectant les besoins de l'enfant, en lui apportant une réponse non violente.

► **Essaimage de la méthode TOP**

► Les Techniques d'Optimisation du Potentiel consistent en l'apprentissage de postures et de techniques mentales individuelles (imagerie mentale, relaxation, respiration etc.) qui permettent de se recentrer pour faire face à des situations de stress, de fatigue, d'effort, etc. Elles sont notamment utilisées dans les professions particulièrement exposées au stress. D'abord développée au sein des armées, cette méthode est désormais déployée à beaucoup de structures civiles dans lesquelles le personnel est exposé à des situations stressantes ou éprouvantes.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Informer les enfants pris en charge dans les établissements pour enfants handicapés, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés, ainsi qu'un violentomètre adapté aux enfants en situation de handicap
- Mettre les informations sur les droits des enfants et les numéros utiles dans les livrets d'accueil et traduire en FALC toutes les informations destinées aux jeunes et à leurs parents ainsi que le contrat de séjour et le projet d'établissement.
- Développer les formations MAPA et ou TOP

Atelier 2
Les violences au sein des établissements et familles d'accueil accueillant des enfants confiés à l'ASE

Caractéristiques des enfants confiés

Toutes les études montrent l'importance très élevée de troubles du comportement et de la conduite chez les enfants qui sont placés (30 % de troubles dépressifs et 40 % de troubles anxieux). Sur la genèse de ces troubles, il est difficile de dire si les parcours très compliqués de ces enfants ayant vécu des ruptures répétées de liens entraînent les troubles anxiodépressifs ou si les troubles anxiodépressifs ont contribué à alimenter les problématiques de ruptures. Ce qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où il y a troubles anxiodépressifs les liens avec ceux qui les prennent en charge risquent d'être malmenés. Chez de nombreux enfants, on parle de dépression masquée qui ne s'exprime pas par des affects de tristesse comme chez l'adulte mais par des conduites d'agression, de violences, qui témoignent d'une grande souffrance [61].

Le 119, qui reçoit 2,5 % d'appels au niveau national concernant des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance dont 50 000 appels de nuit faits par des enfants confiés, **signale un nombre important d'appels d'enfants relatant de la violence institutionnelle.**

L'accueil de première urgence est celui dans lequel il y a le plus de situations de violences

L'enquête sur la bientraitance dans les établissements de protection de l'enfance faite par la Haute autorité de santé [62], publiée en 2019, a montré que le nombre de fugues et le nombre de sorties non autorisées est le plus important dans les foyers de l'enfance qui font de l'accueil d'urgence, de même que le taux de violences entre enfants et contre les professionnels.

L'accueil en urgence des mineurs non accompagnés est d'autant plus difficile que la plupart ont connu des traumatismes lors de leur parcours migratoire, que certains ont eu des parcours de délinquance sous l'emprise de réseaux et de la consommation de produits stupéfiants. Le fait qu'un certain nombre d'entre eux sont en attente d'une décision génère de l'angoisse ou de la frustration et donc des violences qui s'expriment souvent envers eux-mêmes. Dans le cadre des consultations transculturelles faites à la maison de Solenn, un travail est mené pour reconstruire les liens avec leurs familles ce qui les aide à avoir confiance en eux et à mieux s'intégrer.

D'une manière générale, les structures qui accompagnent les jeunes vers l'autonomie et qui dessinent un avenir possible pour eux sont nettement moins confrontées à des situations de violence que les dispositifs de premier accueil d'urgence.

Néanmoins, même dans ces dernières structures, les violences sont toujours susceptibles d'intervenir du fait du parcours des enfants confiés mais il est constaté qu'elles sont d'autant plus importantes que les enfants sont peu impliqués dans la participation concrète de la vie de l'établissement.

Un constat unanime

Il est essentiel de **mettre en place des instances de participation collective, formelles ou informelles pour faire baisser les violences**, ainsi que **faire connaître aux enfants confiés leurs droits fondamentaux** par la rencontre avec les Jeunes volontaires des Droits de l'enfant. De même, il faut **ouvrir les structures sur l'extérieur** en y faisant rentrer des bénévoles, des associations culturelles, des associations sportives, etc. et faire participer les enfants aux décisions qui les concernent.

L'association Repairs! 75 (anciens jeunes de l'ASE) précise qu'une étude sur les conseils de la vie sociale a montré que **seulement 20 % des structures de protection de l'enfance avaient mis en place de manière effective des conseils de vie sociale**.

61. Professeure Sylvie Tordjman

62 Étude sur les pratiques professionnelles contribuant à la bientraitance des enfants et des adolescents accueillis dans les établissements d'accueil de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse publié en 2019 par la HAS"

> L'une des choses qui nous paraît absolument centrale ce sont les instances de participation collective. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale est un bon outil de prévention des violences institutionnelles parce que cela permet de tracer la frontière entre ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, de faire un travail d'éducation populaire autour de ces questions, et surtout d'éviter d'être uniquement dans le cas par cas ; en effet, très souvent, face à ces questions, on est dans l'individuel, alors qu'il faudrait aussi avoir une prise de conscience collective des enfants par eux-mêmes. C'est pour cela que nous soutenons à 100 % la Mission sur les droits de l'enfant : les meilleurs défenseurs des enfants, ce sont les enfants eux-mêmes, s'ils connaissent leurs droits. Or, force est de constater que ce travail est insuffisamment fait pour le moment.
>
> **Léo Mathey, directeur de Repairs! 75**

Soutenir les familles d'accueil confrontées à des situations de violences

Compte-tenu des psycho-traumatismes constatés chez les enfants confiés qui ont vécu une succession de ruptures de liens et mettent souvent en difficulté les liens avec la famille d'accueil créant ainsi un cercle vicieux, il est essentiel de mieux soutenir les familles d'accueil le plus en amont pour éviter qu'elles ne renoncent à poursuivre l'accueil d'un jeune difficile et qu'une rupture s'ajoute au parcours de l'enfant déjà jalonné de multiples ruptures.

Une équipe mobile pour apporter un appui aux familles d'accueil et aux établissements de l'ASE de Paris pour éviter la violence des ruptures de prise en charge

► L'équipe mobile de pédopsychiatrie des hôpitaux de Saint-Maurice a été créée en 2012 et renforcée en 2019. Elle compte à ce jour : 1,5 ETP de pédopsychiatre, 1,5 ETP de travailleur social, 0,5 de secrétariat.

► Cette équipe mobile du 1er intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile intervient auprès de jeunes aux situations complexes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de Paris afin de faciliter un accès aux soins de ces jeunes le plus en amont possible et afin de prévenir les ruptures de prise en charge lorsqu'un établissement ou une famille d'accueil se trouve en difficulté face aux troubles du comportement que peuvent développer certains jeunes en difficulté. Dans ces situations, l'équipe mobile intervient le temps de mettre en place des soins réguliers au sein d'un CMP par exemple ou auprès des professionnels pour aider au décryptage, à l'apaisement des passages à l'acte et faciliter les liens avec les structures de soins d'urgence si besoin. L'équipe mobile se déplace directement au sein de la famille d'accueil, de l'établissement ou du service qui prend en charge l'enfant. Une cinquantaine d'accompagnements sont actuellement en cours.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Mettre en place des instances de participation et de concertation pour les enfants confiés (Conseils de vie sociale ou autres formes de participation)
- Informer les enfants confiés, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés,
- Faire connaître l'équipe mobile de pédopsychiatrie qui intervient pour soutenir les professionnels en difficulté avec des jeunes pouvant avoir des comportements violents
- Diffuser la formation MAPA (gestion de l'agression réelle ou potentielle)

Focus
Sur la prostitution des mineurs : un phénomène grandissant et inquiétant

Le parquet confirme l'augmentation de ce problème et la nécessité de développer la formation sur ce sujet auprès des professionnels notamment de l'Éducation nationale. Les référents d'arrondissement du Parquet mineurs ont mis en place au début de l'année 2020 un travail avec les chefs des établissements parisiens. Une action de formation a été faite spécifiquement cette année en direction des CPE, des infirmières, des assistantes sociales avec des échanges entre les chefs d'établissement et l'association Amicale du nid pour les sensibiliser au repérage le plus en amont possible des signes de mal-être, d'absentéisme et surtout des premières fugues. **La prostitution concerne principalement des jeunes filles, connues des services de protection de l'enfance, qui ont des parcours de vie marquée par des traumatismes, des difficultés familiales et des violences sexuelles subies**. Leur entrée dans la prostitution se fait souvent par le réseau amical, par un petit ami, par du recrutement via Internet, à travers Snapchat ou les autres réseaux sociaux.

Mieux articuler l'accompagnement des enfants qui se prostituent avec la prise en charge de leur toxicomanie

L'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE) précise que la question de la prostitution est également étroitement liée aux questions de dépendance aux produits et qu'il est très compliqué d'accompagner un mineur vers la sortie de la prostitution si n'est pas mis en place, en parallèle, un accompagnement sur la question de la dépendance aux produits. En effet, le jeune fera des fugues pour trouver de la drogue, d'où l'importance de faire des efforts sur l'articulation entre la prostitution et l'offre de soins notamment sur le plan de la toxicomanie et d'associer les parents autant que faire se peut à l'accompagnement du jeune vers la sortie de la prostitution.

La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) sur Paris accompagne une démarche de prévention dans les foyers de l'aide sociale à l'enfance. Elle travaille aussi avec l'association Charonne et l'Associa-

L'association Charonne

► **L'association Charonne a créé une consultation SEXO** dans le 10e arrondissement destinée aux jeunes filles et garçons mineurs sur lesquels des repérages de conduite prostitutionnelle ont été faits soit par leur référent ASE soit par leur référent PJJ, soit enfin par les professionnels de l'Éducation nationale (infirmière, assistante sociale, CPE).
Les jeunes qui viennent à la « Consult SEXO » sont issus de milieux sociaux très différents, avec différents niveaux de scolarité. Certains ont une scolarité relativement bonne afin d'éviter d'attirer l'attention sur eux. Dans le cas de cette consultation, une évaluation de leur santé sexuelle et des psycho-traumatismes est faite, car 98 % des jeunes ont vécu des violences et notamment des violences sexuelles dans la petite enfance, dans l'enfance et dans la toute pré adolescence. Le problème est que les consultations liées au psycho-traumatisme sont totalement saturées et qu'il est très difficile de trouver des places rapidement pour les jeunes.

tion Agir contre la prostitution sur le « michetonnage », phénomène qui concerne des jeunes filles appelées « michetonneuses » qui entretiennent des « rapports romantico-sexuels » avec des hommes uniquement dans le but d'obtenir des faveurs financières et matérielles. Le problème est que ces jeunes filles qui sont dans une conduite à risque pré-prostitutionnelle n'associent pas du tout leur acte à de la prostitution. Ce phénomène concerne aussi des jeunes garçons. La MMPCR a créé avec l'APCE **un « michetomètre »** qui est un outil de sensibilisation à destination des jeunes pour les inviter à prendre conscience des risques liés à des conduites prostitutionnelles (michetonnage, escort, ...) mais aussi à destination des professionnels.

Le « michetomètre » mis en place par l'association Agir contre la prostitution des mineurs

► Inspiré du violentomètre sur les violences faites aux femmes, cet outil pédagogique vise à venir en aide aux victimes et prendre conscience des dangers encourus dans le milieu de la prostitution.

Principales recommandations issues de l'atelier :

► Sensibiliser et former les professionnels de l'enfance et de la jeunesse pour repérer les situations à risque avant même l'entrée dans la prostitution et pour mieux accompagner ceux pris en charge à l'ASE

► Sur le modèle de ce qui a été fait en Seine-Saint-Denis, signer une convention entre le Parquet, l'ASE et les associations spécialisées pour mieux évaluer et accompagner les enfants victimes de prostitution

Relation libre et respectueuse

Génial ! Tu prends confiance en toi et en les autres, tu découvres progressivement ta sexualité, et tu prends du plaisir dans ta relation avec l'autre.

- J'ai la possibilité de dire « non » et il.elle respecte mes décisions.
- Il.elle tient compte de mes désirs et respecte mes sentiments.
- Il.elle me laisse m'habiller comme je veux : je montre et je cache ce que je veux.
- Il.elle accepte volontiers de rencontrer mes amis et ma famille.
- Je l'invite et je lui fais des cadeaux parce que cela me fait plaisir.

Prostitution

Danger ! La prostitution te fait prendre des risques et met ta vie en jeu. C'est un engrenage dans lequel les autres profitent de toi et t'exposent à de graves violences.

- Je séduis des personnes pour obtenir des cadeaux.
- Je fais de l'escorting en boîte de nuit et en soirée.
- J'accepte ce que me demande mon copain ou ma copine parce que j'ai peur qu'il.elle me quitte.
- J'envoie des « nudes » en échange de cadeaux.
- Je fais des shootings sexy pour devenir célèbre.
- J'accepte de satisfaire les désirs sexuels des autres pour me faire des amis et m'intégrer à un groupe.
- Je couche avec les personnes qui pourraient lancer ma carrière.
- En échange d'une récompense (argent, cadeaux, restaurants, hôtels, sorties, consommations, transports, alcool, cannabis...) il.elle me demande un acte sexuel (masturbation, fellation, sodomie...).
- Mon copain ou ma copine me demande d'avoir des actes sexuels avec d'autres personnes ou amis.

Proxénétisme

Tu deviens proxénète et risques la prison, car tu participes à l'exploitation des autres.

- J'ai donné des conseils à des personnes qui débutent.
- J'ai prêté mon téléphone, pris des photos ou écrit des annonces pour les autres.
- J'ai présenté quelqu'un à celui.celle qui me gère.
- Pour les autres, je prends les rendez-vous ou je fais les courses (nourriture, préservatifs, lubrifiants).
- Je touche de l'argent ou reçois des cadeaux liés à l'activité sexuelle des autres.

Michetomètre de l'associatoin Agir contre la prostitution des mineurs

Atelier 3

Les violences au sein des centres d'hébergement et chambres d'hôtel accueillant des familles avec enfants

> Il est très important que les acteurs de l'hébergement puissent se retrouver dans ce type d'instances car nous accueillons des milliers d'enfants avec leurs parents et ils sont les citoyens de demain.
>
> **Lotfi Ouanezar, directeur général adjoint d'Emmaüs Solidarité**

Près de 10 000 enfants grandissent à l'hôtel ou en centres d'hébergement à Paris

À Paris, il y a eu ces dernières années une augmentation très importante de l'hébergement de familles avec enfants, tant en hôtels qu'en centres d'hébergement. Près de 10 000 enfants vivent actuellement à l'hôtel ou en centre d'hébergement à Paris.

Le représentant de l'État précise qu'il y a environ 350 signalements d'événements graves par an (approximativement un par jour) en provenance des centres d'hébergement situés sur le territoire de Paris. Il alerte sur le nombre croissant de situations de violences dans les structures qui hébergent des familles : violences conjugales et violences envers les enfants.

Constats de la situation des enfants vivant en famille dans les centres d'hébergement d'urgence

Les parents sont souvent dans des parcours d'errance, de rupture, d'exil avec des violences multiples (violences conjugales, violences qu'ils ont eux-mêmes subis dans l'enfance). Du fait du parcours migratoire très difficile de ces familles, leur disponibilité psychique à l'égard de leurs enfants est réduite car toute l'énergie de la famille est consacrée à gérer les problèmes administratifs. Les professionnels de l'urgence sociale soutiennent les parents prioritairement au regard de leurs difficultés administratives et le projet de l'enfant est plus secondaire.

Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) en centres d'hébergement : l'exemple de l'OSE

► **La Maison des Sources de l'OSE** a mis en place en 2019 un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) hors-les-murs, pour aller dans les centres d'hébergement à la rencontre des familles. Ce dispositif est une réponse à une certaine démobilisation des parents par rapport aux enfants et à la situation qu'ils vivent ; certains naissent et grandissent durant plusieurs années dans des centres d'hébergement ou dans des hôtels. L'équipe intervient une fois par semaine dans des structures situées à Paris : 2 CHU, 1 CHRS, 1 hôtel social. L'idée est de créer un espace de jeux, dans lequel l'enfant et le parent sont accueillis, autour de moments de jeux, de rencontres entre enfants et entre parents.

La temporalité n'est pas la même dans des centres d'hébergement d'urgence et dans les lieux d'accueil de plus longue durée (CHRS, résidences sociales, etc.). Les formations des travailleurs sociaux présents dans les CHU sont inégales et doivent être renforcées au regard de la présence très importante d'enfants et du fait de séjours finalement d'assez longues durées, ce qui pose la nécessité de renforcer la pluridisciplinarité des équipes en **recrutant notamment des éducateurs de jeunes enfants**. Par ailleurs, il est important que tous les professionnels soient formés au repérage des enfants qui ne vont pas bien et aux procédures de signalements. Il est recommandé également de mieux **faire participer les enfants à la vie des centres d'hébergement en créant des instances participatives** formelles ou informelles et aussi de **sensibiliser les enfants à leurs droits, tout en veillant à sensibiliser les parents** au sens de ces droits pour l'enfant. En effet, certaines familles migrantes vivent dans la crainte que le système éducatif français éloigne leurs enfants de leur environnement culturel éducatif. Le **développement de LAEP est essentiel** pour permettre aux parents de vivre des moments de jeu avec leurs enfants et de mieux comprendre les règles éducatives prônées en France.

Nécessité de renforcer les liens entre les CHU familles, les hôtels sociaux et l'ASE

Se pose la question de mieux protéger les enfants des situations de violence inévitables pour des familles qui vivent à l'hôtel sur une période allant parfois de quatre à huit ans. Il est indispensable **de mettre en place des procédures plus affinées entre les centres d'hébergement et les services de protection de l'enfance et de mieux travailler l'accompagnement à la parentalité.** Les représentants associatifs (FAS, Emmaüs Solidarité, Aurore, ...) souhaitent que soit développé un travail de maillage avec les différents partenaires du territoire et ceux de la protection de l'enfance et notamment la CRIP (Celle de recueil des informations préoccupantes). Concernant les familles hébergées à l'hôtel, il serait possible de s'appuyer sur la mission « mieux vivre à l'hôtel » du SAMU social de Paris à travers les expérimentations lancées dans le 11e et le 18e arrondissement.

Principales recommandations issues de l'atelier :

Sur la diffusion des Droits de l'enfant :

- Diffuser la charte parisienne des droits de l'enfant dans tous les centres (en la faisant traduire en plusieurs langues) et développer des outils de sensibilisation aux droits de l'enfant traduits en plusieurs langues.
- Informer les enfants vivant en centre ou à l'hôtel, via la Mission Droits de l'Enfant, sur leurs droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de violences, et leur donner tous les numéros utiles et services dédiés,
- Pour les enfants vivant avec leurs familles à l'hôtel, travailler à la diffusion des droits de l'enfant avec la mission « mieux vivre à l'hôtel » du SAMU social dans le 11e et le 18e arrondissement en lien avec la Mission des Droits de l'Enfant

Sur la prévention des violences et la protection de l'enfance :

- Faire participer les enfants à la vie des centres d'hébergement (Conseil de vie sociale spécifique ou autre instance pour les enfants)
- Former les travailleurs sociaux au repérage des enfants qui ne vont pas bien et aux procédures de signalements. Mettre en place un travail de coordination entre les centres d'hébergement et l'équipe de l'aide sociale à l'enfance (CRIP)
- Renforcer le personnel avec des professionnels de l'enfance.
- Ouvrir les Journées parisiennes de la protection de l'enfance aux acteurs associatifs qui gèrent des centres d'hébergement d'urgence et concourent à la mission de prévention et de protection de l'enfance

LES VIOLENCES DANS L'ESPACE PUBLIC ET LES TRANSPORTS : UN PHÉNOMÈNE URBAIN PRÉOCCUPANT

V.5

Les violences dans l'espace public et les transports : un phénomène urbain préoccupant

Très peu de données existent sur les violences commises sur mineur·e·s dans l'espace public et les transports. Si la majorité des violences commises sur les enfants se déroulent dans le huis clos du foyer, l'espace public et les transports ne sont pas exempts d'une certaine violence exercée à leur encontre.

> « Le monde urbain est très mal adapté à l'enfant. Tout est beaucoup plus haut que le visuel de l'enfant, ce sont des lilliputiens égarés dans le monde des grands »
>
> **Pascale Legué, urbaniste et anthropologue**

> Dans une commune en Suisse un totem a été installé, comme ces installations pour faire des photos, avec l'idée que les personnes qui pensent l'espace public mettent leur tête à hauteur d'enfant.
>
> **Solène Mourey, urbaniste CAUE**

> Depuis 2009 on a organisé une quarantaine de marches exploratoires, dont 2 de jeunes filles. Chacune parlait de manière différente : « Ah bon toi aussi tu es mal là, je croyais que c'était moi
>
> **Dominique Poggi, sociologue**

Un monde urbain peu adapté pour les enfants

Pascale Legue, urbaniste et anthropologue, constate que le monde urbain n'est pas vraiment adapté aux enfants de 7 à 14 ans avec une distinction entre les enfants scolarisés en école primaire qui sont toujours accompagnés dans leurs déplacements en ville par un adulte, contrairement aux collégiens qui vont et viennent plus librement dans la journée dans l'espace public, mais n'y sont pas en général autorisés la nuit par leurs parents. La question se pose de façon récurrente pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance qui sont toujours accompagnés par un éducateur et ne le vivent pas toujours bien.

Un certain nombre d'enfants prennent les transports en commun ce qui est très particulier aux grandes villes et génère des sentiments de peurs et de vraies situations de violences.

Des évolutions sont en cours depuis plusieurs années. **Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Paris (CAUE)** travaille ainsi avec la direction parisienne de l'urbanisme sur la ville de demain, la ville à hauteur d'enfants en les associant à toutes les échelles de la construction de la ville, parfois pour leur demander leur avis, pour les amener à s'investir sur l'espace public, sur l'entretien des espaces publics, etc.

« Le fait que dans le cadre de la révision du PLU, il y ait un PLU pour enfants marquera une grande avancée car il y a vraiment un écart entre la ville des adultes et la ville des enfants ». Sabine Mourey, CAUE

Une expérience genrée de l'espace public

Dominique Poggi, sociologue et coordinatrice de l'association A place égale-femmes et hommes égaux dehors comme dedans a réalisé une quarantaine de marches exploratoires de femmes depuis 2009, dont deux marches de jeunes collégiennes dans Paris.

« L'objectif de ces marches exploratoires est de permettre aux femmes et aux jeunes filles de se déplacer en toute liberté et toute tranquillité, et donc de les faire passer du sentiment d'insécurité au sentiment de légitimité. » Dominique Poggi

L'association les sensibilise au droit à la ville qui va du droit de donner son point de vue sur l'aménagement au droit de circuler librement pour toutes sortes d'activités et pas seulement pour les activités contraintes. Concrètement, les marcheuses dessinent leur trajet dans le quartier sur lequel se déroule la marche : elles dessinent leur trajet en mettant des pastilles rouges dans les endroits où elles se sentent en danger, des pastilles oranges quand ça dépend des moments, et des pastilles vertes quand tout va bien. On constate que les femmes et les jeunes filles ne passent pas dans certains endroits et s'autolimitent dans l'accès à la ville tout en s'auto-culpabilisant parce qu'à certains endroits elles sont embêtées, ce qu'elles finissent pas expliquer elles-mêmes par « une tenue qu'elles n'auraient peut-être pas dû porter dans la rue ». Il y a réellement une inégalité d'accès aux espaces publics entre les filles et les garçons qui s'y sentent plus à l'aise, mis à part les garçons homosexuels qui subissent de nombreuses violences dans ces espaces publics.

L'étape suivante de ces marches exploratoires consiste à en présenter le rapport aux élus et aux services de la ville avec leurs propositions d'aménagement, qui de ce fait profiteront aussi à d'autres publics, comme les personnes âgées et les personnes handicapées.

L'inégalité d'accès entre filles et garçons aux espaces sportifs en accès libre

Dans une étude réalisée avec des adolescentes sur les activités de loisirs, il a été mis en exergue le fait qu'il y a une inégalité d'accès aux espaces sportifs dits en accès libre, les City stades, les skate parks, dans lesquels on ne voit que très peu de filles.

Des inégalités d'accès entre filles et garçons dans les cours d'école et aux abords des écoles

Le documentaire de Éléonor Gilbert, intitulé « **espace** » met en scène une petite fille qui raconte à l'aide d'un plan comment l'espace scolaire et la cour d'école ne sont pas partagés à parité ou en mixité entre les filles et les garçons. Elle montre comment l'espace et les jeux se répartissent lors de la récréation, en particulier entre les garçons et les filles, et en quoi cela lui pose un problème au quotidien car autant les garçons s'approprient tous les espaces de la cour, autant les filles se cantonnent dans de petits espaces.

Les violences aux abords de certaines écoles et dans les transports en commun

Dans la Charte parisienne des Droits de l'enfant, les enfants ont demandé à être mieux protégés contre toutes les formes de violences, et notam-

Des expérimentations de marches exploratoires pour des adolescentes

► À places égales a réalisé à Paris deux marches exploratoires durant les dernières années avec des mineures. L'une avec un Centre Paris Anim' en 2017 et l'autre avec le Collège Matisse (13e) en 2019.
Ces marches ont indiqué que, tout comme pour les femmes majeures, les jeunes filles ont établi des stratégies de contournement et une autolimitation de l'accès à certains endroits de la ville. Ces marches ont permis aux jeunes filles de constater qu'elles avaient des stratégies communes, mais aussi de rappeler leur droit à la ville afin de lutter contre l'intériorisation d'une culpabilisation en cas d'agression ou harcèlement de rue, et de faire des propositions.

© Eléonor Gilbert

ment dans l'espace public et les transports :

« en sécurisant les abords de nos écoles, nos collèges, nos lycées » (rues piétonnes, plus de surveillance pour éviter les bagarres) ;

« en adaptant les transports en commun pour qu'on s'y sente en sécurité. »

La nouvelle police municipale va permettre d'avoir une présence plus importante sur l'espace public et donc d'apporter cette présence rassurante qui a été demandée par les enfants dans le cadre de la charte parisienne des droits de l'enfant. Elle interviendra en complément des médiateurs qui interviennent déjà souvent aux abords des établissements scolaires pour assurer une présence rassurante et éventuellement pour intervenir en cas de conflit. Certains réalisent également des interventions au sein des classes pour échanger avec les élèves et donner des bons réflexes au sujet des rackets par exemple, qui peuvent survenir aux abords des établissements scolaires. La police municipale sera formée dans une nouvelle école de la sécurité avec des modules de formation comprenant toutes les questions liées au harcèlement de rue qui revient souvent de la part des jeunes filles sur l'espace public.

Sur la question d'une meilleure sécurisation des enfants lors de leurs déplacements dans les transports en commun, un travail pourrait être approfondi concernant les adolescentes notamment dans le cadre du projet Stand-Up qui a été mis en place pour les femmes par la RATP. Plus de 80 % des femmes indiquent avoir été victimes de violences sexuelles dans les transports, le harcèlement ne commençant pas à la majorité.

Le parquet est particulièrement alerté sur la question des rixes qui est une problématique majeure mais ne se relie pas spécifiquement à l'espace public en général ni aux abords des écoles en particulier. Ces rixes sont le fait de bandes de jeunes qui ne se connaissent pas la plupart du temps mais qui font partie les uns les autres de bandes de quartier rivales depuis des années. À un moment donné, un déferlement de violence va se déclencher qui peut aller jusqu'à provoquer la mort d'un ou plusieurs jeunes sans qu'on puisse avoir réellement d'explication une fois les auteurs identifiés sur les raisons de leurs actes. C'est une problématique absolument majeure en ce moment à Paris mais qui est traitée de façon spécifique avec des groupes de police dédiés et fait l'objet d'un plan spécifique (Stratégie parisienne de prévention des rixes adoptée en 2019 [63]).

La problématique des enfants exploités à des fins de mendicité

Cette question est une spécificité des grandes villes européennes qui a été très importante sur l'espace public parisien dans la précédente mandature et qui a fait l'objet d'un plan d'actions volontaristes avec des mesures spécifiques : création d'une maraude « familles » par l'Unité d'aide aux sans-abri (UASA) renforcée par des éducateurs de protection de l'enfance, ouverture d'une halte de nuit dédiée aux familles ainsi que d'un Espace Solidarité Insertion (ESI) de jour pour les orienter et les accompagner ainsi que d'un Lieu d'accueil enfants-parents. Un Protocole signé entre le Procureur de la République, la Préfecture de police et la Maire de Paris en 2016 a permis de développer un travail partenarial dans l'intérêt des enfants exploités via la mendicité. Le travail doit être poursuivi dans le métro où des familles sont souvent présentes en élargissant le Protocole à la RATP. En 2020, une dizaine d'OPP en lien avec la qualification de mendicité en rue ont été prononcées.

63. https://mmpcr.fr/wp-content/uploads/2019/09/2019_5_strat%C3%A9gie-parisienne-de-pr%C3%A9vention-des-rixes_compressed.pdf ; un tome II de cette stratégie est en cours.

Mendicité contrainte des enfants

► En 2015, face au nombre important de familles présentes sur l'espace public parisien avec des enfants, la Ville de Paris a souhaité mettre en place une réponse globale basée sur une approche humaniste (maraude spécialisée, hébergement des familles, scolarisation des enfants, accompagnement social, insertion par l'emploi etc.) ainsi que la promotion des droits fondamentaux des enfants qui se trouvaient contraints à la mendicité (mise à l'abri, suivi de la santé, scolarisation, soutien à la parentalité et mesure de protection pour les enfants en danger). Depuis 2016, l'évaluation de la situation des familles avec enfants en situation de rue est assurée par une équipe spécialisée en protection de l'enfance au sein de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA).

► Cet accompagnement spécifique a permis de faire drastiquement baisser le nombre de familles en situation de mendicité dans les rues de Paris. Toutefois, certaines familles refusent ou acceptent seulement partiellement les aides qui leurs sont proposées et continuent d'être présentes de façon répétée dans la rue en ayant recours à des moyens de subsistance illicites comme la mendicité avec enfant(s). Afin de répondre à ces situations, la Ville de Paris a souhaité formaliser une approche coordonnée autour de l'intérêt supérieur de l'enfant avec le Procureur de la République et la Préfecture de Police à travers la signature en avril 2016 d'un protocole partenarial. Il précise les articulations des interventions des différentes parties prenantes et détermine les modalités de partage d'informations sur les situations de familles installées sur la voie publique sur le territoire parisien. En 2017, il a permis la transmission au parquet des mineurs de 53 signalements. 24 Ordonnance de Placement Provisoire ont été prononcées (certaines concernaient les mêmes mineurs). En 2018, ce sont 90 enfants qui ont fait l'objet d'une Ordonnance de Placement Provisoire. En 2019, seulement 23 enfants ont fait l'objet d'une OPP à ce titre. En 2020 seulement une dizaine d'OPP motivée par l'activité de mendicité en situation de rue.

Principales recommandations issues de l'atelier :

- Organiser des marches avec les enfants et adolescent·e·s dans chaque arrondissement pour adapter les quartiers peurs générées par l'espace public
- Poursuivre le travail engagé sur l'aménagement des espaces publics sportifs pour un égal accès aux filles et aux garçons en lien avec les structures jeunesse et sur la configuration de certaines cours d'école pour un égal accès aux filles et aux garçons de tous les espaces
- Renforcer la sécurité aux abords des écoles avec la nouvelle police municipale
- Travailler avec la RATP sur la sécurité des enfants dans les transports en commun
- Élargir le protocole signé entre le Parquet et la Ville de Paris à la RATP pour mieux lutter contre l'exploitation d'enfants via la mendicité forcée

ANNEXES

VI.

Annexe 1
Vœu adopté le 3 février 2021 à l'unanimité du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021
Vœu de l'exécutif relatif
à la lutte contre toutes les violences faites aux enfants

Considérant la Charte Parisienne des Droits de l'Enfant rédigée par 170 enfants parisiens et signée par la Maire de Paris le 20 novembre 2020, Journée internationale des droits de l'enfant ;

Considérant que dans cette Charte les enfants ont demandé à être davantage protégés des violences en milieu familial, mais aussi des violences en milieu scolaire ;

Considérant que de très nombreux adultes victimes de violences sexuelles dans leur enfance ont dénoncé dernièrement sur les réseaux via #metooinceste et #metoogay les violences dont ils ont été victimes et le silence sur les violences faites aux enfants ;

Considérant les travaux engagés par la Ville de Paris depuis le début de la mandature pour que Paris se dote d'un plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, que ces dernières soient physiques, psychologiques ou sexuelles ;

Considérant que ces travaux réunissent experts (chercheurs, médecins, etc.), associations de défense des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, partenaires institutionnels (Justice, Education Nationale, CAF, ARS, le 119, etc.), ainsi que des association de défense des victimes et des grands témoins ayant subi des violences dans leur enfance ou étant parents d'enfants victimes ;

Considérant que 15 adjoints de l'exécutif prennent part à ce plan ;

Considérant qu'ont déjà eu lieu des groupes de travail concernant les violences intrafamiliales (d'une part les violences éducatives ordinaires et les maltraitances, et d'autre part l'inceste), les violences en milieu sportif et culturel, les violences au sein de structures accueillant des enfants handicapés, les violences en milieu scolaire et périscolaire, et la prostitution des mineur.e.s ; et que se tiendront d'ici la mi-février les groupes sur les violences dans l'espace public et les transports, les violences réalisées ou subies via Internet, les violences concernant les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et celles concernant les enfants dans les centres d'hébergement ;

Considérant que la Ville dispose de procédures de contrôle et de signalement et que ses agents disposent d'un accès à des formations spécifiques ;

Considérant que la Ville s'est engagée depuis novembre dans un état des lieux portant sur les dispositifs, procédures et formations existantes en son sein ;

Considérant que la Ville de Paris a créé dès septembre 2020 une « Mission Droits de l'Enfant » au sein de la DASES qui a recruté une première promotion de Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant formés durant 4 semaines par les plus grands spécialistes des Droits de l'enfant ;

Considérant que ces Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant, qui vont se déployer à compter de février dans 4 arrondissements pilotes, et que la 2ème promotion à partir de septembre 2021 se déploiera sur l'ensemble des arrondissements parisiens ;

Considérant que ces Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant vont aller informer et former les enfants de leurs droits dans tous les lieux où ils se trouvent : écoles et collèges, clubs sportifs, foyers de l'Aide sociale à l'enfance, etc., et leur indiquer les lieux ressources et les numéros utiles (dont le 119) en cas d'atteinte à leurs droits ;

Considérant que la Ville de Paris a signé sous égide du Parquet le 16 décembre 2020 un *protocole relatif à la prise en charge des mineurs victimes d'infractions pénales sur le ressort parisien créant une Unité médico judiciaire pédiatrique* (UJMPED) au sein de l'Hôtel Dieu afin de prendre en charge les enfants victimes et de mieux recueillir leur parole notamment dans l'esprit des directives du conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants ; cette UMJPED regroupera dans le même endroit une salle spécialisée pour l'audition des enfants par la police, la salle d'examen médicale, le barreau mineurs, Paris aide aux victimes etc. ;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Les premières propositions du plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants soient publiées dès le mois de mars 2021 ;**
- **Sur cette base, Paris réunisse autour du 20 novembre 2021 des villes françaises et étrangères afin de développer un réseau de villes leaders des Droits de l'Enfant ;**
- **Le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants comprenne des propositions destinées à améliorer la formation des agents de la Ville, la vérification des casiers judiciaires et du FIJAIS, et les modalités de signalements ;**
- **La Ville de Paris lance des campagnes de communication grand public sur le sujet des violences faites aux enfants, en partenariat avec le 119 notamment.**

Annexe 2
Charte parisienne des droits de l'enfant

VILLE DE PARIS

CHARTE PARISIENNE DES DROITS DE L'ENFANT

En 1989, les dirigeants du monde ont signé la Convention internationale des droits de l'enfant qui proclame et garantit nos droits en tant qu'enfant sur toute la planète. Depuis, nos droits ont progressé et les adultes y apportent plus d'attention. Mais on peut toujours faire mieux et nous, les enfants parisiens, avons des idées pour avancer.

Par cette Charte, nous demandons à la maire de Paris de s'engager à mieux défendre nos droits dans six domaines qui nous paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables.

1 Participer aux décisions qui nous concernent

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) garantit aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions et d'être entendus et pris en compte. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

- D'être associés aux décisions politiques à tous les niveaux : quartier, ville, département
- De créer un Conseil parisien des enfants rassemblant des enfants de tous les arrondissements pour conseiller la maire de Paris et donner notre avis. Les enfants des départements voisins pourraient y participer
- De pouvoir exprimer nos avis en organisant régulièrement des sondages d'enfants
- De pouvoir voter pour mieux s'exprimer et dire ce qu'on voudrait changer (à l'école, dans notre quartier, dans notre ville)
- D'être formés pour mieux nous exprimer à l'oral, participer et donner notre avis

2 Être mieux protégés

La CIDE garantit aux enfants le droit d'être protégés contre toutes les formes de violences. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

De mieux éduquer les enfants et les adultes sur ce droit et mieux communiquer sur toutes les formes de violences

- En finançant plus les associations spécialisées sur les violences familiales
- En créant des interventions sur les violences et le harcèlement dans les écoles et les centres de loisirs
- En organisant des réunions pour les parents, avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs, sur les violences et le harcèlement
- En créant un hashtag et des campagnes pour dénoncer et lutter contre les violences envers les enfants

D'être mieux protégés contre toutes les formes de violences et mieux accompagnés quand on en est victime

- En éloignant les parents violents et en créant des programmes adaptés pour leur apprendre à canaliser leur violence
- En créant un Pacte de lutte contre le harcèlement
- En désignant des élèves référents sur les violences et le harcèlement dans nos écoles, nos collèges et nos lycées
- En ayant plus de surveillants dans la cour de nos écoles
- En sécurisant les abords de nos écoles, nos collèges, nos lycées (rues piétonnes, plus de surveillance pour éviter les bagarres)
- En adaptant les transports en commun pour qu'on s'y sente en sécurité

3 Lutter contre toutes les formes de discrimination

La CIDE garantit que tous les enfants sont protégés contre toutes les formes de discriminations. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

- De créer une journée dédiée aux différentes cultures pour laisser les enfants parler de leurs origines
- De mieux sensibiliser aux inégalités par des vidéos, des posters, des slogans
- De créer des questionnaires anonymes sur l'égalité pour vérifier qu'elle est bien respectée
- De créer des médiateurs enfants qui puissent alerter sur les problèmes de discrimination dans les écoles
- De ne pas être jugés sur nos vêtements
- De lutter contre les inégalités entre les filles et les garçons

4 Garantir les mêmes droits aux enfants en situation de handicap

La CIDE garantit aux enfants en situation de handicap les mêmes droits qu'à tous les autres enfants, et le droit d'être aidés à être les plus autonomes possible, participer à la vie collective et s'épanouir pleinement dans notre société.. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

- De créer des événements dans toutes les écoles à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées
- D'organiser des interventions de personnes handicapées pour sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs
- D'apprendre la langue des signes dès l'école primaire
- De mélanger les enfants handicapés et les enfants valides
- De rendre obligatoire l'accessibilité de toutes les écoles aux personnes à mobilité réduite
- De proposer des jeux et des sports adaptés ainsi que des livres en braille dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées

5 Être acteurs de la solidarité pour construire un monde plus solidaire

La CIDE garantit à tous les enfants de pouvoir grandir et s'épanouir dans un monde solidaire. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

Pour vivre dans un monde plus solidaire

- Que tous les enfants aient un toit et un logement sain
- De rendre la cantine gratuite pour les enfants qui n'en ont pas les moyens
- D'avoir plus de tablettes et d'ordinateurs en classe
- D'avoir plus de loisirs ou d'activités sportives gratuites, sans oublier notre droit au repos
- D'avoir plus d'aménagements sportifs et ludiques dans les quartiers sensibles
- De mieux aider les enfants qui ont des problèmes à l'école ou dans leur famille

Pour être nous-mêmes acteurs de la solidarité

- D'apprendre à s'entraider entre enfants
- De pouvoir faire du bénévolat pour aider ceux qui en ont besoin
- De préparer des repas et de les distribuer aux personnes sans-abri
- De faire des goûters avec des personnes âgées pour leur remonter le moral
- D'organiser des collectes de dons pour ceux qui ont moins que nous

6 Préserver notre planète

La CIDE garantit notre droit à avoir le meilleur état de santé possible. Aujourd'hui, la planète est en danger et la pollution entraine de nombreux problèmes de santé pour les enfants. **Alors nous, les enfants parisiens, demandons :**

- D'être mieux éduqués à l'écologie pour mieux préserver notre planète
- D'avoir une alimentation saine
- De lutter contre le gaspillage alimentaire
- De créer une journée du respect des arbres et des plantes dans notre ville
- De créer des clubs écolo dans nos écoles, nos collèges et nos lycées

Anne Hidalgo

Anne Hidalgo
Maire de Paris

Amine, Ikhlasse, Mayssa, Ayoub, Gazane, Louiza, Raphaël, Alycia, Garaba, Roni, Hakim, Qayyim, Imane, Ariane, Salma, Yassine, Lesly, Abdessamad, Ilyace, Ambrine, Élina, Rayan, Yara, Sofia, Sofía, Ryan, Sofian, Taha, Salman, Rayan, Naïlem, Sacha, Manelle, Madeleine, Aboubacar, Thierno, Sadou, Nolan, Mohamed, Ilyassa, Férielle, Mahjoub, Ivan, Jessé, Marc-Orane, Nina, Mohammed, Abdalah, Leïla Naima, Bintou, Tenzin Dechen, Tenzin Kunsel, Yabsera, Ayman, Tassilia, Diabou, Saicou, Elisabeth, Mathieu, Aminata, Mirabel, Angy, Kenzo, Maïmouna, Sami, Larbi, Halima, Adam, Nawel, Ousmane, Abraham, Awa, Axelle, Stella, Anna-Julie, Pietro, Melina, Victoria, Juliette, Marius, Bénédicte, André, Lauren, Mamadou, Matteo, Rana, Shaïness, Diallo, Eva, Amidou, Khadija, Mahdi, Christ, Malik, Mahmoudou, Pharel, Léonar, Fany, Emma, Fily, Perrine, Gulya, Lehna, Hadya, Steve, Fajr, Chaïma, Sarah, Madinna, Gnalen, Aissata, Coumba, Aisha, Ilona, Tyra, Aymen, Feriel, Nayé, Océane, Dialla, Absetou, Aïda, Yousra, Hanna, Zyna, Awa, Abdeljalil, Hajar, Amadou, Imrane, Ashvin, Sarah, Farès, Raisa, Jeremy, Islem, Isaiah, Keziah, Mattis, Lissandro, Gaïa, Judith, Moussa, Ayoub, Yasmine, Mélya, Mariam, Anya, Arthur, Tiago, Yuthasart, Amy, Judith, Calyssa, Lauriane, Elena, Victor, Henri-Christian, Neïssa, Clara, Léopoldine, Jeanne, Zoé, Imraan, Salima, Macira
Les enfants

Annexe 3
Liste des participants aux ateliers du Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants

Séance inaugurale, Jeudi 19 novembre 2020

Expert·e·s

- DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V
- GOLSE Bernard, Pédopsychiatre et psychanalyste, professeur des universités, praticien hospitalier émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris Descartes
- GRECO Céline, Médecin à l'Hôpital Necker-enfants, chercheuse à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
- MIKAELOFF Yann, Chef du service Protection de l'enfance et de l'adolescence, Hôpital Bicêtre, Groupe hospitalier Paris Saclay, AP-HP
- TISSERON Serge, Psychiatre et membre de l'Académie des technologies
- CASAGRANDE Alice, Présidente de la commission nationale lutte contre la maltraitance, promotion de la bientraitance et Directrice de la Formation et de la Vie Associative à la FEHAP

Associations

- BROUSSE Martine, Présidente de La Voix de l'Enfant
- CHAPELIER Virginie, Responsable des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfant en Danger et de Programmes France chez La Voix De l'Enfant
- DEBRE Isabelle, Présidente de l'Enfant Bleu, Enfance maltraitée
- MORIN Laura, Directrice de l'Enfant Bleu, Enfance Maltraitée
- AUBRY Isabelle, Présidente de l'Association Face à l'Inceste,
- LOISELEUR Patrick, Vice·président de l'Association Face à l'Inceste
- GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, Grand témoin
- TRUELLE Nicolas, Directeur général des Apprentis d'Auteuil
- ETIENNE Frédéric, Directeur régional adjoint des Apprentis d'Auteuil
- SITRUK Patricia, Directrice générale de l'Œuvre de Secours aux Enfants,
- KOSMANN Francine, Directrice des services de Milieu ouvert de l'Œuvre de Secours aux Enfants
- PAIRAUD Lucas, Directeur général de l'association Jean Cotxet
- AUBERT Bénédicte, Directrice générale de la Fondation Grancher
- DELACOURT François, Directeur général de la Mutuelle la Mayotte
- ZENNOU Maxime, Directeur général du Groupe SOS
- THIBAULT Catherine, Directrice générale de l'Association Nationale de Réadaptation Sociale,
- CATTIN Valérie, Directrice du Service Éducatif Adolescent
- VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119
- BOUEILH Sébastien, Président de Colosse aux Pieds d'argile, ancien rugbyman et Grand témoin
- FRAISSE Nora, Présidente de Marion, la main tendue, Grand témoin
- BACQUERIE Mirentxu, Directrice générale de l'École des parents et des éducateurs d'Ile·de-France
- TETE Jean-Christophe, Directeur général de l'Amicale du Nid
- LALY Delphine, Chargée de mission mineurs, Amicale du Nid
- ATLAN Justine, Directrice générale d'E-enfance
- PAPPALARDO Laurence, Chargée de Projets Collectivités Territoriales, Direction du Plaidoyer et de la Communication, UNICEF France

Partenaires institutionnels

··· LAPENE Caroline, Directrice adjointe territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

··· BRUSTON Pascale, Première vice·présidente chargée des fonctions de juge pour enfants au tribunal judiciaire de Paris

··· GROUALLE Aude, Vice·procureure, cheffe de la section des mineurs au parquet de Paris

··· IROZ Soisic, Directrice déléguée des affaires juridiques à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

··· BELMOUNES Tahar, Directeur général de la Caisse des allocations familiales de Paris

··· SOURMAIS Laure, Responsable politique Petite enfance·enfance à la Caisse des allocations familiales de Paris

··· TRAMONI Pascale, Responsable ville durable, partenariats et valorisation, et GUYAVARCH Emmanuelle Responsable de la mission de lutte contre la grande exclusion

··· ATTIAS Dominique, Vice-Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe, Ancienne Vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, Avocate spécialisée en Droits des mineurs

··· TERRASSON Dominique, Cheffe de projet Prévention et lutte contre la maltraitance dans le secteur social et médico·social, Direction générale de la cohésion sociale

Ville de Paris

··· BIDARD Hélène, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes·hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

··· GALVANI Jacques, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

··· ROMERO-MICHEL Jean-Luc, Adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations

··· HERVIEU Céline, Conseillère déléguée Petite enfance à la Mairie de Paris

··· LARIBLE Jean-Baptiste, Adjoint de la Sous-Directrice de la Prévention et Protection de l'enfance, chargé du pôle accueil enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· CAPELIER Flore, Responsable de l'Observatoire parisien de protection de l'enfance, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· BACH Carmen, Cheffe de mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Atelier : Violences intrafamiliales

Sous-groupe : Les violences éducatives ordinaires et les maltraitances, Vendredi 8 janvier 2021

Associations

··· DEBRE Isabelle, Présidente de l'Enfant Bleu, Enfance maltraitée

··· MORIN Laura, Directrice de l'Enfant Bleu, Enfance Maltraitée

··· PAIRAUD Lucas, Directeur général de l'association Jean Cotxet

··· ANDRES-GARAY Blaise, Directeur des Services d'Accueil de Jour Éducatifs parisiens

··· AUBERT Bénédicte, Directrice générale de la Fondation Grancher

··· LIOTARD Jean-Etienne, Directeur général de l'association Olga Spitzer

··· KACI Marie, Directrice de l'écoute psychologique

··· YABKA Catherine, Directrice adjointe du Service de Prévention et Protection de l'Enfance

··· GUILLAS-PERROT Sophie, Directrice adjointe du Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert Paris

··· THIBAULT Catherine, Directrice générale de l'Association Nationale de Réadaptation Sociale

··· CATTIN Valérie, Directrice du Service Éducatif Adolescent

··· MIGNOT Caroline, Membre de l'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM)

··· HATEM Ghada, Fondatrice de La Maison des femmes et gynécologue

··· Mesdames Armelle Martin et Béatrice Sabaté, Expertes au sein de l'association Prévenance, "discipline positive"

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

··· HIMEUR Sabrina, Juriste, Responsable du service juridique de la Voix de l'Enfant

··· GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, grand témoin

··· DECIS Sophie, Responsable juridique, Association Enfance et partage

··· QUELEN Céline, Présidente et fondatrice de StopVEO, Enfance sans violence

Expert·e·s

- DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V
- CASAGRANDE Alice, Présidente de la commission nationale lutte contre la maltraitance, promotion de la bientraitance et Directrice de la Formation et de la Vie Associative à la FEHAP
- TORDJMAN Sylvie, Pédopsychiatre à l'Université de Rennes 1, cheffe du pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- MIKAELOFF Yann, Chef du service Protection de l'enfance et de l'adolescence, Hôpital Bicêtre, Groupe hospitalier Paris Saclay, AP-HP

Partenaires institutionnels

- GSCHWIND Sophie, substitute placée auprès du procureur général près la cour d'appel de Paris
- BELMOUNES Tahar, Directeur général de la Caisse des allocations familiales de Paris
- PALMA Joao, Responsable mission parentalité à la Caisse des allocations familiales de Paris
- HERMANT Christine, Experte de la politique parentalité à la Caisse des allocations familiales de Paris
- DESMAIZIERES Véronique, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris
- COLOMBEL Catherine, Cheffe du service Pôle d'Actions Sociales Solidaires et Éducatives Famille
- LE BIGOT Armelle, Présidente du Conseil français des associations pour les droits de l'enfant
- SCHOM Anne-Clémence, Chercheuse et chargée d'étude à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance
- MORVAN Annaïck, Directrice régionale Droits des femmes & égalité Femmes-Hommes, Préfecture de Région et de Paris
- LEMMAGHTI Rachida, Directrice régionale adjointe Droits des femmes & égalité Femmes-Hommes, Préfecture de Région et de Paris

Ville de Paris

- HERVIEU Céline, Conseillère déléguée Petite enfance auprès de Patrick Bloche, Adjointe à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la famille et de la petite-enfance
- CARRER Julia, Cheffe du Service Pilotage et Animation des Territoires, Direction des Familles et de la Petite Enfance
- MARMIER Mathilde, Cheffe du service de la Protection Maternelle Infantile, Direction des Familles et de la Petite Enfance
- HAMMEL Eugénie, Cheffe du Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
- MERLIN Louis, Responsable de la CRIP, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Sous-groupe : L'inceste et les violences sexuelles, Vendredi 8 janvier 2021

Associations

- BROUSSE Martine, Présidente de La Voix de l'Enfant
- AUBRY Isabelle, Présidente de l'Association Face à l'Inceste
- LOISELEUR Patrick, Vice-président de l'Association Face à l'Inceste
- GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, grand témoin
- SITRUK Patricia, Directrice générale de l'Œuvre de Secours aux Enfants
- TYSSIER Patricia, Directrice du Placement Familial
- LIOTARD Jean-Etienne, Directeur général de l'association Olga Spitzer
- YABKA Catherine, Directrice adjointe du Service de Prévention et Protection de l'Enfance
- DE CANTELAR Isabelle, Présidente de l'Association d'action/recherche et échange entre les victimes d'inceste (AREVI)
- MOREAU Nathalie, Trésorière de l'AREVI
- DEBRE Isabelle, Présidente de l'Enfant Bleu, Enfance maltraitée
- MATHIEU Nathalie, Directrice générale de l'Association Docteurs Bru
- HATEM Ghada, Fondatrice de La Maison des femmes et gynécologue
- SELLIER Homayra, Présidente d'Innocence en danger
- BELLARIVA Sandra et CUNEY Charlène, Assistante de direction

Expert·e·s

- SALMONA Muriel, Psychiatre et Présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie

··· REY-SALMON Caroline, Pédiatre, coordinatrice des Unions médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

··· BALENÇON Martine, Médecin-légiste et pédiatre, Centre Hospitalier Universitaire Rennes

► Partenaires institutionnels

··· ATTIAS Dominique, Avocate spécialiste du droit des mineurs et des violences contre les femmes

··· ALAGRAVE Anne-Marie, Directrice pôle accès au droit et à la justice, Barreau de Paris

··· LEMMAGHTI Rachida, Directrice régionale adjointe Droits des femmes & égalité Femmes-Hommes, Préfecture de Région et de Paris

► Ville de Paris

··· BASTIDE Julie, Adjointe à la Sous-Directrice de la Prévention et Protection de l'enfance, chargée du pôle parcours de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· VIDEAU Amélie, Chargée de projet à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

Atelier : Violences en milieu sportif et culturel, Vendredi 15 janvier 2021

► Associations et fédérations de sport

··· PAPPALARDO Laurence, Chargée de Projets Collectivités Territoriales, Direction du Plaidoyer et de la Communication, UNICEF France

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

··· BOUEILH Sébastien, Président de Colosse aux Pieds d'argile, ancien rugbyman et Grand témoin

··· LEPORTIER Quentin, Intervenant régional pour Colosse aux Pieds d'argile

··· GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, grand témoin

··· MICLOT Lucie, Déléguée générale, Association Prévenance

··· LEBAR Véronique, Présidente du Comité Éthique et Sport

··· SOUDRE Ophélie, Déléguée intégrité à la Fédération française de tennis

··· ROBERT Matthieu, Chef de projet actions citoyennes et sociales Direction de la Ligue du Football Amateur, Fédération Française de Football

··· DEFOSSEZ Isabelle, Responsable juridique de la Fédération Française d'Équitation

··· SALLEM Ryadh, Vice-président de l'Agence pour l'éducation par le sport

··· WEISZ Anne-Sophie, Fédération des Clubs Omnisports

► Expert·e·s

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

··· DECAMPS Greg, Maître de Conférences, Psychologie de la santé et Psychologie du sport

► Partenaires institutionnels

··· BOURGEOIS Odile, Responsable de la politique jeunesse à la Caisse des allocations familiales de Paris

► Ville de Paris

··· ARRIGHI DE CASANOVA Vanina, Chargée de Mission des Droits de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· BRUNET Bertrand, Responsable du suivi administratif et budgétaire, Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions sportives, Direction de la Jeunesse et des Sports

··· VIEIRA Delphine, Chargée de mission, Direction des Affaires Culturelles

··· DUREUX Hélène, Chargée de projets LGBTQI+ et lutte contre les discriminations, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

··· GUILLEMAUT Christine, Cheffe de projet égalité femmes/hommes, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

Atelier : Violences au sein de lieux de vie institutionnels

Sous-groupe : Violences concernant les enfants dans les centres d'hébergement, Vendredi 12 février 2021

► Associations

··· DUBARRY Marie-Sophie, Chargée d'études au Pôle Mineurs Non Accompagnés (MNA) de Paris, Croix Rouge

··· LECULEE Annie, Secrétaire départementale à la Fédération de Paris - Secours Populaire

··· HABCHI Sihem, Directrice d'activités, Association Aurore

··· MOREL Bruno, Directeur Général EMMAÜS Solidarité

··· OUANEZAR Lotfi, Directeur Général Adjoint EMMAÜS Solidarité

··· MEDOU MARERE Isabelle, Directrice régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité – Île-de-France

··· THEAUDIERE Martine, Vice-Présidente de la Fédération des acteurs de la solidarité – Île-de-France

··· MENUT Violaine, Travailleuse sociale, Samu social

··· CHEVILLOTTE Sophie, Directrice du Palais de la Femme, pour la Fondation Armée du Salut

··· ZENINE, Directeur de la Maison des Sources et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents mobile hors-les murs de l'Œuvre de Secours aux Enfants

··· SEDKAOUIN, Directeur de l'unité territoriale chez Coallia

··· PAPPALARDO Laurence, Chargée de Projets Collectivités Territoriales, Direction du Plaidoyer et de la Communication, UNICEF France

··· JOSPIN Perrine, Directrice adjointe de programmes Inclusion Sociale, Armée du Salut

► Expert·e·s

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

► Partenaires institutionnels

··· GUIONNEAU Patrick, Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Paris

► Ville de Paris

··· ARRIGHI DE CASANOVA Vanina, Chargée de Mission des Droits de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· BRAUCKMANN Béatrice, Cheffe de bureau des services sociaux, Centre d'action sociale de la Ville de Paris

··· NOUCHY Dany, Référente du pôle sur les questions d'aide à la parentalité, Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Sous–groupe : Violences dans les structures de protection de l'enfance, Vendredi 12 février 2021

► Associations

··· BROUSSE Martine, Présidente de La Voix de l'Enfant

··· CHAPELIER Virginie, Responsable des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfant en Danger et de Programmes France chez La Voix De l'Enfant

··· LIOTARD Jean-Etienne, Directeur général de l'association Olga Spitzer

··· DERIC Bertrand, Directeur général du Service de Prévention et Protection de l'Enfance 75, Association Olga Spitzer

··· HUG Fanny, Éducatrice spécialisée, Association Olga Spitzer

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

··· ROUILLEAULT Delphine, Directrice générale de France Terre d'Asile

··· DELAHAIE Lucie, Responsable des dispositifs parisiens, France Terre d'Asile

··· DURAND Serge, Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers, France Terre d'Asile

··· SITRUK Patricia, Directrice générale de l'Œuvre de Secours aux Enfants

··· DIVET Alexandre, Directeur de Synergie, Association Nationale de Réadaptation Sociale

··· DELACOURT François, Directeur général de la Mutuelle la Mayotte

··· GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, Grand témoin

··· ZENNOU Maxime, Directeur général du Groupe SOS

··· ETIENNE Frédéric, Directeur général des Apprentis d'Auteuil

··· Xavier DAVID, Service d'accueil du jour éducatif

··· PAIRAUD Lucas, Directeur général de l'association Jean Cotxet

··· SPRECACENERE Véronique, Directrice du foyer Jenner, Association Jean Cotxet

··· MATHEY Léo, Président de l'association Repairs! 75

··· GILLES Martine, Directrice adjointe de Clair Logis

► Expert·e·s

··· TORDJMAN Sylvie, Pédopsychiatre à l'Université de Rennes 1, cheffe du pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

··· CLAVEAU-MILANETTO Catherine, Conférencière, consultante enfance / droits de l'enfant

► Partenaires institutionnels - Ville de Paris

··· HOCHEDEZ Anne Laure, Sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· LARIBLE Jean-Baptiste, Adjoint de la Sous-Directrice de la Prévention et Protection de l'enfance, chargé du pôle accueil de l'enfants, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· BASTIDE Julie, Adjointe à la Sous-Directrice de la Prévention et Protection de l'enfance, chargée du pôle parcours de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· HARISTOUY Sophie, Conseillère technique du Bureau des établissements et des partenaires associatifs, Pôle Accueil de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Sous–groupe : Violences dans les structures accueillant des enfants porteurs d'un handicap, Vendredi 22 Janvier 2021

► Associations et fédérations

···

··· YOUYOU Tewfik, Directeur du dispositif ITEP Angela Davis

··· NEGRONI Aurélie, Éducatrice spécialisée au sein du dispositif ITEP Angela Davis

··· BERRADI Salim, Directeur du Dispositif Expérimental Hannah Arendt de la mutuelle la Mayotte

··· SAYAH Malika, Directrice de l'Institut médico-éducatif Le Moulin Vert, Berthier

··· KRUEGER Yvan, Directeur de l'Institut médico-éducatif Centre Raphael

··· LE CAM, Directeur de l'Institut d'éducation motrice St Jean De Dieu

··· SITRUK Patricia, Directrice générale de l'Œuvre de Secours aux Enfants

··· GHOZLAN Éric, directeur du pôle Enfance

··· MARTINS Florence, Directrice du Pôle de compétences et de prestations externalisées, St Jean de Dieu

··· CASAGRANDE Alice, Présidente de la commission nationale lutte contre la maltraitance, promotion de la bientraitance et Directrice de la Formation et de la Vie Associative à la FEHAP

··· DELACOURT François, Directeur général de la Mutuelle la Mayotte

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

··· RABATEL Marie, Présidente de l'Association Francophone de Femmes Autistes

··· NAULEAU Noémie, Personne qui a été en institution enfant et jeune femme, puis est sortie du système médico-social grâce à une « école de la vie autonome », Association Handidactique

► Partenaires institutionnels

··· BELMOUNES Tahar, Directeur général de la Caisse des allocations familiales de Paris

··· FOURCHES Magali, Experte de la politique petite enfance et enfance à la Caisse des allocations familiales de Paris

··· BOUALI Myriam, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

··· LE COAT Laure, Responsable du pôle Autonomie de la Délégation Départementale de Paris

··· TERRASSON Dominique, Cheffe de projet Prévention et lutte contre la maltraitance dans le secteur social et médico-social, Direction générale de la cohésion sociale

► Ville de Paris

··· FILATRIAU Olivier, Chef du bureau de la méthodologie et des études statistiques (BMES) du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, auteur de l'étude sur les personnes en situation de handicap et violences

Atelier : Violences en milieu scolaire et périscolaire, Vendredi 22 janvier 2021

► Associations

··· MORIN Laura, Directrice de l'Enfant Bleu, Enfance Maltraitée

··· FRAISSE Nora, Présidente de Marion, la main tendue, Grand témoin

··· DUFAUX Pierre Olivier, Chef de service à l'École des parents et des éducateurs

··· PAIRAUD Lucas, Directeur général de l'association Jean Cotxet

··· DUJARDIN Kathy, Cheffe de Serbvice Educatif, association Jean Cotxet

··· ATLAN Justine, Directrice générale d'E-enfance

··· DELACOURT François, Directeur général de la Mutuelle la Mayotte

··· MARCHAND David, Mutuelle la Mayotte

··· JASMIN Daniel, Créateur de L'École des réseaux sociaux

··· GARNEAU Sarah, Psychopédagogue au sein du Service Éducatif pour Adolescents de l'Association Nationale de Réadaptation Sociale

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

··· GILMAS-ADEL Carole, Coordinatrice au 119, Service national téléphonique pour l'enfance en danger

··· SIM Socheata, Chargée de mission Prévention, Sensibilisation et Plaidoyer à CAMELEON

► Expert·e·s

··· DEBARBIEUX Eric, Pédagogue français, travaux sur la violence à l'école

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

··· TORDJMAN Sylvie, Pédopsychiatre à l'Université de Rennes 1, cheffe du pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

··· MIKAELOFF Yann, Chef du service Protection de l'enfance et de l'adolescence, Hôpital Bicêtre, Groupe hospitalier Paris Saclay, AP-HP

► Partenaires institutionnels

··· PIWOWARCZYK Sophie, Conseillère technique de service social auprès du Recteur, Service social en faveur des élèves / service social des personnels

··· LEBRUN Cécile, Proviseure de Vie Scolaire et missionnée sur le climat scolaire et l'accompagnement des chefs d'établissement

··· PUYGAUTHIER Maylis, Académie de Paris

··· LE COADIC Mona, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Préfecture de Paris

··· BELMOUNES Tahar, Directeur général de la Caisse des allocations familiales de Paris

··· SOURMAIS Laure, Responsable politique Petite enfance-enfance à la Caisse des allocations familiales de Paris

··· GROBOCOPATEL Émilie, Référente Réseaux d'éducation prioritaire du 13ème arrondissement de Paris

··· DI MARINO Romain, Substitut du Procureur de la République

► Ville de Paris

··· KOEHL Éléonore, Cheffe du Bureau de l'Accueil Familial Parisien, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· ANSAULT Christelle, Cheffe de la Mission Éducation Inclusive, Sous-direction de la politique éducative, Direction des Affaires Scolaires

··· LEYSENS Anna, Chargée de projets, Service Égalité, Intégration, Inclusion, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

··· PEPE Béatrice, Chargée de projets éducation à l'égalité femmes-hommes, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

··· ARRIGHI DE CASANOVA Vanina, Chargée de Mission des Droits de l'enfant, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Atelier : Violences subies dans l'espace public et les transports, Vendredi 29 janvier 2021

► Associations et fondations

··· MOUREY Solène, Directrice adjointe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris

► Expert·e·s

··· POGGI Dominique, Sociologue, Experte en marche exploratoire de femmes en France

··· LEGUE Pascale, Anthropologue et urbaniste

► Partenaires institutionnels

··· COSQUER Camille, Magistrate du Parquet

··· MORVAN Annaïck, Directrice régionale Droits des femmes & égalité F H, Préfecture de Région et de Paris

··· CHARNOZ Sandrine, Cheffe de projet de lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports

··· TRAMONI Pascale, Responsable ville durable, partenariats et valorisation

··· TABASTE Olivia, Directrice du Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille de Paris

► Ville de Paris

··· DIGHIERO Florence, Cheffe du bureau des accompagnements et de la médiation, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

··· SAILLY Isabelle, Responsable de pôle jeunesse, Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions, Sous-direction de l'insertion et de la solidarité, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· HARDOUIN Pierre-Charles, Chef du département actions préventives et publics vulnérables, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

Atelier : La prostitution des mineur·e·s, Vendredi 29 janvier 2021

► Associations et fondations

··· TETE Jean-Christophe, Directeur général de l'Amicale du Nid

··· LALY Delphine, Chargée de mission mineurs, Amicale du Nid

··· LE BIGOT-MACAUX Armelle, Présidente de Agir Contre la Prostitution des Enfants

··· MELON Arthur, Secrétaire général

··· AUBERT Bénédicte, Directrice générale de la Fondation Grancher

··· GIORDANELLA Claude, sexologue et consultante et formatrice en santé sexuelle, Association Charonne

··· ATLAN Justine, Directrice générale d'E-enfance

··· COMBLEZ Samuel, psychologue et directeur des opérations d'E-enfance

··· CHATAGNON Marie, Adjointe-Coordinatrice opérationnelle de l'ADSF

··· LIOTARD Jean-Etienne, Directeur général de l'association Olga Spitzer

··· DERIC Bertrand, Directeur du Service de Prévention et Protection de l'Enfance

··· FICHOT Isabelle, Cheffe de service, Association Olga Spitzer

··· OLIVAUD Delphine, Éducatrice spécialisée, Association Olga Spitzer

··· ZICOLA Guillaume, Assistant social, Association Olga Spitzer

··· LE BOHEC Marielle, Éducatrice spécialisée, Association Olga Spitzer

··· HATEM Ghada, Fondatrice de La Maison des femmes et gynécologue

··· BROUSSE Martine, Présidente de La Voix de l'Enfant

··· CHAPELIER Virginie, Responsable des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfant en Danger et de Programmes France chez La Voix De l'Enfant

► Expert·e·s

··· DELANOE Daniel, Psychiatre et anthropologue, chercheur associé à l'unité 1178 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Université Paris V

► Partenaires institutionnels

··· ATTIAS Dominique, Avocate spécialiste du droit des mineurs et des violences contre les femmes

··· HUOT Aurélia, Avocate et directrice adjointe du pôle accès au droit et à la justice de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris

··· MERCIER Anne-Mahaut, substitute du procureur général près la cour d'appel de Paris

··· FRASSI Mathilde, Déléguée départementale

droits des femmes, lutte contre la prostitution, Préfecture de région et de Paris

··· LE COADIC Mona, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Préfecture de région

··· PUYGAUTHIER Maylis, Académie de Paris

··· ROBLIN Véronique, Adjointe de Mme PIWOWARCZYK Sophie et en charge de l'accompagnement sur les situations protection de l'enfance au rectorat

► Ville de Paris

··· PEPE Béatrice, Chargée de projets éducation à l'égalité femmes-hommes, Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires

··· JEANNES Isabelle, Cheffe de projet à la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Ville de Paris

··· LAFARGUE Nathalie, Adjointe à la cheffe de bureau de l'Aide sociale à l'enfance, Sous-Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Ville de Paris

Atelier : Violences réalisées ou subies via Internet, Vendredi 5 février 2021

► Associations

··· GALLAIS Arnaud, Directeur général d'Enfant Présent, grand témoin

··· LIOTARD Jean-Etienne, Directeur général de l'association Olga Spitzer

··· KACI Marie, Directrice de l'écoute psychologique, association Olga Spitzer

··· AIRAULT Marie-Dominique, Directrice adjointe du Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert PARIS, association Olga Spitzer

··· ZICOLA Guillaume, Assistant social

··· PAIRAUD Lucas, Directeur général de l'association Jean Cotxet, représenté par HAMIDOUCHE Mohand, Directeur de la maison du sacré cœur

··· FRAISSE Nora, Présidente de Marion la main tendue, Grand témoin

··· ATLAN Justine, Directrice générale d'E-enfance

··· JASMIN Daniel, Créateur de l'École des réseaux sociaux

··· VIGNERON Pascal, Directeur général du Service national téléphonique pour l'enfance en danger / 119

► Partenaires institutionnels

··· BELMOUNES Tahar, Directeur général de la Caisse des allocations familiales de Paris

··· EDDOUGHMI Karim, Responsable politique de l'animation de la vie sociale

··· PUYGAUTHIER Maylis, Académie de Paris

··· LARDET Florence, Substitut du Procureur, Tribunal de Paris

► Ville de Paris

··· BISSETTE Emilie, Cheffe de projets, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Atelier : De quoi parle-t-on ? Vendredi 5 février 2021

► Expert·e·s

··· DEBAUCHE Alice, Maîtresse de conférence en sociologie, chercheuse associée à l'unité « Démographie, Genre et Sociétés » de l'Institut national d'études démographiques

··· LAZERGUES Christine, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Panthéon-Sorbonne, ancienne Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

··· GRECO Céline, Médecin à l'Hôpital Necker-enfants, chercheuse à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

··· TORDJMAN Sylvie, Pédopsychiatre à l'Université de Rennes 1, cheffe du pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

► Partenaires institutionnels

··· Gindt-ducros Agnès, Directrice de l'Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance

··· BIGOT Josiane, Magistrate, Présidente de la Convention nationale des associations de protection de l'enfance

··· MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule, ancienne Directrice du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger, Directrice scientifique et pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance

- **Ville de Paris**

··· HOCHEDEZ Anne Laure, Sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

··· CAPELIER Flore, Responsable de l'Observatoire parisien de protection de l'enfance, Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Expert·e·s et grands témoins auditionnés en plus des groupes de travail

··· ABITBOL Sarah, Ancienne patineuse artistique, autrice d'Un si long silence (Plon, 2020), grand témoin

··· BOUEILH Sébastien, Président de Colosse aux Pieds d'argile, ancien rugbyman et grand témoin

··· MORO Marie-Rose, Pédopsychiatre, professeure des universités à l'université Paris-Descartes et psychanalyste

··· TISSERON Serge, Psychiatre et membre de l'Académie des technologies

··· Docteur LAZIMI Gilles, Médecin généraliste du centre municipal de santé, responsable des actions prévention santé de la ville de Romainville en Seine-Saint-Denis, maître de conférences en médecine générale à l'Université Pierre et Marie Curie

··· DURAND Edouard, Magistrat, membre du conseil scientifique de l'Observatoire national de l'enfance en danger, Commission Violences de genre, Juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Bobigny

··· SALAMON Joseph, expert en développement territorial et en concertation, architecte, docteur en urbanisme et aménagement

··· Monsieur BENARD-COURBON Simon, Substitut du procureur de la République - Division de la famille et de la jeunesse (DIFAJE) - Tribunal judiciaire de Bobigny

VILLE DE
PARIS

DASES - Mission communication - Mai 2021 - 23.21.G.AF.PC.DA

Rapport réalisé sous la direction de Dominique Versini
Avec la collaboration de Margault Deschenes et Mathilde Reynaudi et l'appui de Margaux Maurel.

Mission communication - DASES - Ville de Paris - sous la direction de Anne Catrou
Graphistes : Aymone Lagarrigue et l'appui de Valentine Jungfer.